

RAPPORT ANNUEL
2006



SOMMAIRE

Profil	1
Message de Paul Georges Despature	2
Interview de Wilfrid Le Naour	3
Chiffres clés	4

UNE ORGANISATION PORTEUSE DE CROISSANCE

Automatisation des stores et volets roulants	8
Portails et portes de garage	10
Solutions tertiaires et stores d'intérieur	12
Nos marchés en France et en Allemagne	14
Nos marchés en Europe du Nord, de l'Est et Centrale	16
Nos marchés en Europe du Sud, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud	18
Nos marchés en Amérique du Nord	20
Nos marchés en Asie Pacifique	22

UN GROUPE OUVERT SUR LE MONDE

Industrie et Logistique	26
Organisation et Ressources Humaines	28
Développement durable	30
Fondation Somfy	32
Relation actionnaires	35
Organisation	36

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2006	37
--------------------------------------	-----------

Somfy concentre ses activités sur un métier, **l'automatisation des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment**, dans lequel le Groupe innove en permanence pour apporter plus de confort et de sécurité, tout en contribuant à la réalisation d'économies d'énergie.

Leader sur ses marchés, Somfy est engagé dans une stratégie de croissance profitable et durable, qui associe extension géographique et développement de nouveaux produits pour répondre aux besoins spécifiques de chaque marché.

Somfy est ainsi implanté dans 51 pays par le biais de 52 filiales et 26 bureaux répartis sur les 5 continents. Avec 8 centres de production, Somfy dispose d'un outil industriel d'assemblage efficace et réactif. Son exigence de qualité permet de satisfaire les besoins de 210 millions d'utilisateurs et de 25 000 clients professionnels à travers le monde.

4 300

collaborateurs

655,2

millions d'euros
de chiffre d'affaires

dont

71%

réalisés à l'étranger



Message de Paul Georges Despature Président du Directoire

2006 aura été une bonne année pour Somfy. Une bonne conjoncture pour la majorité de nos marchés, et notre volonté affirmée de conquérir de nouveaux clients, nous ont en effet permis de renouer avec une progression de notre chiffre d'affaires supérieure à 10 %.

Comme nous l'avions annoncé en début d'exercice, l'année 2006 a été placée sous le double signe de l'anticipation et de la réactivité avec l'objectif affirmé de dynamiser notre croissance. Appuyée par une politique continue de baisse des prix, cette stratégie s'est opérée autour de 3 axes principaux :

- L'anticipation des besoins des utilisateurs, auxquels répondent plus de 400 ingénieurs et techniciens Somfy dédiés au développement de nos solutions. En 2006, 35 brevets ont été déposés et 60 nouveaux produits mis sur le marché.
- L'anticipation des évolutions industrielles et logistiques pour améliorer la qualité, augmenter les volumes, raccourcir les délais, baisser les prix et faire profiter le marché de tous ces progrès.
- La compréhension des besoins de nos clients industriels, assembleurs, installateurs, implique une grande réactivité dans la personnalisation des offres et l'adaptation à la conjoncture. Présente sur les cinq continents à travers 52 filiales de distribution, l'organisation commerciale de Somfy est à ce titre un outil irremplaçable de proximité et de réactivité. Nous lui devons cette année la conquête de nombreux nouveaux clients et l'augmentation de nos parts de marché.

En 2006, nous avons réalisé plusieurs acquisitions tactiques pour élargir nos gammes de produits ou notre présence géographique. Les équipes qui nous rejoignent nous apportent des compétences nouvelles et viennent enrichir notre culture.

On le comprendra aisément, ces efforts n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans la durée. C'est pour cela que nous nous efforçons d'appliquer une vision à long terme à toutes nos actions, qui seront par conséquent poursuivies en 2007. Conscients de l'émergence de nouvelles préoccupations en faveur de l'environnement, nous attacherons également une attention toute particulière aux économies d'énergie dans les bâtiments tertiaires. Pour ce faire, notre offre sera largement étoffée.

Confiant pour l'avenir du Groupe, les équipes de Somfy sont plus que jamais mobilisées sur ces objectifs dans le respect des trois valeurs que nous entendons continuer à partager dans toute notre organisation : International, Performance, Responsabilité.



Interview de Wilfrid Le Naour Directeur Général

Quel regard portez-vous sur l'année 2006 ?

Notre stratégie a pleinement porté ses fruits puisqu'elle nous a permis de regagner des parts de marché. En 2006, cela s'est traduit par une croissance en volume de l'ordre de 700 000 moteurs et la conquête de nombreux nouveaux clients. Cette performance est tout à la fois le reflet de nos nombreuses innovations, de la poursuite de notre déploiement géographique, de l'acquisition de sociétés venues enrichir notre offre, et de la baisse permanente de nos coûts et de nos prix.

En 2005, Somfy s'est doté d'une nouvelle organisation qui devait lui permettre de relancer la croissance par l'innovation et la reconquête de parts de marché. Comment a-t-elle joué son rôle en 2006 ?

Cette organisation a atteint les objectifs pour lesquels elle avait été mise en place. Nous avons voulu rapprocher les stratégies d'innovation, de développement et de commercialisation de chacun de nos marchés. C'est pourquoi notre nouvelle organisation est matricielle : elle croise une vision par application et une vision par zones géographiques. En 2006, elle nous a permis de progresser sur chacun des marchés où nous sommes implantés, quel que soit leur degré de maturité. Nous avons lancé de très nombreux nouveaux produits à travers des réseaux de distribution de plus en plus diversifiés, ce qui nous a permis de répondre plus complètement aux besoins de nos clients et des utilisateurs.

En 2006, vous avez également bénéficié d'une conjoncture favorable.

C'est vrai, mais globalement, notre activité a progressé plus vite que le marché.

La construction a connu une très bonne année 2006, accompagnant l'élévation globale du niveau de vie, partout dans le monde. Nous sommes implantés depuis longtemps dans de nombreux pays comme, par exemple, en Inde, où on a beaucoup construit pour accom-

pagner la progression des classes moyennes, et en Europe du Sud, où on a assisté à un essor important de la construction et l'aménagement de résidences secondaires. Nous avons ouvert de nouvelles filiales en Nouvelle-Zélande, en Argentine et dans les Balkans. Partout Somfy s'est mobilisé pour répondre aux besoins.

Quelle est la part des enjeux environnementaux dans ces besoins ?

La prise de conscience de ces enjeux a déjà entraîné de nouvelles réglementations, en Europe du Nord notamment. Cette tendance explique déjà une partie de la croissance en Europe et aux États-Unis par exemple. La protection solaire est un outil incontournable pour les économies d'énergie, dans la mesure où celle-ci est automatisée. Somfy s'est positionné depuis longtemps sur cette offre qui présente le double avantage de contribuer à réduire la consommation énergétique des bâtiments, tout en améliorant fortement le confort. Nous innovons en permanence pour développer cette offre.

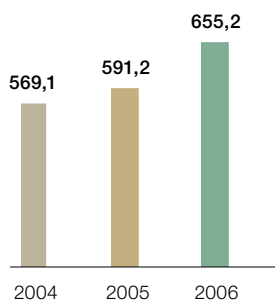
Comment l'année 2007 s'engage-t-elle pour Somfy ?

Les investissements que nous avons réalisés devraient continuer de générer de la croissance pour Somfy en 2007 et au-delà. En renforçant notre leadership en matière d'innovation par des investissements réguliers, nous avons séduit de nombreux clients en 2006. Ces nouveaux partenariats devraient se traduire par une progression de nos parts de marché dans les années qui viennent. Parallèlement, nous allons continuer nos efforts en matière de coûts et de prix, et poursuivre notre développement géographique comme en Asie centrale ou en Amérique du Sud. Cette stratégie est garante de la solidité et de la pérennité de l'entreprise. Elle nous permettra de relever les nouveaux enjeux de la compétitivité, de l'innovation et de l'environnement.

2006 Somfy en Chiffres

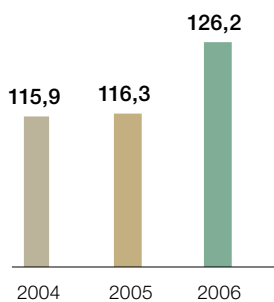
(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires



Le chiffre d'affaires publié consolidé en 2006 progresse de 10,8 % par rapport à l'année 2005. A données comparables, la croissance est de 8,9 %, avec une accélération au second semestre : 11,9 %, contre 6,3 % pour les 6 premiers mois de l'année.

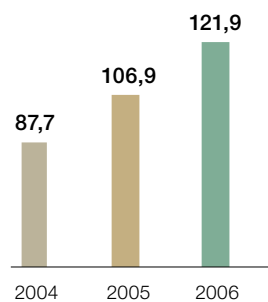
Résultat opérationnel courant



La progression de 8,9 % du résultat courant par rapport à l'année 2005, est liée à la croissance du chiffre d'affaires et aux gains réalisés sur les coûts de production, qui ont permis de compenser la baisse des prix moyens de vente.

À 19,3 % du chiffre d'affaires, le ratio en 2006 est en baisse de -0,4 point. Ce léger recul s'explique par l'augmentation des dépenses de marketing et communication, et des investissements en recherche et développement qui s'inscrivent dans la continuité des années précédentes.

Résultat net

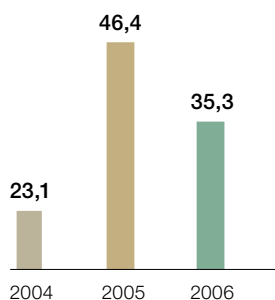


Le résultat net, à 121,9 M€ progresse de 14 % par rapport à 2005.

Il est bonifié par la contribution des sociétés mises en équivalence, avec une plus-value exceptionnelle (28,7 M€ pour la quote-part de Somfy) réalisée par la société FAAC sur la cession d'un ensemble immobilier en Irlande.

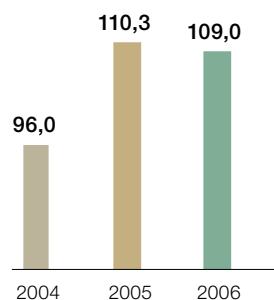
À l'inverse, des éléments non courants, comprenant l'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de la société WAY en Italie, et une charge d'impôts, revenant dans la norme, après les économies exceptionnelles constatées en 2005, affectent le résultat net.

Investissements industriels et commerciaux



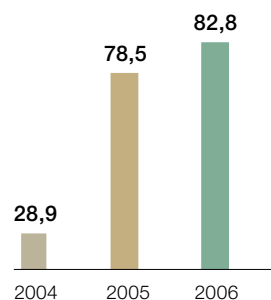
Après un important effort d'investissement consenti par le Groupe en 2005, l'année 2006 marque un léger ralentissement dans ce domaine.

Capacité d'autofinancement



La CAF est quasiment stable d'une année sur l'autre.

Excédent financier net

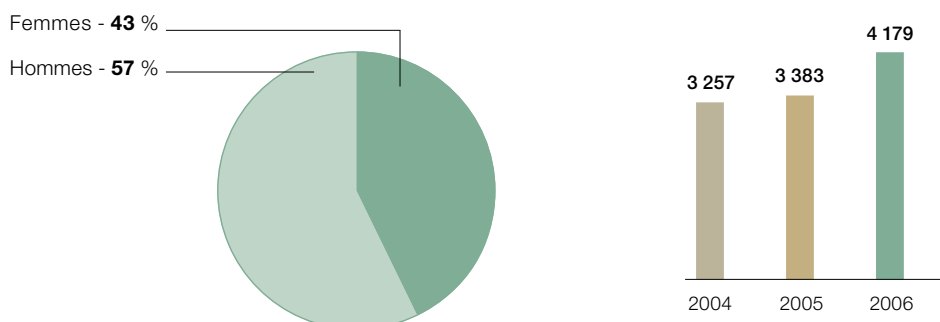


L'excédent financier net progresse légèrement entre 2005 et 2006, malgré l'acquisition de la société Cotherm financée en partie par un emprunt LBO, et le paiement d'un dividende exceptionnel de 31,3 M€ en sus du dividende régulier.

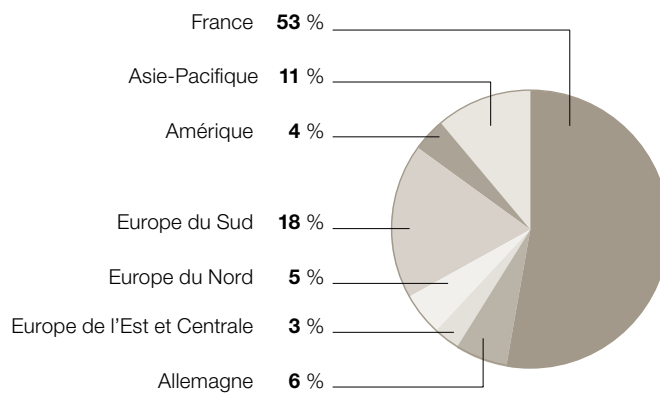
Chiffre d'affaires par zone géographique

En M€	2006	2005	N/N-1	N/N-1 à cours et périmètre constants
France	187,6	177,6	5,7 %	3,4 %
Allemagne	96,7	83,5	15,8 %	15,5 %
Europe du Nord	91,9	81,4	13,0 %	8,7 %
Europe de l'Est et Centrale	42,6	37,0	15,0 %	12,1 %
Europe du Sud	128,7	112,4	14,5 %	11,5 %
Asie Pacifique	38,7	35,4	9,1 %	5,9 %
Amérique	69,0	63,9	8,0 %	11,4 %
Total	655,2	591,2	10,8 %	8,9 %

Effectif moyen



Répartition des effectifs





A photograph of a modern living room. In the foreground, there is a blue leather sofa with a chrome frame. To the left, a low white coffee table holds two white ceramic bowls. Behind the coffee table, a large window looks out onto a balcony with several potted plants. The text "UNE ORGANISATION PORTEUSE DE CROISSANCE" is overlaid on the right side of the image.

UNE ORGANISATION PORTEUSE DE CROISSANCE

En 2006, Somfy a renoué avec la croissance dans la plupart des territoires où le Groupe est implanté. Une performance collective qui coïncide avec la réorganisation des activités de Somfy sous trois activités, nommées “Business Groups” et organisées par application : “Shutter & Awning”, “Window & Blind” et “Door & Gate”. Cette stratégie de spécialisation, initiée en 2005, répond à la nécessité de mieux appréhender la complexité des marchés, pour en saisir tout le potentiel de développement et mener une politique d’innovations efficace. Pour développer les activités du Groupe, les équipes chargées de concevoir les produits et celles sur le terrain travaillent ensemble. En 2006, ces échanges fructueux ont renforcé la réactivité du Groupe et permis la conception de nouveaux produits dont le lancement a été couronné de succès.

Somfy généralise sa technologie radio

L'innovation et la communication ont permis à Somfy de conduire et de maîtriser le marché de la motorisation des volets roulants et de la protection solaire. En 2006, l'activité historique a ainsi répondu aux deux objectifs fixés par le Groupe : l'essor de sa technologie radio et la reprise de parts de marché sur des produits plus classiques. Ces deux objectifs ont contribué à assurer une croissance rentable de cette activité.

De nouvelles plus-values pour les clients

Somfy a accru le taux de pénétration de sa technologie radio sur ses plus importants marchés : volets roulants et stores. En 2006, les ventes de moteurs haut de gamme à Radio Technology Somfy™ intégrée ont ainsi augmenté de 40 % en Allemagne et de 25 % dans les pays nordiques. En France, près d'une nouvelle motorisation Somfy sur quatre est désormais équipée de cette solution.

Afin d'en généraliser l'adoption par le consommateur, Somfy s'attache à créer des solutions flexibles qui permettent à chacun d'accéder, à son rythme, à tous les avantages de la Home Motion. La Radio Technology Somfy™ est ainsi compatible avec les produits de toutes les autres gammes Somfy. L'intégration de cette technologie dans le protocole io-home control®, créé avec d'autres fabricants en 2005, ouvre des perspectives d'utilisation qui vont bien au-delà de l'activité de Somfy.

Avec un prix de vente moyen de 50 % supérieur à celui d'un moteur filaire, le moteur radio crée aussi de la valeur pour l'ensemble de ses clients professionnels. La qualité et l'avantage concurrentiel de sa technologie radio contribuent à apporter une expertise supplémentaire aux installateurs et fabricants qui ont dès lors un rôle de prescripteur avéré en termes de confort solaire et thermique, de sécurité et d'économie d'énergie.

Reprise de la croissance sur l'entrée de gamme

En 2006, Somfy a repris des parts de marché sur ses produits de motorisation classiques associés à une commande filaire. Cette reconquête a été opérée grâce à deux plans d'action définis en 2005 :

IO-HOMECONTROL® ENRICHIT L'OFFRE SOMFY

En 2006, deux fabricants ont rejoint cette association dont l'objectif est de développer et de promouvoir le protocole de communication universel sans fil io-homecontrol®. Assa Abloy, leader mondial des solutions de fermeture pour portes, et Hörmann, leader européen des portes de garage ont rejoint les membres fondateurs de cette initiative (Somfy, Velux et Honeywell). Ils apportent de nouvelles expertises à l'automatisa-

tion globale de la maison, et renforcent ainsi l'interopérabilité entre les diverses applications des fabricants associés : volets roulants, stores, portes de garage, fenêtres de toit, chauffage, climatisation, lumière... Présentés au marché en 2006, les premiers produits Somfy utilisant ce protocole sont commercialisés depuis le 1^{er} semestre 2007. Il s'agit notamment des télécommandes Situo et du moteur Oximo io.



LA TÉLÉCOMMANDE RTS IMPRESARIO CHRONIS



La télécommande RTS Impresario Chronis io primée par l'Observer du design 2007

Compatible io-home control®, la nouvelle télécommande Impresario Chronis io s'est vue décerner le prix de l'Observer du design 2007 par l'Association pour la Promotion de la Création Industrielle, tant pour son ergonomie et son esthétique que pour son concept mécanique novateur. Une récompense très encourageante pour les équipes du

développement Somfy dont c'était le premier projet avec une finalité design aussi poussée. Déclinée sous trois coques aux lignes épurées et aux couleurs adaptées à chaque style de vie, cette télécommande est aussi la première à intégrer un logiciel qui permet le retour d'information entre les diverses motorisations de la maison et l'utilisateur. À la manière d'un téléphone portable, son utilisation se fait de manière intuitive grâce à son écran LCD.

- le renouvellement de l'offre de motorisation entrée de gamme avec des solutions faciles à intégrer et à installer ;
- la maîtrise des coûts de production et la recherche de synergies industrielles.

Creuser l'avancée technologique

En 2006, Somfy a largement innové pour accroître l'avantage concurrentiel et anticiper les nouveaux besoins des clients finaux.

- Pour répondre à l'essor de la demande de produits design, la marque a lancé le plus petit moteur du marché : l'Altus 40 RTS ^[1], à la fois capable de s'adapter aux volets roulants, stores extérieurs et screens d'intérieur.
- Somfy a renouvelé sa gamme de télécommandes RTS qui se décline dorénavant sous plusieurs designs et avec de nouvelles fonctionnalités qui en facilitent l'usage. Destinée aux stores vénitiens extérieurs, la télécommande Telis Modulis permet par exemple une orientation manuelle des lames grâce à une molette centrale.

Les produits présentés aux clients en 2006 en vue d'une commercialisation en 2007 ont rencontré un accueil très favorable. Ils sont tous porteurs d'avancées technologiques.

- Parce qu'il permet d'abaisser la température de la maison en commandant la position des stores et volets, le nouveau capteur solaire Sunis sensor RTS renforce les bénéfices de l'automatisation sur l'économie d'énergie. ^[2]

Former les professionnels

En 2006, Somfy a intensifié ses partenariats avec les installateurs afin de renforcer ses réseaux de vente. Le programme Somfy Experts a ainsi été lancé dans 7 nouveaux pays. À chaque fois, les formations ont mis l'accent sur la gamme RTS.

Dans les marchés émergents où la croissance de la motorisation passe d'abord par une promotion globale des produits volets roulants et stores, Somfy travaille avec les fabricants et organise avec eux des stages destinés à leurs clients installateurs. En 2006, ce fut notamment le cas aux États-Unis pour les volets roulants destinés à la protection contre les ouragans.

^[1]



^[2]



Somfy élargit son offre et renforce ses compétences

Challenger sur le marché des portails et portes de garage, Somfy entend rattraper puis dépasser la concurrence. Pour atteindre cet objectif, le Groupe bénéficie de deux atouts : la puissance de son maillage géographique et la reconnaissance de sa marque BFT. En 2006, il a ainsi largement tiré parti de cette expertise de terrain pour développer son activité sur ce marché.

Des performances en phase avec une stratégie ambitieuse

En 2006, l'activité de Somfy a enregistré une croissance supérieure à celle de la plupart de ses concurrents. Dans le même temps, le Groupe a su imposer ses produits auprès de nouveaux clients et consommateurs grâce à une stratégie d'innovation et de qualité. En France, Axroll a par exemple enregistré une hausse de ses ventes de 45 %. Devant ce succès, cette solution d'automatisation compatible avec toutes les portes de garage enroulables a été lancée dans une dizaine de pays européens ainsi qu'au Moyen-Orient.

Ces bonnes performances viennent conforter le Groupe dans sa volonté de rattraper la concurrence. Pour accompagner sa croissance sur ce segment, il s'appuie sur le savoir-faire et la complémentarité de ses 3 marques : BFT qui jouit d'une grande notoriété auprès des électriciens et des professionnels ; Somfy qui se développe auprès des grandes surfaces de bricolage et des installateurs généralistes ; Simu qui est plus précisément spécialisé dans la fermeture commerciale.

BFT poursuit son expansion géographique

Racheté par Somfy en 2004, le groupe BFT a enregistré une croissance de 14 % de son activité en 2006. Troisième acteur du marché européen de l'automatisation des portes et portails, BFT a acquis SACS, une société implantée dans le nord de l'Italie. Sa gamme de systèmes de contrôle d'accès pour parkings payants viendra compléter l'offre de BFT.

En 2006, BFT a poursuivi son expansion géographique avec l'ouverture de deux filiales en Espagne et aux États-Unis.

1



FAIRE DE LA QUALITÉ UNE PRIORITÉ



Sur le marché des Portails et Portes de garage, la qualité est un critère essentiel pour gagner des parts de marché. En 2006, Somfy a déployé plusieurs actions Qualité dans le cadre de son programme “% to ppm” qui s’applique à toutes les activités du Groupe. Parmi les axes majeurs de travail, le soin apporté aux nouveaux produits destinés aux professionnels tels que Dextro pro a déjà porté ses fruits.

Autre chantier lancé en 2006, l’adoption progressive des standards de qualité Somfy par les sociétés acquises par le Groupe, notamment BFT, devrait encore accroître l’avantage concurrentiel des produits dans les années à venir.

Dextro Pro assoit la marque Somfy auprès des professionnels

La création d’une entité Somfy dédiée aux Portes & Portails a permis de mieux cerner et servir les spécificités des différents marchés, notamment celui des clients professionnels. Demandeur de motorisations robustes capables d’accueillir des périphériques de confort et de sécurité, ce réseau recherche des produits qui se démarquent de ceux commercialisés en grande surface. Pour répondre à cette demande, l’année 2006 a vu la mise sur le marché de Dextro Pro ^[1], une nouvelle gamme de moteurs réservée aux professionnels qui étoffe une offre déjà composée d’ouvre-portails et de portes de garage enroulables.

Intégration des produits dans le concept de Home Motion

Afin d’inscrire le savoir-faire Somfy en matière de portails et de portes de garage dans une démarche plus globale d’Home Motion, le Groupe a lancé une nouvelle gamme compatible avec le protocole de communication universel io-homecontrol®. Ainsi, toutes les ouvertures de la maison se verrouillent d’un simple clic.

Fermetures commerciales : fort développement sous la marque SIMU

En 2006, SIMU a réalisé une croissance de plus de 10 % sur un marché difficile. Dans certaines zones, la performance a été encore plus significative (+ 34 % en Europe du Sud).

Somfy innove pour la maîtrise de l'énergie

Sur les activités pionnières et complémentaires de l'automatisation des stores d'intérieur et des façades des bâtiments tertiaires, Somfy s'attache à créer et à développer des solutions innovantes. Une démarche qui lui permet de préempter ce marché émergent porteur d'une forte croissance potentielle.

L'information et la formation : des facteurs clés de la sensibilisation des prescripteurs

Sur le segment du tertiaire, l'économie décisive d'énergie s'impose de plus en plus comme un argument pour automatiser les façades des bâtiments tertiaires. Pour promouvoir son expertise, Somfy a initié une démarche de communication directement auprès de ses prescripteurs, architectes et décorateurs. Ceux-ci ont été sensibilisés au rôle joué par la protection solaire, grâce à des formations et à des démonstrations en show-room. Somfy a également poursuivi ses collaborations avec d'autres parties prenantes du développement du bâtiment durable partout où cela est possible. En 2006, cela a notamment été le cas aux États-Unis et en Corée du Sud.

Les solutions haut de gamme tirent la performance des motorisations intérieures

En 2006, Somfy a innové pour s'imposer dans le développement de la motorisation des stores d'intérieur. Dans un premier temps, ses deux marchés prioritaires ont été l'Amérique du Nord et l'Asie.

- Les nouvelles motorisations silencieuses Sonesse ont enregistré une forte demande aux États-Unis où elles répondent à l'attente d'une clientèle haut de gamme soucieuse du faible niveau sonore.
- Conçus pour toutes les gammes de stores, les moteurs à batteries ont renforcé la présence de Somfy sur le segment de la rénovation. L'absence de fil électrique et son faible encombrement en font une solution idéale pour tous les types de rideaux et voilages intérieurs.

"AURORA PLACE" SYDNEY



Conçues par l'architecte Renzo Piano, les tours jumelles d'Aurora Place se distinguent par leurs formes déstructurées. Grâce aux auvents en verre des façades motorisés par les solutions Somfy, les occupants de sa partie résidentielle peuvent laisser pénétrer l'air extérieur ou préserver la chaleur, en fonction des conditions climatiques.

FEDERAL BUILDING DE SAN FRANCISCO



En 2006, Somfy a installé 1 000 moteurs Mingardi sur la façade du bâtiment fédéral de San Francisco.

Nouvelle approche commerciale pour le tertiaire

Somfy a désormais acquis une expertise suffisante dans le tertiaire pour structurer son offre. Partant du constat que les besoins des marchés émergents diffèrent largement de ceux qui sont plus matures, Somfy a instauré une stratégie commerciale différenciée.

- Sur ses marchés dits matures que sont par exemple l'Allemagne et la Scandinavie, Somfy n'a plus à convaincre de l'utilité des protections solaires sur l'économie d'énergie. Le Groupe a conçu une offre catalogue composée de produits compétitifs enrichis de fonctionnalités avancées, tels que le capteur solaire. Sur ces marchés, les produits les plus vendus en 2006 ont été ceux de la gamme Animéo (IB+ et Compact).
- Sur les marchés émergents que sont les États-Unis, l'Australie, la Chine et le Royaume-Uni, il faut à la fois démontrer la forte valeur ajoutée des protections solaires et faire connaître les produits Somfy. L'offre est "à la carte" pour s'adapter à la demande qui porte essentiellement sur la construction d'immeubles de bureaux.

Somfy renforce son offre dans les bâtiments tertiaires

En 2006, le rachat de la société française Variosys est venu renforcer l'offre de Somfy destinée aux grands immeubles. Sa technologie de pilotage des moteurs via le protocole Internet IP permet en effet de gérer et de commander chaque moteur individuellement. Une expertise complémentaire du savoir-faire de Somfy, plus orienté vers le petit tertiaire et le résidentiel.

Dans le même temps, Somfy a repris l'activité moteurs carrés ¹ destinés aux stores vénitiens extérieurs, de l'Allemand Stehle. De nouveaux marchés dans le tertiaire s'ouvrant ainsi, en particulier en Allemagne, en Autriche et en Suisse, où ce type de produit est particulièrement demandé.

¹



Forte progression de Somfy sur ses deux premiers marchés

Stimulée par le lancement de produits novateurs, l'activité de Somfy renoue avec une croissance continue et profitable dans ses deux marchés les plus importants. La reconquête commerciale est particulièrement marquée outre-Rhin. Des performances qui récompensent la stratégie offensive de Somfy.

La technologie radio soutient la croissance rentable

Avec 175 000 moteurs supplémentaires vendus en France, le Groupe conforte son leadership national sur le marché des volets roulants et de la protection solaire. En progression de près de 38 %, les ventes de moteurs radio ont largement contribué à cette performance et sont venues soutenir la recherche de croissance sur les produits plus classiques d'entrée de gamme. Sur ce segment, le Groupe a entamé la reconquête de ses parts de marché grâce aux efforts importants consentis sur les coûts de production, qui ont permis de baisser les prix sans compromettre la rentabilité.

Portée par le succès de la technologie RTS, l'innovation a soutenu l'intérêt du marché pour tous les métiers de Somfy. Présentées avec succès aux clients en 2006, les nouvelles gammes de moteurs radio ouvrent de belles perspectives de croissance pour 2007.

Somfy renforce sa présence dans tous les canaux de distribution

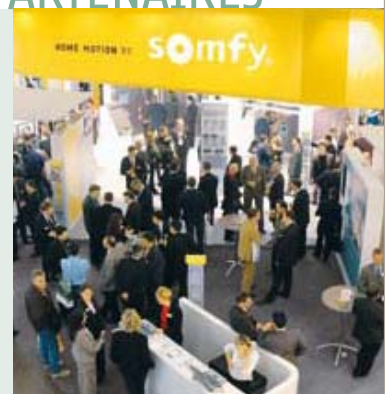
2006 a vu la concrétisation des investissements consentis dans le domaine du marketing et des médias. Pour la première fois, la notoriété spontanée de la marque Somfy a franchi le seuil des 50 % auprès des propriétaires de résidence principale en France. Relayées par les trois quarts des installateurs agréés, les trois opérations promotionnelles mises en place en 2006 ont aussi largement accru la visibilité de la marque auprès des consommateurs.

La réorganisation des équipes commerciales par métier a renforcé les liens avec les clients. Somfy s'est ainsi imposé auprès de cent nouveaux installateurs français et dispose désormais d'un réseau de 650 magasins partenaires. Du côté des grands comptes, l'offre multimarque est désormais celle de toutes les équipes de terrain. Neuf nouveaux fabricants assembleurs sont dépositaires du label "Powered by Somfy".

SOMFY EN ROAD-SHOW AVEC SES PARTENAIRES

Avec plus d'une soixantaine de nouveaux produits présentés sur le salon R+T de Stuttgart en février, l'année 2006 aura été, pour Somfy Allemagne, particulièrement riche en innovations. Pour démontrer plus efficacement leur valeur ajoutée aux installateurs, les équipes commerciales ont organisé des réunions de formation dans 40 villes et rassemblé 1 200 installateurs. Ces derniers

ont pu se familiariser avec les nouveautés en matière d'automatismes d'intérieur et d'extérieur destinés au résidentiel et au tertiaire, parmi lesquelles la nouvelle collection de télécommandes RTS : Telis Composio qui pilote toutes les fermetures intérieures, et Impresario Chronis, qui permet de programmer des scénarios de vie dans la maison.



+ 5,7 %

Croissance du chiffre
d'affaires en France en 2006

+ 15,8 %

Croissance du chiffre
d'affaires en Allemagne en 2006

29 %

Part du marché français dans le chiffre
d'affaires global du Groupe

16 %

Part du marché allemand dans le chiffre
d'affaires global du Groupe

OXIMO WT. UN SUCCÈS FRANCO-ALLEMAND



Lancé en 2006, le moteur filaire électronique Oximo WT témoigne de l'efficacité de la collaboration renforcée entre le "business group" Stores et Volets Roulants et Somfy Allemagne.

A l'origine de cette coopération : une nouvelle loi en faveur de la performance énergétique des bâtiments qui impose que les coffres de volets roulants soient uniquement accessibles depuis l'extérieur.

Pour le pôle Développement de Somfy basé à Cluses, la problématique est la suivante : trouver un moyen de programmer le moteur sans y avoir accès. Germe alors l'idée de relier un câble au moteur et le concept d'Oximo WT voit le jour. En 2006, plus de 90 % de ses ventes ont été réalisées en Allemagne, preuve que l'équipe française a su répondre à cette attente spécifique.

La publicité dynamise les ventes

Dynamisé par la reprise du bâtiment, le chiffre d'affaires de Somfy a connu une croissance supérieure à 15 % outre-Rhin. Cette performance reflète le succès du plan d'action offensif lancé en 2005, qui a permis de gagner des parts de marché sur tous les canaux de distribution. Les campagnes publicitaires ont consacré la notoriété de Somfy auprès du consommateur final. Pousés par le lancement d'une offre compétitive adaptée aux spécificités du marché allemand, les partenariats proposés aux fabricants et installateurs ont attiré plus de 550 nouveaux clients professionnels.

Somfy différencie ses offres outre-Rhin

Dans ce pays, où le souci de l'économie d'énergie est fortement ancré, les innovations de Somfy ont stimulé le potentiel encore important de développement du store haut de gamme. Un secteur sur lequel le Groupe a élargi son savoir-faire en rachetant la société allemande Stehle. Ce spécialiste de la motorisation des stores à lames orientables, tels que le vénitien extérieur, lui ouvre désormais un nouveau secteur du marché de la protection solaire du résidentiel et du tertiaire en Allemagne, mais aussi dans les pays limitrophes, où ce type de produit est largement représenté.

La conquête de nouveaux clients professionnels

En Europe du Nord, Somfy s'est donné les moyens de contrer la concurrence. Encore émergents, mais relais de croissance importants dans l'avenir, les marchés de l'est de l'Europe se structurent.

Les ventes progressent fortement dans des pays nordiques

En 2006, la réorganisation des forces de vente par canal de distribution et la mise en œuvre de programmes d'animation des réseaux professionnels ont permis de renouer avec la croissance en Europe du Nord. Dans cette région, où le taux d'équipement en stores et volets est déjà élevé, la forte progression du chiffre d'affaires (+ 12,9 %) s'est principalement opérée par une reprise de parts de marché.

Avec une hausse de leurs chiffres d'affaires supérieure à 10 %, les marchés des pays nordiques et celui des Pays-Bas ont largement bénéficié de la redynamisation commerciale, Somfy Norvège affichant même 30 % de croissance en 2006.

Somfy renforce son réseau d'installateurs en Europe du Nord

Dans un contexte de vive concurrence tarifaire, Somfy a renforcé sa présence auprès des installateurs en recrutant 130 nouveaux experts en 2006. Son réseau totalise désormais 600 spécialistes dont les programmes de formation mettent l'accent sur les gammes de commandes RTS.

Dans le même temps, la collaboration fructueuse entre les équipes de terrain et les Business Groups s'est concrétisée par le lancement de produits spécifiquement adaptés aux attentes des clients d'Europe du Nord. Pour contrer la concurrence, la marque a donné naissance à Easy Somfy, une gamme de produits de qualité à prix réduits.

Somfy s'implante dans les Balkans

En Europe de l'Est et du centre, le chiffre d'affaires de Somfy a enregistré une croissance globale de 15 %, le dynamisme des pays émergents permettant de contrebalancer les performances stables des marchés matures tels la Suisse et l'Autriche. En Russie et dans les pays baltes, où le Groupe est implanté depuis 2002, les ventes ont progressé entre 30 et 45 %. La Pologne, la République tchèque et la Hongrie ont, quant à elles, connu une croissance de leurs résultats supérieure à 10 %.

Pour continuer de capter le fort potentiel de développement de l'est de l'Europe, Somfy a poursuivi son déploiement géographique, notamment dans les Balkans. Le Groupe a ainsi inauguré une filiale en Roumanie et a ouvert deux centres de distribution en Serbie et en Croatie.



+ 12,9 %

Croissance du chiffre d'affaires
Europe du Nord en 2006

+ 15 %

Croissance du chiffre d'affaires
en Europe de l'Est et du centre en 2006

... et structure ses réseaux de partenaires à l'est

Pour démontrer les avantages concurrentiels de ses produits auprès de ses nouveaux clients, Somfy a étoffé et animé son réseau de partenaires. Sur ses marchés émergents, le Groupe entend également promouvoir son expertise du tertiaire directement auprès des architectes et des constructeurs. En 2006, Somfy a notamment participé aux salons du bâtiment de Belgrade et de Moscou.

14 %

Part de l'activité Europe du Nord dans
le chiffre d'affaires global du Groupe



LES ARCHITECTES

**Porte-parole du savoir-faire de Somfy en matière
de gestion des façades dynamiques**

Les architectes sont de puissants relais du savoir-faire de Somfy auprès des constructeurs et des entreprises qui souhaitent rénover ou bâtir leurs bâtiments. Depuis 2003, Somfy travaille ainsi en étroite collaboration avec les architectes anglais grâce à son show-room de Londres. Près de 500 maîtres d'œuvre passent chaque année dans

son centre de formation pour y être formés aux protections solaires automatisées dans le cadre de formations imposées par la réglementation. En République tchèque, Somfy s'est rapproché de ces prescripteurs en 2006. Des campagnes de publicité et la publication d'articles ont ainsi vu le jour sur les sites Internet consultés par les architectes.

Un réseau d'experts en expansion

En Europe du Sud, second territoire du Groupe après la France, Somfy enregistre une hausse de 20 % sur ses ventes. Dans les marchés émergents que sont certains pays du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud, Somfy structure ses réseaux de clients et établit les fondations de sa croissance future.

L'activité reprend en Italie

Avec des résultats en hausse de 14,6 % en 2006, le pourtour méditerranéen reste le marché européen traditionnel le plus dynamique de Somfy. En Espagne, le Groupe a maintenu le haut niveau de performance qui est le sien depuis 20 ans. En Italie, si l'activité a pâti durant plusieurs années d'une distribution atomisée, elle a toutefois enregistré un redémarrage en 2006 grâce, en particulier, à la réorganisation industrielle d'Asa et Mingardi, ainsi qu'au dynamisme de BFT, fer de lance de l'activité portes de garage et portails du Groupe. Par ailleurs, le bond de 20 % enregistré par les ventes de moteurs pour volets roulants est un signe très encourageant après deux années difficiles. Encore émergent, le marché grec confirme néanmoins sa progression permanente.

269 nouveaux installateurs adoptent Somfy en Espagne et en Grèce

6 ans après s'être installé en Grèce, Somfy y a lancé en 2006 son programme de formation Experts. Le réseau d'experts espagnols s'est, lui, enrichi de 250 nouveaux installateurs de stores et de volets roulants.

Conformément à sa stratégie de diversifier ses canaux de distribution au sein de ses marchés les plus matures, Somfy s'est aussi adressé au grand public en Espagne via des campagnes publicitaires de grande ampleur. Une opération qui s'est soldée par 350 millions de contacts consommateurs.

MOYEN-ORIENT

Premiers programmes de réseaux Experts au Moyen-Orient

2006 aura été une année de formation exceptionnelle pour les clients des 7 pays du Moyen-Orient où Somfy est implanté. La région a ainsi accueilli son premier programme de réseau Experts Somfy, lancé au Koweït. Quelques mois plus tard, l'Arabie Saoudite formait à son tour ses premiers installateurs à Djedda et à Ryad, où

près de 30 sociétés ont participé aux journées inaugurales. Pour présenter le savoir-faire de Somfy en matière de protection solaire pour bâtiments tertiaires, Somfy a également adressé la brochure SomfyArchitecture à 8 000 managers des cabinets d'architecture et de bureaux d'études des pays du Golfe.



TURQUIE

Ouverture d'une Somfy School en Turquie

Parmi les marchés les plus prometteurs (+ 50 % de croissance), la Turquie a accueilli l'ouverture d'une Somfy School qui a formé plus de 200 clients professionnels en 2006. L'objectif est de faire croître ce chiffre à 350 clients en 2007. Phase préalable à l'animation des installateurs et fabricants à travers les réseaux d'experts ou les programmes "Powered by Somfy", la formation des clients professionnels est l'étape indispensable à la maîtrise et à la croissance de Somfy sur ses nouveaux marchés.



Somfy anime ses réseaux dans les marchés émergents

Au Moyen-Orient où Somfy a pris pied en 1989, le groupe a confirmé les bonnes performances de ces dernières années. Avec des ventes multipliées par quatre en l'espace de deux ans, la Turquie s'avère un marché extrêmement porteur à terme. Des réseaux de partenaires ont aussi vu le jour dans plusieurs pays du Golfe. Par ailleurs, Somfy bénéficie d'une visibilité accrue au Maroc où l'équipe de terrain a inauguré un show-room de 700 m² dans ses nouveaux locaux de Casablanca.

Au Brésil, premier pays d'Amérique du Sud où Somfy s'est implanté, l'opération d'incentive organisée pour les équipes de vente a été couronnée de succès : les ventes ont augmenté de 58 %.

Somfy ouvre une nouvelle filiale en Argentine

En 2006, Somfy a enregistré une croissance sensible dans des territoires émergents frontaliers ou proches des pays où ses filiales sont installées. C'est le cas, par exemple, de l'Amérique du Sud. Une nouvelle filiale a ainsi vu le jour en Argentine dont le champ d'action s'étend désormais à tout le sud du continent.

+ 14,6 %

Croissance du chiffre d'affaires Europe du Sud en 2006

20 %

Part de l'activité Europe du Sud dans le chiffre d'affaires global du Groupe

Le marché du store d'intérieur confirme son dynamisme

Leader de la motorisation des stores d'intérieur en Amérique du Nord, Somfy met tout en œuvre pour capter leur potentiel de croissance. Sur le marché du tertiaire, la sensibilisation au bâtiment durable lui ouvre des perspectives de développement important.

Les équipes se renforcent sur tous les canaux de distribution

L'activité de Somfy en Amérique du Nord a poursuivi sa forte progression, principalement grâce au développement du marché des automatismes pour stores d'intérieur et écrans de protection. Somfy a également recruté des commerciaux pour valoriser les produits de la marque auprès de tous les canaux de distribution, même les plus inédits pour le Groupe (catalogues, vente électronique au détail, vente à domicile).

Somfy automatise les stores d'intérieur

Très largement utilisés en Amérique du Nord, les stores d'intérieur (véniens, rouleaux et plissés) y demeurent encore peu automatisés. D'où un potentiel de croissance des ventes estimé à 30 % par an que Somfy s'emploie à saisir. En 2006, la marque a continué à innover avec des produits adaptés aux spécificités du marché, notamment les moteurs silencieux Sonesse ou les moteurs batterie Wirefree en phase avec les attentes du segment haut de gamme. En Floride, Somfy a inauguré un nouveau concept de show-room qui prend la forme d'une maison de standing grande nature, où les clients peuvent découvrir et tester la performance de toutes les solutions de la marque.

Somfy intègre son offre de Home Automation

Levier de croissance important en Amérique du Nord, le Home Automation est un axe de recherche prioritaire pour Somfy. Pour faire valoir ce savoir-faire novateur, le Groupe collabore avec des entreprises aux expertises complémentaires telles que l'éclairage, l'audiovisuel ou la sécurité.

Sur le marché tertiaire, Somfy bénéficie de l'impact et des standards définis par le "Green Building" et d'une reconnaissance grandissante de leur rôle en matière d'économie d'énergie.

11 %

Part de l'activité Amérique du Nord dans le chiffre d'affaires global de Somfy

LE GREEN BUILDING COUNCIL

Aux Etats-Unis, les professionnels du bâtiment qui sont comme Somfy impliqués dans la promotion de l'habitat durable peuvent compter sur l'appui du Green Building Council. Soutenue dans sa démarche par le gouvernement américain, cette association a créé un standard commun de cotation (LEED) qui permet de mesurer le niveau d'efficacité des technologies employées dans la construction des bâtiments en vue de réduire leur impact sur l'environ-

nement. Le Green Building Council intervient dans 5 domaines : le choix du site d'implantation, des matériaux utilisés, l'économie d'énergie, de l'eau et la qualité de l'environnement intérieur. Les protections solaires automatisées de Somfy sont ainsi très bien cotées par cet organisme, ce qui a notamment permis à l'entreprise française de participer à l'automatisation des façades du nouveau bâtiment fédéral de San Francisco.



... et inaugure de nouvelles installations au Mexique

Somfy Mexique s'est installé sur 1 400 m² de surface qui accueillent un vaste entrepôt, 3 espaces interactifs pour des formations et réunions, et un show-room afin de répondre à toutes les questions des installateurs et utilisateurs finaux. Parallèlement, Somfy Mexique a démarré un programme de formation destiné aux intégrateurs et aux installateurs. La présentation du système RTS à Mexico City a ainsi retenu l'attention de 300 professionnels.

+ 8 %

Progression du chiffre d'affaires de l'activité Amérique du Nord



LA FLORIDE

L'exception américaine du marché des volets roulants

Les volets roulants et les stores extérieurs ne font pas partie de la tradition architecturale nord-américaine. Toutefois, depuis les années cycloniques sans précédent de 2004 et de 2005, des nouvelles normes de construction imposent l'installation de volets roulants plus résistants, ce qui contribue à accroître le taux de motorisation dans les régions côtières touchées par les ouragans. La Floride représente ainsi 70 % de l'activité volets roulants de Somfy en Amérique du Nord. En 2006, Somfy a par exemple finalisé un chantier de grande ampleur à Naples en Floride : 500 moteurs Altus ont été installés sur les façades d'un même immeuble dans le cadre de sa protection contre les ouragans.

Un marché à forte croissance

Avec 3,5 milliards d'habitants et une économie en pleine effervescence, l'Asie Pacifique est un marché important pour Somfy. En 2006, le Groupe a poursuivi le déploiement de son maillage géographique et a mis en œuvre des stratégies adaptées à chaque marché.

Une zone aux attentes diversifiées

Sur cette vaste zone qui se caractérise par des marchés aux profils variés et hétérogènes, l'activité de Somfy a connu des résultats contrastés, la croissance globale de la zone Asie Pacifique restant toutefois élevée (+ 9,1 %).

Somfy a enregistré un véritable succès au Vietnam et en Australie, marché important principalement axé sur le résidentiel. Dans d'autres pays, les résultats ont été mitigés mais porteurs de signaux encourageants. Au Japon, premier marché du Groupe dans cette région du monde, Somfy a repris des parts de marché à la concurrence. En Chine, Somfy a largement œuvré pour saisir un énorme potentiel.

Somfy accélère son développement sur le marché tertiaire chinois

En 2006, Somfy s'est donné les moyens de vendre et de produire en Chine pour capter le dynamisme de l'automatisation du bâtiment dont le secteur est en plein essor. Trois ans après son implantation dans le pays, Somfy a conclu une joint-venture avec un partenaire local reconnu, YueQiu, qui apporte son outil de production et son réseau de distribution. L'objectif est de devenir leader du secteur en Chine grâce à LianDa, une nouvelle société commune détenue à hauteur de 80 % par Somfy.

+ 9,1 %

Progression du chiffre d'affaires en Asie Pacifique

6 %

Part de l'Asie Pacifique dans le chiffre d'affaires global du groupe

CORÉE DU SUD



Somfy est récompensé pour son rôle sur l'économie d'énergie

La filiale sud-coréenne de Somfy s'est vu attribuer le prix Energy Winner 2007 dans la catégorie des produits qui contribuent à la maîtrise de l'énergie. Pour la 10e année consécutive, cette compétition était conjointement organisée par un groupement national de consommateurs et par l'un des plus importants journaux quotidiens du pays, sous l'égide du Ministère de

l'Environnement sud-coréen. Somfy s'est vu récompenser pour la qualité et l'efficacité de ses motorisations et automatismes de protection, notamment la nouvelle gamme de contrôle centralisé Animeo IB+. Déjà très impliqué dans la promotion de la gestion des façades dynamiques dans le pays, Somfy Corée s'appuie sur cette récompense pour valoriser son offre à travers ses catalogues et sa communication clients.



... consolide sa présence en Océanie et en Asie

Somfy a ouvert une filiale en Nouvelle-Zélande, marché prometteur où la marque commercialisait déjà des produits depuis l'Australie. Dans ce pays, la marque a rencontré un grand succès avec le lancement de son réseau d'installateurs. Des road-shows organisés à travers toute l'Australie ont permis à 350 professionnels de découvrir ses nouveautés, parmi lesquelles la motorisation pour rideaux Glystro, les moteurs silencieux, et la gamme de commandes Telis.

En Corée du Sud, marché principalement tertiaire où le Groupe réalise un quart du chiffre d'affaires de cette région du monde, Somfy a réorganisé sa société i-blind qui vend et installe des solutions complètes chez les clients finaux pour pallier l'inexistence de distribution organisée.

... et prend pied dans le résidentiel en Chine et à Hong-Kong

En Chine, Somfy a lancé en 2006 un réseau d'installateurs détaillants pour promouvoir ses offres sur le segment résidentiel. À fin 2006, la marque était présente dans les points de vente de 70 détaillants de 7 grandes villes du pays. À Hong-Kong, où le concept de la "maison intelligente" séduit de plus en plus les particuliers aisés, Somfy présente ses systèmes de motorisation et télécommandes pour les stores et rideaux auprès de 7 nouveaux magasins détaillants.

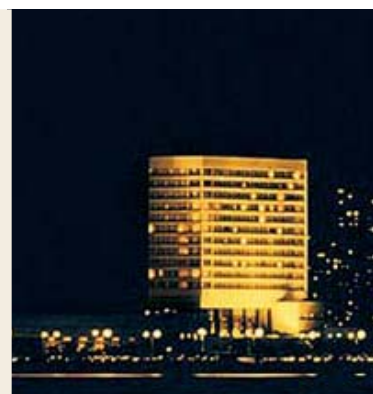
À Taiwan, où les projets immobiliers haut de gamme font preuve d'un dynamisme sans précédent, la marque a renforcé sa visibilité auprès des architectes, décorateurs et constructeurs. 80 prescripteurs ont ainsi pu découvrir l'efficacité des solutions Animeo, dans le cadre d'un séminaire.

EN INDE

Somfy s'associe au développement hôtelier

En Inde où Somfy possède une filiale depuis 2000, le développement du parc hôtelier, actuellement en sous-capacité, est un des axes de croissance des activités du Groupe dans le pays. Somfy entend partager son savoir-faire avec la dizaine de groupes hôteliers internationaux et investisseurs locaux qui ont des projets d'infrastructures 5 étoiles dans le sous-continent. Présentes dans

les 6 plus grandes villes indiennes, les équipes de la marque œuvrent à promouvoir les solutions de motorisation pour stores et rideaux, notamment les nouveaux moteurs Glystro et Sonesse. Les solutions Somfy équipent déjà quelques-uns des plus luxueux hôtels d'affaires du pays parmi lesquels l'Imperial Hotel de New Delhi et l'Oberoi de Bombay.







UN GROUPE OUVERT SUR LE MONDE

La culture de l'innovation et de l'anticipation portée par Somfy est partagée par ses 4 300 collaborateurs à travers le monde. Son offre vise à développer un habitat durable respectueux de l'environnement, à apporter toujours plus de confort aux consommateurs et contribuer à une vie plus simple et plus sûre. Elle crée de la valeur pour ses clients et ses actionnaires. Au sein de ses équipes, Somfy s'attache à inscrire ces valeurs dans la réalité de tous les jours. Présent sur tous les continents, le Groupe mène une politique décentralisée de ses ressources humaines pour respecter au mieux les spécificités de chaque culture et de chaque marché. Fer de lance de son engagement environnemental et sociétal, sa Fondation soutient des actions d'entraide et de partage partout où l'expertise du Groupe s'avère être utile.

Au service d'une croissance profitable

En 2006, Somfy a augmenté sa capacité de production dans le cadre d'un développement interne et externe. La démarche de productivité poursuivie en 2006 a permis de maintenir la rentabilité de l'entreprise, malgré la très forte hausse des matières premières et les baisses de prix de vente concédées au marché.

Renforcement du dispositif industriel en Tunisie

Pour accompagner le développement de l'activité du Groupe, l'année 2006 a vu l'inauguration d'une usine en Tunisie. Cette stratégie de déploiement interne répond à une volonté de mieux répartir les risques en adéquation avec la localisation des zones de distribution et des sources d'approvisionnement des composants. La Tunisie permet en effet à Somfy de disposer des principaux fournisseurs électroniques sur place. Cette nouvelle usine, qui a livré ses premières pièces en avril 2006, produira un million de moteurs en 2007.

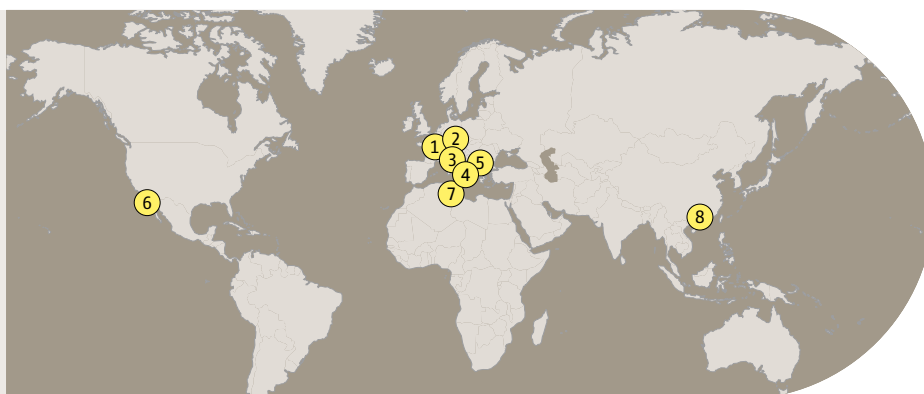
Dans le même temps, la capacité de production des usines européennes reste inchangée. Les usines françaises qui répondent aux engagements de livraison du réseau sous 24 h, offrent la réactivité maximale.

Les synergies au service de la compétitivité

La nouvelle usine tunisienne a d'ores et déjà intégré le Système de Production Somfy (SPS) qui définit des principes de production communs à toutes les entités du Groupe. En 2006, l'optimisation de cette démarche progressive vers l'excellence industrielle a permis d'améliorer la productivité et la compétitivité du Groupe. Une performance qui s'est opérée grâce à trois axes de travail : le partage des sources d'approvisionnement, la rationalisation de la logistique et la gestion du réseau industriel.

Carte avec
la localisation
des 8 usines
du Groupe :

Cluses	1
St Rémy-de-Maurienne	2
Gray	3
Bologne	4
Schio	5
San Diego	6
Zriba	7
et Nanxun	8



CENTRE LOGISTIQUE INTERNATIONAL

Centre logistique international de Bonneville

Inauguré fin 2005 à proximité du siège de Cluses, le centre mondial de distribution des produits de marque Somfy a atteint la totalité de ses objectifs : il permet une meilleure différenciation des typologies de services en fonction des canaux de distribution ; cet outil performant optimise également la traçabilité des pro-

duits, la souplesse et la réactivité avec un engagement de livraison sous 24 heures. Avec une superficie totale de 27 000 m² et plus de 200 salariés, ce centre s'adresse aussi bien au réapprovisionnement des centres logistiques à travers le monde, qu'à la livraison des clients français, du Benelux et du pourtour méditerranéen.



Devenir le premier fabricant chinois de moteurs tubulaires

Pour accélérer sa pénétration du marché chinois, Somfy a décidé d'y localiser une partie de sa production en vue d'une commercialisation qui s'effectuera localement. Au premier semestre 2006, Somfy a ainsi intégré le site de production des moteurs tubulaires de YueQiu, un des leaders chinois du secteur à travers une nouvelle société commune, LianDa, détenue à 80 % par Somfy. Les produits LianDa seront remis au niveau de performance du Groupe avant d'être lancés sur le marché chinois. La première gamme sera présentée à la foire de Shanghai en avril 2007. À terme, Somfy entend devenir le premier fabricant de moteurs tubulaires en Chine.

La variété des motorisations qui seront produites en Chine ouvre des perspectives de croissance sur les trois activités de Somfy, et ce, sur des applications moyenne et haut de gamme.

Somfy relève le défi du zéro défaut

Élément clef du renforcement de l'avantage concurrentiel de Somfy et corollaire indispensable du succès des produits à forte valeur ajoutée, la politique qualité du Groupe a été un axe de travail prioritaire en 2006. Somfy a ainsi finalisé l'élaboration du contenu de sa démarche Qualité appelée "% to ppm" ("parts per million") qui sera déployé en 2007. Au travers de ce programme, le Groupe a défini un objectif ; obtenir un taux de retour produits inférieur à 1 %. Chaque entité opérationnelle du Groupe a été mise à contribution pour définir des plans d'action qui s'articulent autour de 4 axes : la qualité des produits ; la qualité des services ; la formation ; l'animation des processus. Du choix des composants au service après-vente, une centaine de démarches ont ainsi été adoptées en 2006.



Pour la performance du Groupe et l'épanouissement des talents

Pour accompagner et anticiper les évolutions de l'organisation du Groupe et de ses métiers, Somfy mène sa politique Ressources Humaines au plus près de ses entités opérationnelles. En appui direct des activités du Groupe et de l'encadrement des équipes, les responsables Ressources Humaines sont ainsi affectés à chaque zone géographique, division et domaine d'expertise.

La coresponsabilité au service de l'efficacité

En 2006, les équipes Somfy ont su s'adapter et tirer pleinement profit de la nouvelle organisation instaurée en septembre 2005. La création de 3 "Business Groups" spécialisés par application ("Shutter & Awning", "Window & Blind", "Door & Gate") a permis d'établir un principe de coresponsabilité entre ces équipes chargées de développer de nouveaux produits, et les entités opérationnelles installées dans plus de 50 pays. Cette nouvelle organisation a engendré un renforcement de la réactivité de la mise sur le marché de nouveaux produits. En amont, des stratégies communes pour chaque application sont planifiées et les ressources sont concentrées sur les axes de travail les plus importants.

... et des axes stratégiques du Groupe

Cette réorganisation du travail en équipe, fondée sur le partage des compétences, a permis de préciser le rôle de chaque entité dans l'accomplissement des axes stra-

tégiques définis par application au niveau du Groupe. La démarche d'optimisation de la performance a été menée transversalement, afin de poursuivre le développement de l'interopérabilité entre tous les produits Somfy.

Relever le défi de l'extension géographique

En 2006, le Groupe a connu une augmentation soutenue de ses effectifs (+ 28 %) due à une croissance interne, notamment aux États-Unis et au Moyen-Orient, ainsi qu'à l'intégration de Cotherm et à la création de l'entité chinoise LianDa. Au 31 décembre 2006, Somfy compte 4 300 collaborateurs répartis dans 51 pays.

Pour accompagner cette évolution, la politique Ressources Humaines du Groupe privilégie la diversité, la performance et la responsabilité. En 2006, ses plans d'action ont notamment porté sur :

- la recherche permanente d'un recrutement de qualité. En France, 165 collaborateurs, principalement techniciens, ont ainsi pu rejoindre le Groupe ;





- le développement des compétences via une politique de formation dynamique. En France, elle a concerné plus de 1 000 salariés, qui ont bénéficié de 24 600 heures de formation, soit 3,54 % de la masse salariale. La part consacrée à l'international a représenté 35 % des formations assurées.

Accompagner les attentes des collaborateurs

Déployés en 2005, les nouveaux principes de management ont été intégrés dans les outils de chaque manager à qui il incombe de développer son équipe et de sensibiliser chaque salarié à son rôle d'acteur de sa carrière professionnelle. À l'occasion des entretiens annuels d'évaluation,

cette Charte de Management a permis de mieux faire correspondre les besoins du Groupe et les attentes des collaborateurs. En 2006, Somfy a également poursuivi sa politique de gestion de suivi de carrière et de mobilité interne, ce qui a permis à 37 salariés de bénéficier d'une opportunité d'évolution professionnelle.

Réalisé tous les deux ans pour recueillir les opinions de chaque salarié du Groupe, le baromètre de satisfaction a enregistré de bons résultats en 2006. La confiance des collaborateurs dans l'avenir du Groupe et dans la situation professionnelle de chacun fait ainsi preuve d'une grande stabilité. On note également une progression de la satisfaction sur les thèmes de l'encadrement, du développement des ressources humaines et de la communication interne.



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Renforcement de la réactivité du pôle Recherche et Développement

Afin d'améliorer encore la connaissance précise des besoins des clients professionnels, l'organisation des structures Développement du Groupe a été intégrée aux équipes marketing et qualité, qui sont spécifiquement dédiées à chacun des trois grands marchés de Somfy. En 2006, ce nouveau fonctionnement a par exemple permis de lancer avec succès des produits tels que le moteur filaire électronique Oximo WT pour le marché des volets roulants, les automatismes Animeo Compact pour

la gestion des protections solaires des bâtiments tertiaires, et enfin, le moteur Axovia adapté à tous les types de portails. Au total, les 60 nouveaux produits ainsi présentés aux clients professionnels en 2006 ont participé à l'accélération de la croissance du Groupe et à la reprise de part de marché à ses concurrents.

Parallèlement, pour assurer l'excellence technique tout en garantissant la mise à disposition des nouveaux produits dans les temps, le processus "PMP" (Product Master Plan) a été formalisé entre les équipes Développement et commerciales.

Les protections solaires, un enjeu énergétique

La construction et le fonctionnement des bâtiments sont aujourd'hui à l'origine de près de 40 % de la consommation d'énergie mondiale. Parce qu'elle permet de ne faire entrer que le meilleur du climat à l'intérieur, l'automatisation des protections solaires peut réduire de moitié les besoins en climatisation et alléger d'autant la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

Un rôle avéré dans l'économie d'énergie

Sur son métier de la protection solaire automatisée, Somfy a imposé depuis longtemps une vision de qualité basée sur l'innovation. Chaque année, ses équipes de développement proposent de nouvelles solutions pour apporter une contribution de plus en plus efficace à cette recherche indispensable de maîtrise de la consommation énergétique.

Différentes recherches ont montré que les protections solaires permettaient de réaliser des économies d'énergie d'autant plus importantes si elles étaient automatisées. En effet, elles peuvent alors se régler avec précision sur le rayonnement solaire. En été, la température ambiante d'une maison peut ainsi être réduite de 9 °C grâce à un équipement efficace. Depuis 3 ans, Somfy a également étendu son savoir-faire à l'automatisation de l'ouverture et de la fermeture des fenêtres, créant ainsi une ventilation naturelle des bâtiments. En été, cette technologie actuellement testée en Europe permet de maintenir la température intérieure à 25 °C sans avoir recours à la climatisation.

Somfy innove pour l'automatisation des façades

L'automatisation des ouvertures et fermetures est désormais une composante essentielle des solutions de Somfy, notamment dans le secteur du tertiaire où l'offre Somfy est exploitée sous le nom de Gestion des Façades Dynamiques. Grâce aux capteurs solaires et aux nouveaux logiciels intégrés aux automatismes, l'ensemble des protections solaires des bâtiments réagit aux fluctuations extérieures, sans la moindre intervention humaine. Au fil de la journée, les volets roulants et les stores s'ouvrent et s'abaissent automatiquement en fonction de la température extérieure et du rayonnement solaire.

L'offre animeo IB+ de Somfy est plus particulièrement adaptée à l'automatisation des façades du moyen tertiaire tandis que la nouvelle gamme io-homecontrol s'adapte parfaitement aux attentes de propriétaires privés.

SHANGHAI

Le Grand opéra de Shanghai.

Les automatismes Somfy équipent les façades de verre du Shanghai Grand Theatre construit en 1997 par l'architecte français Jean-Marie Charpentier.



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Une reconnaissance qui passe par la caution scientifique

Afin de valider la pertinence de ses recherches et l'efficacité de ses produits sur l'économie d'énergie, les équipes de développement de Somfy travaillent en étroite collaboration avec sept universités étrangères : Delft (Hollande), ISE (Allemagne), BRE (Royaume-Uni), Lund (Suède), Carnegie Mellon (États-Unis), Berkeley (États-Unis), Tsinghua (Pékin) et Tanghi (Shanghai). Dans chaque pays, l'objectif est de produire un document

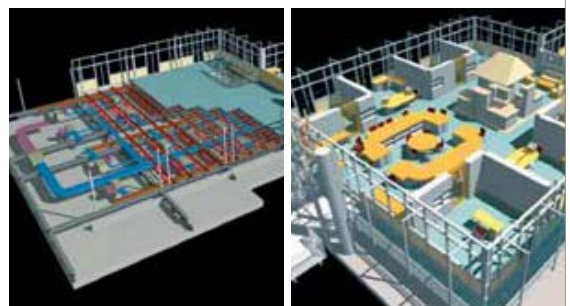
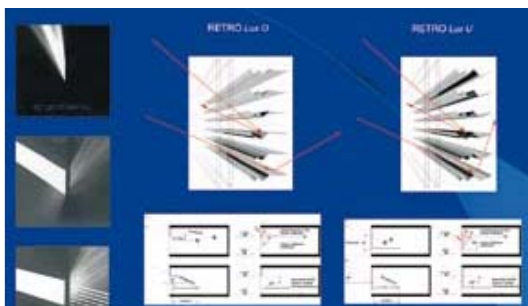
scientifique légitimant l'apport de la protection solaire automatisée. Une caution scientifique qui lui permet d'asseoir la notoriété de sa marque dans ce domaine via cette communication commune. Ce partenariat permet également à Somfy de concevoir et d'adapter ses innovations aux besoins et critères de ses marchés, car la plupart de ces universités sont parties prenantes dans l'élaboration des normes dans leurs pays.



Une démarche de partenariats

Pour Somfy, les préoccupations environnementales vont jouer un rôle de plus en plus important dans l'évolution de son activité. L'écologie va s'imposer dans le bâtiment, sa construction et son fonctionnement ; elle sera intimement liée à l'amélioration du confort des utilisateurs. De nombreux acteurs sont déjà engagés dans cette évolution et Somfy a choisi d'avancer en partenariat étroit avec eux.

Le Groupe s'est associé à différentes équipes de recherche en Amérique du Nord (au Canada et aux États-Unis), en Europe (en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne) et en Asie (en Chine). Il conçoit et développe ses solutions en collaboration avec des associations d'architectes. Il intervient pour faire préciser et évoluer les réglementations. Ainsi, par exemple, Somfy soutient le Green Building Council aux États-Unis.



La Fondation Somfy

Pour appuyer la politique d'innovation de ses métiers et pérenniser son engagement environnemental sur le long terme, le groupe Somfy a créé sa propre fondation en 2004. De toutes natures, ses actions se rassemblent autour d'une finalité commune : faciliter l'accès à une meilleure compréhension du milieu naturel pour aider l'Homme à mieux vivre dans le monde qui l'entoure. Multiplié par dix en 2006, l'investissement financier de la Fondation Somfy est toujours assorti de partages de compétences.

Un engagement sur le long terme

Prévention, sensibilisation, protection, éducation... Depuis 3 ans, la Fondation Somfy soutient et développe les initiatives d'ONG et d'associations qui œuvrent au "mieux-vivre avec son milieu naturel". La Fondation s'implique sur le long terme dans des actions de toutes natures pour peu qu'elles incarnent les valeurs du Groupe : rendre la vie plus confortable, plus simple et plus sûre. En 2006, la Fondation Somfy a ainsi consacré 300 000 euros à des projets menés en France et à l'étranger. Parce qu'à terme, la Fondation Somfy a pour vocation de s'investir dans l'ensemble des pays où le groupe Somfy est implanté, les collaborateurs de ses filiales sont également impliqués. Parce que chacune des actions soutenues par la Fondation est porteuse de repères identitaires et de finalités dans lesquels les salariés du Groupe se reconnaissent, l'implication personnelle est soutenue par l'entreprise dès lors que l'expertise professionnelle peut être utile aux engagements de la Fondation.

Site Internet : www.fondation-somfy.com

"Esprit Montagne" : sensibiliser les jeunes aux risques en montagne

Groupe originaire des Alpes dont le siège est basé à Cluses en Haute-Savoie, Somfy s'implique naturellement depuis 15 ans dans le mécénat d'activités liées à son milieu naturel. En 2003, Somfy décide d'aller plus loin et crée sa propre association, "Esprit Montagne", sous l'égide de sa Fondation. Sa mission : fédérer un maximum de compétences autour d'un projet commun qui vise à sensibiliser les jeunes snowboarders et free riders de la région aux règles de base de la bonne conduite en montagne, notamment en hors-piste. Sa cible : ¹ les collégiens des classes de 4^e et de 3^e. Avec l'aide de professionnels de la montagne, de scientifiques et du corps enseignant, 5 000 jeunes auront ainsi pu être formés au cours de l'hiver 2006/2007 grâce à un programme pédagogique structuré autour d'interventions en classe validées par une journée sur le terrain. Soutenue par l'ENSA (École nationale de ski et d'alpinisme) et l'ANENA (Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches), cette démarche est aujourd'hui reconnue par les autorités compétentes.

La Fondation Somfy organise les déplacements des adolescents et édite les outils pédagogiques. Des salariés du Groupe, compétents dans le domaine de la sécurité en montagne, viennent chaque hiver apporter leur soutien aux professionnels impliqués dans ce projet.

Site Internet : www.esprit-montagne.com

1



Phénoclim : étudier l'impact de l'évolution du climat sur la végétation en milieu alpin

La conséquence la plus attendue du réchauffement climatique est la remontée en altitude des organismes. Des mesures de phénologie des plantes montrent que l'évolution des températures a des impacts importants sur leur croissance et, par conséquent, sur la vie des animaux. [2] Pour mieux comprendre le phénomène et sensibiliser le public, le CREA, Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude, a lancé à l'automne 2004 un programme scientifique et pédagogique, Phénoclim, qui invite le public à mesurer l'impact du changement climatique sur la végétation dans les Alpes.

Dès le début du projet, la Fondation Somfy s'est engagée à piloter la réalisation de 100 stations autonomes de mesures environnementales dont le financement total représente un budget de 200 000 euros. La Fondation Somfy coordonne la fabrication des stations avec l'aide de deux lycées de Cluses. Les ingénieurs Somfy apportent leurs compétences et leurs expertises. Au total, une soixantaine de personnes, ingénieurs, étudiants, élèves, enseignants, chercheurs du CREA, sont mobilisés autour de ce projet. Sur le terrain, les relevés phénologiques sur la végétation sont réalisés par une centaine d'écoles et des particuliers bénévoles encadrés par des chercheurs. Installée depuis 2004-2005, la version semi-automatique du capteur conçu par Somfy est progressivement remplacée par un équipement totalement autonome depuis décembre 2006.

Site Internet : [//crea.hautesavoie.net](http://crea.hautesavoie.net)

La Fondation Somfy soutient 4 programmes des Architectes de l'Urgence

En tant qu'acteur engagé dans la promotion du rôle social et environnemental du bâtiment, la Fondation Somfy perpétue et renforce les liens privilégiés qui unissent le Groupe à ses partenaires architectes dans le cadre de son activité. [3] Depuis le tsunami asiatique du 26 décembre 2004, la Fondation Somfy intervient sans discontinuer aux côtés de l'organisation non gouvernementale des Architectes de l'Urgence.

Une démarche originale d'échange de compétences

Au-delà de sa mission d'assistance aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits, cette organisation humanitaire composée d'architectes se distingue par l'expertise qu'elle apporte aux pays sinistrés en termes de développement durable. L'objectif est avant tout de sensibiliser et de faire appliquer les normes de sécurité dans des pays où la plupart des constructions sont réalisées de manière anarchique. Les projets de l'ONG mettent ainsi en œuvre des techniques simples dans le but de les voir développées par la population locale.

[2]

[3]



En Indonésie, des équipes des filiales Somfy en Asie du Sud-Est ont ainsi participé aux réflexions menées par les Architectes de l'Urgence, suite au tsunami, pour aider les institutions locales à anticiper et à limiter les dommages sur l'habitat en cas de nouveau désastre naturel.

Dans chacune de leurs démarches, les Architectes de l'Urgence privilégient l'emploi des ressources locales et valorisent le savoir-faire de chacun ainsi que le transfert des technologies et de la formation.

Deux ans d'actions en Indonésie

Depuis début 2005, la Fondation Somfy participe financièrement au programme de reconstruction de 3 villages de pêcheurs [1] de la région de Sigli, au nord de l'île de Sumatra. Sur place, le plan d'action de l'équipe des Architectes de l'Urgence s'est articulé en 3 phases : la remise en état de l'outil économique ; l'aide au retour de la scolarisation des enfants ; le relogement des sinistrés. [2] À fin 2006, les 80 membres de l'équipe des Architectes de l'Urgence, dont 6 architectes français, avaient finalisé la reconstruction du port de Sigli. Sur les 5 écoles prévues dans le programme initial, deux structures sont d'ores et déjà opérationnelles. [3] Elles ont permis à 649 écoliers de reprendre le chemin de l'école. 528 autres enfants bénéficieront de nouvelles infrastructures courant 2007. Enfin, l'ONG a déjà pu reloger 182 familles. La totalité des 542 logements sera achevée en 2007.

En Afghanistan, au Pakistan et au Liban

En Afghanistan, la Fondation Somfy soutient les Architectes de l'Urgence dans leur démarche d'assistance à la réorganisation de la profession d'architecte en vue d'œuvrer à la reconstruction d'un pays dévasté par 20 ans de guerre. Depuis 2004, des architectes français se relayent dans l'Atelier Relais ouvert par l'ONG à Kaboul pour former les professionnels afghans aux nouvelles technologies de l'architecture grâce à un équipement de pointe.

Dans la région du Cachemire pakistanais, endeuillée par un violent séisme en octobre 2005, l'ONG a débuté la reconstruction de l'école du village de Bheri à la fin de l'année 2006. Soutenu par la Fondation Somfy, ce projet permettra d'accueillir 220 élèves et 22 professeurs.

Au Liban, où les Architectes de l'Urgence sont intervenus pour reloger les réfugiés libanais dès la fin des combats entre Israël et le Hezbollah, la Fondation Somfy finance un programme de réparation et de reconstruction de chalets d'eau et de bassins de rétention pour l'agriculture.

Site Internet : www.archi-urgent.com

[1]



[2]

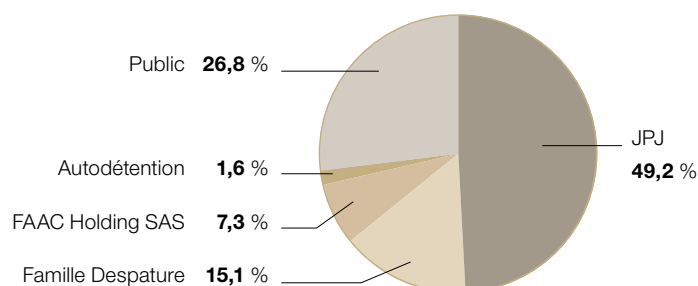


[3]



Relation actionnaires

Répartition du capital en %

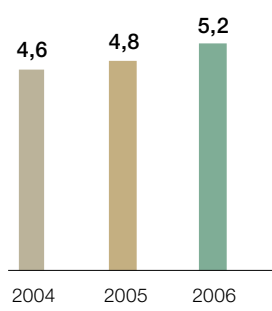


Capital

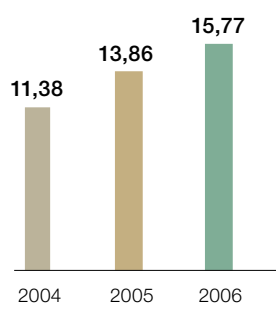
Le capital au 31 décembre 2006 s'élève à 7 836 800 euros, divisé en 7 836 800 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2006 sont des options d'achat d'actions. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 127 307 actions Somfy SA au 31 décembre 2006.

Dividende net par action, en euros



Résultat net par action, en euros



Cotation

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Contrat

Somfy SA a conclu le 6 décembre 2005, un contrat d'apporteur de liquidité avec la Société Générale Securities

Calendrier financier

4 décembre 2006	Conseil de Surveillance
26 janvier 2007	Publication du CA du 4 ^e trimestre 2006
5 mars 2007	Conseil de Surveillance
6 mars 2007	Réunion d'Information Financière – résultats année 2006
27 avril 2007	Publication du CA du 1 ^{er} trimestre 2007
15 mai 2007	Assemblée Générale
27 juillet 2007	Publication du CA du 2 ^e trimestre 2007
30 août 2007	Conseil de Surveillance
31 août 2007	Réunion d'Information Financière – résultats 1 ^{er} trimestre 2007
26 octobre 2007	Publication du CA du 3 ^e trimestre 2007
3 décembre 2007	Conseil de Surveillance

Organisation

Conseil de Surveillance

Président : Jean-Bernard Guillebert

Vice-Président : Jean Despature

Membres : Jean-Pierre Devienne
Société JPJ représentée par Victor Despature
Xavier Leurent
Anthony Stahl

Comité d'Audit

Jean-Bernard Guillebert
Victor Despature
Nicolas Duchemin

Comité de Rémunérations

Jean-Bernard Guillebert
Victor Despature

Directoire

Président : Paul Georges Despature

Directeur Général : Wilfrid Le Naour

Membre : Nicolas Duchemin

Commissaires aux Comptes

Ernst and Young Audit
CDL

Responsable de l'Information

Nicolas Duchemin
Directeur Financier

Téléphone : (33) 4 50 40 48 49
Fax : (33) 4 50 40 19 61
E-mail : nduchemin@dsomfy.com

www.somfyfinance.com

The background is a solid dark taupe color. It features a large, faint, light taupe circle that is partially cut off by the right edge. Overlapping the left side of this circle is a smaller, solid light taupe square. The text is centered within this square.

RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL
2006



Sommaire

40 - Panorama des comptes consolidés

41 - Rapport du Directoire

- 41 - Faits marquants
- 41 - Présentation des comptes
- 43 - Activité de la société et de ses filiales contrôlées par secteurs géographiques
- 44 - Événements postérieurs à la clôture
- 44 - Perspectives
- 44 - Informations sur la répartition du capital et sur les participations
- 46 - Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice
- 48 - Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice
- 48 - Gouvernement d'entreprise
- 48 - Informations sur les activités en matière de recherche et développement
- 49 - Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital
- 49 - Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la société
- 50 - Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la société
- 51 - Informations sur les autres risques
- 52 - Informations sur les dépenses non déductibles
- 52 - Affectation du résultat
- 53 - Évolution boursière

54 - Rapport du Président du Conseil de Surveillance

- 54 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance
- 55 - Dispositif de contrôle interne

61 - Résultats financiers de Somfy SA au cours des cinq derniers exercices

62 - Documents financiers consolidés

- 62 - Bilan consolidé
- 64 - Compte de résultat consolidé
- 65 - Variation des capitaux propres consolidés
- 66 - Tableau des flux de trésorerie
- 67 - Annexe aux documents comptables consolidés
- 67 - Règles et méthodes comptables
- 81 - Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2006

117 - Comptes sociaux résumés Somfy SA

- 117 - Bilan de Somfy SA
- 118 - Compte de résultat de Somfy SA
- 119 - Annexe aux documents comptables Somfy SA

123 - Documents juridiques

- 123 - Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 124 - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 125 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 126 - Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance
- 127 - Rapport du Conseil de Surveillance
- 128 - Projets de Résolutions

Panorama des comptes consolidés

En millions d'euros	31/12/06	31/12/05
Chiffre d'affaires hors taxes	655,2	591,2
Résultat opérationnel courant	126,2	116,3
Résultat opérationnel	118,5	116,7
Résultat net	121,9	106,9
Résultat net (part Groupe)	121,6	106,9
Capacité d'autofinancement	109,0	110,3
Investissements industriels et commerciaux	35,3	46,4
Dotation aux amortissements*	- 20,5	- 17,3
Situation nette	591,3	500,3
Excédent financier net	82,8	78,5
Actif non courant	497,2	430,8
Effectif moyen	4 179	3 383

* Hors dépréciation liée à l'impairment test pour 7,3 millions d'euros.

Rapport du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

FAITS MARQUANTS

- Somfy a acquis, fin premier semestre 2006, la société **Cotherm** dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 5,2 M€. Les participations de Somfy et de J.-P. Serigny, le dirigeant familial, sont respectivement de 65 % et de 35 %. La société Cotherm, installée à Vinay (Isère), est spécialisée dans la conception des composants standards de régulation thermique. Elle a réalisé, en 2005, un chiffre d'affaires de 22 M€ dont 30 % en France et 70 % dans plus de 25 pays. Sur l'exercice 2006, Cotherm contribue à hauteur de 10,5 M€ aux écarts d'acquisition et de 13,0 M€ aux emprunts auprès des établissements de crédits et de 13,9 M€ au chiffre d'affaires correspondant à 6 mois d'activité. Somfy a un engagement de rachat des minoritaires qu'elle a comptabilisé en dettes avec, pour contrepartie, la réduction des intérêts minoritaires. L'excédent de la valeur de l'engagement par rapport au montant des intérêts minoritaires est enregistré en écart d'acquisition.
- Somfy a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, la société **SACS** en Italie spécialisée dans les systèmes d'accès aux parkings (caisses, barrières...). Celle-ci réalise un chiffre d'affaires de 1,8 M€, et est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2006.
- Somfy a acquis début septembre 2006 la société allemande **Stehle**. Stehle est un acteur reconnu du marché des moteurs et automatismes pour la protection solaire notamment les stores vénitiens extérieurs. Cette acquisition permettra à Somfy d'élargir son offre, en particulier vers l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, grâce à une gamme de produits adaptés à ces marchés. L'objectif de chiffre d'affaires en année pleine est de 4 à 5 M€ et l'investissement pour Somfy est de 4,5 M€.
- Somfy a également signé un protocole avec **Variosys**, pour une reprise des activités de la société, en location gérance. Ultérieurement, cet accord pourra se transformer en rachat. Variosys détient une technologie exclusive de pilotage centralisé de la protection solaire dans le grand tertiaire. Son offre est complémentaire à celle de Somfy qui est plus adaptée au moyen et petit tertiaire.
- La société italienne **Faac**, dont Somfy détient 34 %, a vendu, par l'intermédiaire de sa filiale irlandaise, un terrain et un immeuble situés à Dublin, à un consortium d'investisseurs. La bonne tenue du marché local permet à Faac de réaliser une très forte plus value sur cette cession, de 84,4 M€ après impôts. Par le jeu de la mise en équivalence, Somfy intègre dans ses résultats 2006, pour sa quote-part de 34 %, un supplément de résultat de 28,7 M€.
- Somfy a déprécié le solde de l'écart d'acquisition (soit 7,3 M€) afférent à sa filiale italienne **Way**, dont le taux de croissance de l'activité pourrait s'infléchir les prochaines années.

PRÉSENTATION DES COMPTES

1 - DONNÉES SOCIALES

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 3,2 M€. Le résultat financier est de 90,0 M€. Il tient compte, à hauteur de 90,7 M€, de dividendes versés par les filiales sur leur résultat du 31 décembre 2005.

Le résultat net atteint 89,9 M€ Il intègre un profit d'intégration fiscale de 2,6 M€, contre 13,4 M€ en 2005 (économie d'impôt non récurrente consécutive à une réorganisation juridique).

2 - DONNÉES CONSOLIDÉES

Le chiffre d'affaires ressort sur l'exercice à 655,2 M€, en hausse de 10,8 % (+ 8,9 % à données comparables).

Cette progression a été constatée sur toutes les zones géographiques. Elle s'est accélérée sur la seconde partie de l'année (+ 11,9 % à données comparables).

La France s'est inscrite en hausse de 5,7 % (+ 3,4 % à données comparables).

L'Allemagne a progressé, pour sa part, de 15,8 % (+ 15,5 % à données comparables). Son niveau d'activité a été particulièrement élevé aux troisième et quatrième trimestres (respectivement + 22,6 % et + 34,8 % à données comparables).

L'Europe du Sud, l'Europe du Nord ainsi que l'Europe de l'Est et Centrale ont également vu leur croissance s'accélérer au second semestre. Leurs chiffres d'affaires ont

progressé de respectivement 14,5 %, 13,0 % et 15,0 % sur l'ensemble de l'exercice (+ 11,5 %, + 8,7 % et + 12,1 % à données comparables).

L'Amérique a été pénalisée par le retournement du marché immobilier à partir de l'été et a ainsi vu sa croissance ralentir sur les deux derniers trimestres. Elle a, néanmoins, terminé l'année sur une progression cumulée de 8,0 % (+ 11,4 % à données comparables).

À l'inverse, l'Asie Pacifique s'est redressée au second semestre et termine l'exercice sur une hausse de 9,1 % (+ 5,9 % à données comparables).

Ces performances s'expliquent par la bonne tenue des marchés et par les actions de reconquête commerciale, renforcées par les lancements de produits et l'ouverture de nouvelles filiales de distribution.

En millions d'euros	31/12/06	31/12/05	N/N-1	N/N-1 à cours et périmètre constants
France	187,6	177,6	5,7 %	3,4 %
Allemagne	96,7	83,5	15,8 %	15,5 %
Europe du Nord	91,9	81,4	13,0 %	8,7 %
Europe de l'Est et Centrale	42,6	37,0	15,0 %	12,1 %
Europe du Sud	128,7	112,4	14,5 %	11,5 %
Asie Pacifique	38,7	35,4	9,1 %	5,9 %
Amérique	69,0	63,9	8,0 %	11,4 %
TOTAL	655,2	591,2	10,8 %	8,9 %

Résultats

Le résultat opérationnel courant s'est inscrit en hausse de 8,5 % sur l'exercice. Il s'est élevé à 126,2 M€ et a représenté 19,3 % du chiffre d'affaires. La stratégie de baisse des prix de vente a été poursuivie afin d'accélérer la croissance et de reprendre des parts de marché. Les marges ont été préservées grâce aux gains réalisés sur les coûts de production et à l'amélioration du mix produits. Les investissements de recherche et développement et les actions de marketing (campagnes "TV" en Europe pour développer la notoriété de la marque Somfy) se sont inscrits dans la continuité des années précédentes. Le bénéfice net a progressé de 14,0 %, passant de 106,9 à 121,9 M€.

La contribution des sociétés mises en équivalence a fortement augmenté. Elle tient compte d'une plus-value dégagée par Faac lors de la cession d'un ensemble immobilier (28,7 M€ pour la part de Somfy). À l'inverse, les éléments non courants intègrent la dépréciation de l'écart d'acquisition de Way (7,3 M€) et le taux moyen d'imposition remonte à 32,3 % (contre un taux de 20,7 % en 2005 en raison de la prise en compte d'économies d'impôt non récurrentes).

Situation financière

L'excédent financier net ressort en fin d'exercice à 82,8 M€, en augmentation de 4,3 M€.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES CONTRÔLÉES PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Somfy, n'ayant qu'un seul secteur d'activité, a retenu un niveau d'information sectorielle basé sur les secteurs géographiques par implantation des actifs.

Au 31 décembre 2006, les informations sectorielles sont les suivantes :

En milliers d'euros	France	Allemagne	Europe du Nord	Europe de l'Est et centrale	Europe du Sud	Asie-Pacifique	Amériques	Éliminations entre zones	Total
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	410 449	102 826	83 223	31 752	178 810	33 617	62 284	- 247 790	655 171
Produits intra-secteur	- 213 720	- 3 960	- 335	- 281	- 29 212	- 29	- 253	247 790	0
Résultats sectoriels (résultat courant opérationnel)	80 123	3 452	9 485	2 246	28 721	1 766	4 648	- 4 199	126 242
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	29	-	-	-	41 668	-	-	-	41 697
Résultat net sectoriel	78 736	1 796	7 251	2 247	52 835	760	3 348	- 25 078	121 895
Actifs sectoriels*	369 220	36 533	40 457	15 778	234 059	30 685	36 082	- 116 759	646 055
Actifs financiers disponibles à la vente sectoriels**	48 255	-	-	34	10	-	-	-	48 299
Sociétés mises en équivalence	270	-	-	-	151 924	-	-	-	152 194
Passifs sectoriels	207 468	23 735	25 161	8 103	66 273	13 797	15 395	- 104 679	255 253
Investissements sectoriels	18 267	613	392	316	7 523	6 925	1 397	0	35 433
Dotation aux amortissements des actifs sectoriels	- 13 403	- 1 390	- 521	- 445	- 3 100	- 491	- 931	0	- 20 281

* Hors actifs disponibles à la vente. ** Ce poste représente essentiellement la juste valeur des titres Agta Record.

La majorité des éliminations s'effectue entre la zone France, où se situent les zones de production, et les autres zones.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En février 2007, Somfy a signé avec les actionnaires de PD Technologies Ltd un accord de rachat de 100 % du capital. Cette société anglaise fabrique des capteurs de détection pour portes de garage et a réalisé un chiffre d'affaires de 3 M€ au cours du dernier exercice publié.

PERSPECTIVES

La stratégie du Groupe s'inscrira dans la continuité des derniers exercices, avec l'implantation sur de nouveaux territoires et la poursuite des gains de parts de marché en France et en Europe, dans un contexte de baisse des prix. Les efforts porteront également sur la consolidation du portefeuille de marques et l'innovation sur les différents segments de produits : motorisation de stores d'intérieur, protection solaire pour les bâtiments tertiaires, développement des gammes pour volets roulants et stores solaires, enrichissement de l'offre en accès résidentiel.

Les conditions de marché devraient demeurer favorables, notamment en Europe, bien qu'un ralentissement de l'activité immobilière ne puisse être exclu dans certains pays.

INFORMATIONS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

RÉPARTITION DU CAPITAL (Article L. 233-13 du Code de Commerce)

Participations supérieures à 5 % connues au **31 décembre 2006** :

	Nombre d'actions détenues	% capital	% droits de vote
Société en commandite par actions J.P.J.*	3 858 802	49,24	60,65
Famille Despature	1 182 121	15,08	17,89
FAAC Holding SAS	571 400	7,29	4,55
Northern Trust	558 703	7,13	4,45

* Il existe une action de concert liant la SCA JPJ et des membres de la famille Despature.

DROITS DE VOTE MULTIPLES

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Se voient toutefois conférer un droit de vote double, les actions totalement libérées et justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

PACTES D'ACTIONNAIRES

- Action de concert et pacte de préemption

La société JPJ SCA et certains membres de la famille Despature sont réunis par une action de concert et ont signé un pacte de préemption portant sur les actions Somfy SA détenues par chacun d'eux.

Ce pacte, qui a été transmis au Conseil des Marchés Financiers le 5 mars 1998, définit les modalités suivant lesquelles pourra s'exercer le droit de préemption en cas de transmission par des signataires de leurs actions Somfy SA. Il a été conclu pour une durée de quinze années à compter du 17 mai 1997.

Il engage les signataires et leurs ayants droit mineurs en cas de décès, de même que tous les descendants mineurs qui seraient bénéficiaires d'actions à la suite de cession ou donation.

Toutes modifications du pacte, et notamment sa durée, doivent être décidées à la majorité des trois quarts de la part du capital de Somfy SA, représentée par l'ensemble des signataires. Le gestionnaire du pacte est la société JPJ SCA, sans limitation de durée.

- Engagements collectifs de conservation

Un engagement collectif de conservation portant sur 51,33 % du capital de la société Somfy SA a été pris le 24 décembre 2003 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 1 bis du Code général des impôts, pour une durée expirant le 1^{er} janvier 2010 inclus. Au-delà de cette date, la durée de l'engagement se trouvera automatiquement prorogée par périodes successives de douze mois sauf dénonciation par un signataire.

Par ailleurs, il existe huit engagements collectifs de conservation dont sept portant globalement sur 50,65 % du capital de la société Somfy SA pris les 24 et 29 décembre 2003 et un portant sur 50,08 % du capital de la Société pris le 27 avril 2006 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 787 B du Code général des impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement, se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de trois mois en trois mois sauf dénonciation par un signataire.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES (Article L. 225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2006; autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2006, il poursuivait les objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions.

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire, faisant usage de l'autorisation ainsi conférée, a acheté 29 471 actions au cours moyen de 185,47 €, cédé 6 951 actions au cours moyen de 188,96 € et transféré au titre d'exercice d'options 16 777 actions au cours moyen de 69,55 €. Les frais de négociation sont globalement de 9 715 €.

Aucune annulation d'actions n'ayant été réalisée, le nombre des actions propres détenues par la société est de 127 307 actions au 31 décembre 2006. Elles représentent 1,62 % du capital; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 108,30 € pour une valeur nominale de 1 €.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à 10 % des actions composant le capital de la société à ce jour; ses objectifs seraient les suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions.

Le Directoire précise que 22 256 actions propres ont fait l'objet d'un rachat durant l'exercice 2006. En outre, il a été procédé au rachat de 110 000 actions en mars 2007. Ces actions ont été affectées à la couverture des programmes d'options sur actions ou autres allocations aux salariés ou mandataires sociaux.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

- Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (article L. 233-6 du Code de Commerce) :

Dénomination	Prise de contrôle direct		Prise de contrôle indirect	
	Nombre de titres concernés	% du capital	Nombre de titres concernés	% du capital
Cothem Participations	52 000 actions	65,00	-	-

- Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Somfy SA qu'elles détiennent (article L. 233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Somfy SA ne détient d'actions d'autocontrôle.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS ET SUR LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES DURANT L'EXERCICE (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR SOMFY SA ET SES FILIALES CONTRÔLÉES.

- Paul Georges DESPATURE
 - Président du Conseil de Surveillance de Damartex, Cothem Participations et Cothem Développement.
 - Président du Conseil de Gérance de Fidep.
 - Administrateur de FAAC SpA.
 - Gérant de CMC SARL.
- Rémunération de 979 000 €, dont variable à hauteur de 551 000 €. La rémunération variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur base d'une grille d'objectifs prenant en compte trois éléments :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans),
- le niveau de l'endettement (dette nette/cash-flow au 31 décembre de l'année).

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 1983 par la société holding de l'époque devenue aujourd'hui Somfy SA. Ce régime a évolué et il a fait l'objet en 1997 d'un nouveau contrat souscrit par la société Damart System ICC devenue DSG SA, filiale de Somfy SA. Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres Supérieurs et Dirigeants selon les coefficients hiérarchiques définis dans la Convention Collective VPC.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire différentielle, dite "Article 39", qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Avec une ancienneté supérieure à 35 ans lors de la liquidation de la retraite, l'engagement correspond à la différence entre 50 % du salaire de référence et le montant qui sera versé par les régimes obligatoires.

L'actuel Président du Directoire est affilié à ce régime du fait de son appartenance à la société Damart System ICC devenue DSG SA. Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur. Ce régime ancien a été fermé et n'accueille plus de nouveaux arrivants.

- Wilfrid Le NAOUR
 - Président de Somfy SAS, Somfy Development SAS, NV Somfy SA, Somfy Systems Inc., Simu USA Inc., Somfy AG, Somfy China Co Ltd, Somfy Co Ltd, Somfy España SA, Somfy Hellas SA, Somfy Ltd, Somfy Mexico SA de CV, Somfy Middle East Co Ltd, Somfy Pty Ltd et Somfy Pte Ltd.
 - Vice-Président de Somfy Nordic AB.
 - Administrateur de Promofi BV, Somfy BV, Somfy KK, Somfy Joo Co Ltd, Somfy ULC, Somfy India PVT Ltd, Somfy Italia srl, Harmonic Design Inc., I-Blind Co Ltd, Gaviota Simbac SL, FAAC SpA et BFT SpA.
 - Gérant de Somfy GmbH, SCI du 43 rue du Battant et SCI du 93 rue du Battant.
 - Salarié de CMC SARL.

Rémunération de 552 409 € dont variable à hauteur de 178 000 €. La rémunération variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur base d'une grille d'objectifs prenant en compte deux éléments :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans).

• Nicolas DUCHEMIN

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex.
- Salarié de CMC SARL.

Rémunération de 233 871 €, dont variable à hauteur de 29 500 €. La rémunération variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur base d'une grille d'objectifs prenant en compte deux éléments :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans).

Un nouveau régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC (SARL). Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire additive, dite "Article 39", qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Le droit à pension additive s'acquiert à raison de 0,75 % par année d'ancienneté, et il est plafonné à 15 % du salaire de référence du bénéficiaire potentiel. Sur la base des estimations qui situent aujourd'hui à 35 % le taux de remplacement futur servi par les régimes obligatoires lorsque la population concernée arrivera à l'âge de la retraite, ce régime devrait permettre de porter ce taux à $35 + 15 = 50$ % du salaire de référence pour un bénéficiaire ayant accompli une carrière de 20 ans ou plus au sein du Groupe.

Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur.

Les membres du Directoire susceptibles d'être concernés par ce régime sont Wilfrid Le NAOUR et Nicolas DUCHEMIN.

L'offre et l'exercice des stocks-options, afférents à ces deux dirigeants, sont compris dans le rapport spécial, prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce, présenté lors de l'assemblée générale.

**MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
ET RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR SOMFY SA ET SES
FILIALES CONTRÔLÉES.**

• Jean DESPATURE

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex.
- Rémunération de 2 250 €.

• Victor DESPATURE

- Président du Conseil de Surveillance des SCA ATN, Boulinvest, J.P.J., Samauchan et Soparthon B.
- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex.
- Président des SAS Restag et Tapima.
- Président-Directeur Général de Mero-Meca SA.
- Représentant de Mero-Meca SA, Président de Sipem SAS.
- Représentant permanent de DEVIN-VD au Conseil d'Administration de La Mouette SA.
- Gérant des SCA Acanthe, Cimofat, Cimoflu, Valma et Valorest.
- Gérant de DEVIN-VD, Leomav, Point du Jour, Soderec, Soparboul et Vicma.

Rémunération de 10 000 €.

• Jean-Pierre DEVIENNE

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex.
- Rémunération de 2 250 €.

• Jean-Bernard GUILLEBERT

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de groupe Auchan et Damartex

Rémunération de 28 000 €.

• Xavier LEURENT

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
- Gérant de Fidep

Rémunération de 3 000 €.

• Anthony STAHL

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex et J.P.J. SCA.

Rémunération de 3 000 €.

INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE

(Article L. 223-26 du règlement général de L'AMF)

Durant l'exercice écoulé, la société a porté à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers diverses opérations d'achat réalisées sur ses titres par les dirigeants pour un montant total de 1 776 377,69 €.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 - LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 23 avril 2002 et, composé actuellement de 3 membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Depuis sa création, il s'est réuni, au minimum, à l'occasion de chaque clôture semestrielle.

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire. Le service, composé du directeur de l'audit interne et d'un auditeur, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de Somfy SA, est approuvé par le Directoire puis validé lors du Comité d'audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité. Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

À ce jour, 38 sociétés du Groupe ont fait l'objet d'un tel audit ou d'un audit de suivi, le cas échéant.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le directeur de l'audit interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'audit.

Une charte d'audit interne, cosignée début février 2005 par le Président du Directoire, le Président du Comité d'audit et le directeur de l'audit interne, précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention intègre les filiales détenues à plus de 50 % ou consolidées par intégration globale, dont BFT.

Le comité d'audit a tenu 3 séances dont une sur l'arrêté des comptes annuels du 31 décembre 2006.

2 - LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations, créé le 23 avril 2002, et composé de 2 membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant, notamment, le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux.

Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et s'assure régulièrement auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

(Articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)

Afin d'améliorer encore la connaissance précise des besoins des clients professionnels, les structures développement ont été intégrées, en terme d'organisation, aux équipes marketing et qualité, spécifiquement dédiées à chacun des 3 grands marchés de Somfy.

C'est ainsi qu'en 2006 ont, par exemple, été lancés avec succès, le moteur filaire électronique Oximo WT pour le marché des volets roulants, les automatismes Animeo Compact pour la gestion des protections solaires des bâtiments tertiaires, et enfin, le moteur Axovia adapté à tous les types de portails. 60 autres nouveaux produits ont été présentés aux clients professionnels en 2006 et ont participé à l'accélération de la croissance du Groupe et la reprise de parts de marché à ses concurrents.

Par ailleurs, la gamme d'automatismes Domeo, présentée au salon international R+T 06, exprime la promesse "Home motion" de la marque Somfy, à travers la richesse de ses fonctionnalités et de ses innovations en terme de technologie et de design.

Parallèlement, pour assurer l'excellence technique tout en garantissant la mise à disposition des nouveaux produits à la bonne date, le processus "PMP" (Product Master Plan) a été formalisé entre les équipes développement et commerciales.

Ensuite, et afin de protéger son expertise et ses savoir-faire, le Groupe a déposé 35 nouveaux brevets.

La recherche Somfy s'inscrit dans une véritable démarche de développement durable par le fait que les produits du Groupe participent activement aux économies d'énergie dans le bâtiment et à l'apport de lumière naturelle pour ses occupants. C'est dans ce sens que les ingénieurs Somfy ont mis en œuvre, en 2006, des partenariats avec 7 universités dont 3 américaines et 1 chinoise.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (Article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2006, le FCPE Somfy détient 41 430 actions Somfy, représentant 0,53 % du capital.

INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Au niveau mondial, le secteur du bâtiment représente 18 % des émissions de CO². Or, Somfy, de par ses solutions motorisées et automatisées permet de réduire de façon notable la consommation d'énergie et devient par là même un acteur de la bataille contre le réchauffement climatique et ses conséquences. Le Groupe travaille activement tant avec les universités et groupements d'études comme, aux USA, le Green Building Council, qu'avec les architectes et bureaux d'études pour concevoir et promouvoir les solutions de ventilation naturelle et de gestion des façades (sun tracking).

En 2006, la fondation Somfy, dont l'objet est la meilleure connaissance de son cadre de vie, est intervenue sur des projets tels "Phénoclim" destiné à mesurer l'évolution climatique de l'arc alpin et son impact sur la flore. La fondation est impliquée aussi auprès de l'organisation non-gouvernementale "Architectes de l'Urgence", pour aider à la reconstruction de zones sinistrées suite à des catastrophes naturelles.

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui, par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale. Néanmoins, des mesures de tri sélectif sont menées dans chacun des sites et des actions de réduction de consommation d'énergie (chauffage, électricité) sont mises en œuvre dans l'usine principale de production (Cluses/France).

	Quantité	Valeur
Eau (m ³)	33 079	81
Gaz (m ³)	2 499 088	698
Électricité (GKW)	15 439	1 069
Cuivre (Tonnes)	863	5 851

INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

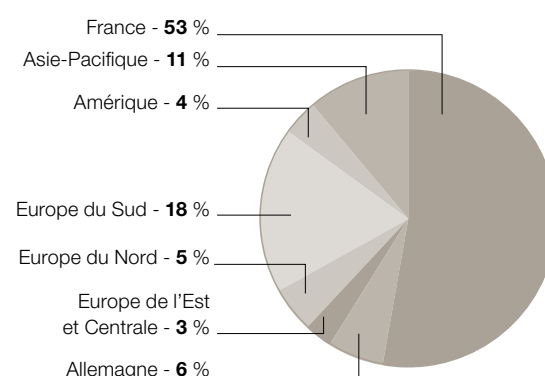
Entre 2005 et 2006, les effectifs inscrits du Groupe se sont accrus de 34 %, correspondant principalement à l'intégration de Cotherm (513 salariés) et la création de l'entité chinoise Lian Da (260 employés). Hors Cotherm, la croissance des effectifs aurait été de 18 %. Au 31 décembre 2006, ces collaborateurs étaient répartis dans 47 pays. La politique Ressources Humaines a pour vocation d'accompagner et d'anticiper les évolutions de l'organisation du Groupe et de ses métiers. C'est ainsi que la fonction RH est organisée au plus près des opérationnels, en appui direct des activités et de l'encadrement. Les responsables RH sont affectés à une région, une division ou un domaine d'expertise.

Dans un contexte international, et, en privilégiant la diversité, la performance et la responsabilité, les plans d'actions RH ont porté en 2006 sur :

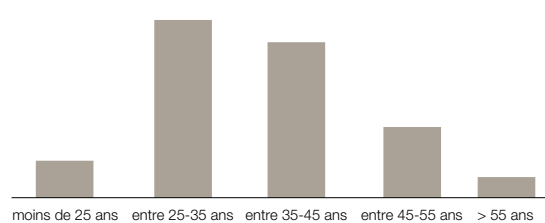
- le développement des compétences à travers une **politique de formation dynamique** dispensée à plus de 1 000 salariés en France, représentant 24 600 heures et 3,54 % de la masse salariale. A noter que la part consacrée à l'international représente, en 2006, 35 % des formations assurées,
- la création **d'opportunités d'évolution professionnelle** pour 37 personnes grâce à la mobilité interne,
- la gestion de **suiti de carrière** à travers, par exemple, la participation de 50 managers à 3 sessions de l'Académie Somfy, et la mise en œuvre de plans de succession pour plusieurs responsables opérationnels,
- la recherche permanente d'un **recrutement de qualité**. C'est ainsi qu'en France, 165 collaborateurs, principalement techniciens, ont pu rejoindre le Groupe,
- l'appropriation par les managers **des principes de management**. Source et fondement de l'identité de Somfy, ces principes, déployés en 2005, tels que les entretiens annuels d'évaluation, ont été intégrés dans les outils des managers,
- **la mesure de la satisfaction** de chacun. Tous les 2 ans, un baromètre de satisfaction de l'ensemble des collaborateurs du Groupe permet de recueillir les opinions de tous. Les résultats 2006 ont montré une remarquable stabilité, en particulier dans la confiance dans l'avenir du Groupe et la situation professionnelle de chacun. Des progressions intéressantes ont été constatées autour des thèmes de l'encadrement, du développement des ressources humaines et de la communication interne.

QUELQUES CHIFFRES

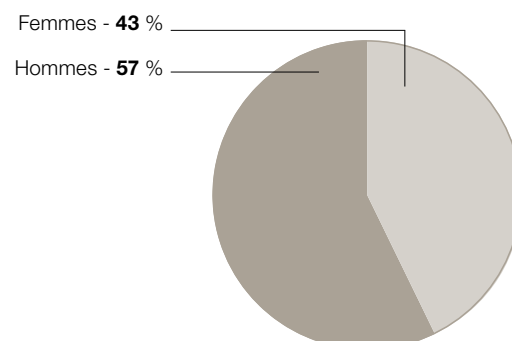
- Répartition des effectifs par zones géographiques



- Répartition des effectifs par tranches d'âge



- Répartition des effectifs hommes/femmes



INFORMATIONS SUR LES AUTRES RISQUES (Articles L. 225-100 al. 4 et 6 et L. 225-102-1 du Code de Commerce)

RISQUES FINANCIERS

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux découlant de son activité opérationnelle, Somfy a eu recours aux instruments financiers de couverture offerts par le marché. Ces actions ont été menées dans un but exclusif de protection et non de spéculation. Les principaux instruments financiers dérivés sont les contrats de change à terme, les options sur devises et les swaps de taux d'intérêts.

Conformément aux normes IFRS, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Selon la norme, lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Cette décision a été prise au regard du faible impact sur la situation nette du Groupe qui ne justifie pas la mise en place d'un suivi comptable complexe.

Au 31 décembre 2006, le Groupe bénéficie de trois instruments de couverture de taux d'intérêt auprès des banques. Il s'agit d'un swap de taux classique (échange taux fixe – taux variable) portant sur 5 M€, et deux instruments couvrant la dette LBO de Cotherm Participations : un swap classique sur 7,8 M€ et un corridor – tunnel progressif – sur 2 M€. Ces opérations permettent ainsi de couvrir les risques de taux issus des emprunts moyen terme et des leasings immobiliers.

Dans le cadre de cet endettement, au 31 décembre 2006, Somfy SA disposait d'une autorisation d'emprunt sur 5 et 6 ans de 120 M€ auprès de 5 établissements bancaires, non utilisée à la clôture du 31 décembre 2006.

La mise à disposition de ces nouvelles autorisations a fait l'objet d'engagements pris par Somfy SA, auprès de ses partenaires bancaires, de respecter deux ratios financiers portant, d'une part sur la structure financière même du Groupe (dettes nettes sur fonds propres) et, d'autre part sur la capacité de remboursement (dettes nettes sur capacité d'autofinancement).

Ces deux ratios sont respectés à la clôture du 31 décembre 2006.

RISQUES DE CHANGE

L'exposition au risque de change de Somfy est liée, d'une part, aux ventes intra-groupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et, d'autre part, à la conversion en monnaie de comptabilisation (Euro) des comptes des filiales en date de clôture.

Plus de 70 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé sur la zone euro.

Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme et des options sur devises.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

La baisse du cours du dollar au 31 décembre 2006 (1,3170 \$ pour 1 €), par rapport au plus haut du 31 décembre 2005 (1,179 \$ pour 1 €) représente l'essentiel de l'augmentation des justes valeurs des instruments de couvertures. Celles-ci s'élèvent à + 602 K€ au 31 décembre 2006 contre - 133 K€ au 31 décembre 2005 soit un impact résultat de + 735 K€.

RISQUES JURIDIQUES

Le groupe Somfy n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et celles relatives au droit boursier.

Le groupe Somfy est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES

Le groupe Somfy est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- "Dommage aux biens" couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus.
- Assurance "Perte d'exploitation consécutive".

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités.

- Responsabilité civile des mandataires sociaux.

- Assurance marchandises transportées.

- D'autre part des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 50 %.

RISQUES PAYS

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe, les États-Unis et l'Asie.

Aucun pays n'est dans une zone hyperinflationniste.

INFORMATIONS SUR LES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES (Articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos 31 décembre 2006

s'élevant à	89 937 373,20 €
augmenté du report à nouveau	
bénéficiaire de	571 440,00 €
soit la somme de	90 508 813,20 €

comme suit :

- attribution aux actionnaires	
d'un dividende de 5,20 € par action,	
soit 5,20 € x 7 836 800 actions	40 751 360,00 €
- dotation à la réserve facultative	49 757 453,20 €
	90 508 813,20 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressortirait à 5,20 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la Société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau. Le dividende serait mis en paiement le 24 mai 2007 aux guichets des établissements payeurs.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Nombre d'actions rémunérées*	7 698 420	7 710 185	7 717 750
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	32 333 364,00 €	35 466 851,00 €	37 045 200,00 €
Dividende par action			
- montant net	4,20 €	4,60 €	4,80 €
- avoir fiscal 50 %	2,10 €	**	**
- montant brut	6,30 €	4,60 €	4,80 €

* Hors actions détenues par Somfy privées de droit au dividende.

** Le dividende versé au titre des exercices clos les 31 décembre 2004 et 2005 n'a pas porté avoir fiscal mais ouvert droit à un abattement pour les personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

ÉVOLUTION BOURSIÈRE

Le titre a bénéficié en 2006 de la bonne tenue des marchés, conjuguée aux résultats des actions engagées par le Groupe. Les principales sont l'amélioration de la productivité industrielle et logistique, les nombreux lancements de produits et la reprise de parts de marché. Tous ces leviers permettant d'aborder l'avenir avec confiance.

Au 30 décembre 2005, dernier jour de bourse avant la clôture de l'exercice précédent, le titre cotait 180,40 €. Après quelques prises de bénéfices en début d'année, le titre s'est consolidé autour de 191 € à fin janvier. La publication des bons résultats de 2005 et l'annonce du versement d'un dividende net unitaire de 4,80 € en juin, lui ont permis le 7 mars, d'enregistrer un bond de 4,70 % (199,20 €) et de figurer ainsi en deuxième position au palmarès des plus fortes hausses du compartiment A de l'Eurolist.

Grâce à l'amélioration de la visibilité et à l'accélération de la croissance de l'activité enregistrée à fin septembre, le titre cotait 205,20 € au 29 décembre, dernier jour de l'année boursière.

Sur la base de ce dernier cours, et compte tenu d'un dividende net unitaire de 5,20 €, le rendement de l'action Somfy SA ressort à 2,53 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 26 375 et 4 313 par mois, la moyenne mensuelle étant de 15 430 titres contre 17 704 titres pour l'année dernière.

Le Directoire

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISE EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application des dispositions de l'article L. 225-68, al. 7 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des projets en cours en matière de contrôle interne.

L'ensemble des éléments contenus dans le présent rapport et qui reflètent notre volonté commune d'entretenir une conduite des affaires responsable dans toutes les activités de notre société sont issus principalement d'indications fournies par le Directoire et s'appuient en particulier sur des travaux réalisés par l'audit interne ainsi que les services financiers du Groupe. Ils ont été examinés par le Comité d'Audit.

L'organisation de contrôle mise en place par le Directoire vise à assurer la maîtrise des opérations et à prévenir les différents types de risques (dégradation ou disparition des actifs, erreurs, engagements irréguliers, fraudes...).

THÈME 1 : CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1. ORGANISATION ET RÔLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

Un dialogue régulier établi entre les membres du Conseil permet d'estimer l'efficacité du fonctionnement de celui-ci. Néanmoins, un exercice plus formel d'autoévaluation sera entrepris courant 2007.

2. INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux. Au sein du Conseil, le seul membre indépendant selon la définition AFEP-MEDEF, est le Président. Les autres membres appartiennent à la famille. Ils sont très largement investis dans le Groupe et sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA. Aucun membre du Conseil n'intervient à distance.

3. NATURE DES INFORMATIONS ADRESSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL POUR PRÉPARER LES TRAVAUX

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Lors de chaque réunion, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité (chiffre d'affaires).

Dans un délai de 75 jours après la clôture de chaque exercice, les comptes consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportune.

4. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Conformément aux préconisations de l'AMF, le Conseil de Surveillance a initié la mise en place de 2 comités spécialisés :

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, créé le 23 avril 2002 et composé actuellement de 3 membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Au cours l'exercice 2006, il s'est réuni à quatre reprises, deux fois à l'occasion de chaque clôture semestrielle et deux fois dans le cadre du suivi des projets de contrôle interne.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, créé le 23 avril 2002 et composé de 2 membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice et s'assure régulièrement auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

THÈME 2 : DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

1. DÉFINITION ET PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne s'inspire du cadre de référence défini par le Groupe en place établi sous l'égide de l'AMF.

Le contrôle interne est un processus, défini et mis en œuvre par la direction de l'entreprise, ayant pour vocation de garantir :

- la fiabilité de l'information comptable et financière,
- l'efficacité dans la conduite des opérations de l'entreprise,
- le respect des lois et des réglementations locales applicables,
- la préservation du patrimoine de l'entreprise en s'assurant, entre autres, de la maîtrise des risques de fraude.

Le périmètre de contrôle interne intègre les filiales détenues à plus de 50 % ou consolidées par intégration globale. Compte tenu d'un taux de détention de 34 % de la société FAAC et de 24,89 % de la société AGTA, celles-ci ne sont pas incluses.

2. ÉLÉMENTS CLÉS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de Somfy SA s'appuie sur les Somfy Management Principles, charte dans laquelle sont définies les valeurs du Groupe ainsi que la structure de management et ses règles de fonctionnement.

Les valeurs du Groupe (International – Responsabilité – Performance) créent des repères et fédèrent les actions de l'ensemble des collaborateurs.

Organisation et délégations

Dans un objectif de développement et de couverture des marchés, Somfy SA cherche à renforcer les principes de management entrepreneurial et de responsabilités aux différents échelons hiérarchiques et géographiques.

Conformément aux statuts de Somfy SA, les pouvoirs du Directoire, de son Président, et éventuellement du ou des directeurs généraux, sont ceux que leur confère la loi.

En outre, mais à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations de pouvoirs soient opposables aux tiers, la conclusion des opérations ci-après est subordonnée à une décision prise à l'unanimité par les membres du Directoire :

- l'achat, la vente d'immeubles ou de fonds de commerce,
- les prêts dont le montant serait supérieur au tiers du capital social,
- les emprunts d'un montant supérieur au tiers du capital social,
- les cautions, avals et garanties entraînant un engagement supérieur au tiers du capital social,
- toute convention, tout rapprochement, entente ou groupement avec d'autres commerçants ou sociétés qui dépasse le cadre des relations normales de la société avec ses clients ou fournisseurs.

Somfy est organisé autour de trois grands groupes d'application qui sont :

- l'automatisation des volets roulants et stores de terrasse,
- l'automatisation des stores d'intérieur et des solutions applicables dans les immeubles du tertiaire,
- l'automatisation des portails et portes de garage.

Ces trois groupes d'application (ou Business Groups) sont responsables des aspects marketing, qualité, offre produits, développement & engineering de ces métiers.

Les unités de distribution de Somfy SA sont réparties en 7 zones géographiques au niveau mondial (Business Areas), chaque Business Area étant subdivisée en centres de profits (Business Units).

Par ailleurs, Somfy compte, outre la Direction Générale et la Direction Financière, les divisions suivantes : Industrie & Logistique, Business & Marketing, Organisation & Management, auxquelles s'ajoutent les Directions Juridique, Stratégique, Qualité, Alliances & Partenariats.

Cette organisation a pour objectif d'exploiter le potentiel des segments de marché, de développer la présence et la proximité de Somfy dans tous les canaux de distribution et donc de dynamiser la croissance.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, des règles de gouvernance ont été définies afin de préciser les missions des instances de décision du Groupe. Ces instances étant la Direction Générale, le Comité de Direction du Groupe (ou Group Management Committee) et le Comité Stratégique.

Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est fixée par le Comité des Rémunérations.

Celle-ci est étalonnée annuellement auprès d'experts et conforme au marché.

Elle comprend une part fixe et une part variable sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte la progression du résultat et la rentabilité des capitaux utilisés, critères auxquels s'ajoute le niveau de l'endettement pour ce qui concerne seulement le Président du Directoire.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :

- un régime de retraite complémentaire spécifique au Président du Directoire,
- un régime de retraite complémentaire pour les autres membres du Directoire,
- l'attribution de plans de stock-options qui font l'objet d'un rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce. Le Président du Directoire ne bénéficie pas de plans de stock-options.

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les Business Groups, Business Units ainsi que toutes les divisions, qui précisent leurs objectifs essentiels et leur plan à 3 ans, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (Business Area, Business Unit, et Business Group). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes de résultat et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, Business Areas, Business Units, Business Groups, Sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à 3 ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du product master plan qui concerne le développement de l'offre produit,
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels,
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Traitement de l'information comptable et financière

- Élaboration des états financiers

Somfy a défini un Système d'Information de Groupe (SIG), référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients...) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans le système de messagerie Lotus Notes™ du Groupe.

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelle ou semestrielle. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée :

- de la Direction Financière Groupe;
- de la Direction Comptable et Fiscale;
- de la Direction du Contrôle de Gestion;
- de spécialistes comptables, en charge de la consolidation des reportings mensuels et des comptes statutaires, ainsi que des normes et procédures de consolidation;
- de contrôleurs en charge du contrôle de gestion industriel ou distribution, de la procédure budgétaire, des analyses et recommandations.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque Business Area, qui sont ses relais dans les 7 zones géographiques du Groupe. Chaque contrôleur de Business Area dispose d'un correspondant fonctionnel au siège.

Depuis leur création, chacun des 3 Business Groups, bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié. Le contrôle de gestion sur la fonction recherche et développement a été renforcé au cours de l'exercice.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant. Les procédures d'inventaire sont contrôlées par les Commissaires aux comptes, qui participent également aux inventaires physiques.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre par ailleurs son risque par le biais de contrats d'assurance-crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intragroupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le département juridique pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés, et calculer en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux, et les éléments annexes, sont ensuite envoyés au service Consolidation selon un planning prédéfini.

• Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intragroupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont maintenant établis suivant les normes IFRS. Les options retenues ont par ailleurs été présentées puis validées par le Comité d'Audit puis par le Conseil de Surveillance.

• Communication financière

Après approbation des comptes par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière et publiés, pour les comptes annuels, dans un rapport largement diffusé.

Somfy SA satisfait aux obligations des sociétés cotées, publiant notamment ses chiffres d'affaires trimestriels ainsi que ses comptes semestriels dans le BALO. De plus, des réunions de présentation des résultats semestriels et annuels sont organisées chaque année sous l'égide de la SFAF.

Afin de se soumettre à la nouvelle directive européenne Transparence, applicable au 1^{er} janvier 2007, un groupe projet avait été créé début 2006 pour travailler sur la réduction des délais de clôture (semestrielle notamment). Le groupe Somfy sera concerné pour la clôture du 30 juin 2007.

Lors des clôtures au 30 juin 2006 et au 31 décembre 2006, le Groupe a déjà réduit les délais de manière significative pour se conformer aux nouvelles exigences de la directive Transparence.

La mobilisation des équipes et la réorganisation des travaux de clôture ont permis de conserver la fiabilité et la qualité de l'information financière.

- **Systèmes d'information**

En remplacement des logiciels comptables et de gestion locaux, Somfy SA a déployé le progiciel intégré BaaN ERP dans la majorité des pays européens.

Réalisé au Moyen-Orient, en Italie, aux États-Unis, au Maroc et dans certains pays d'Europe de l'Est, le déploiement de BaaN ERP se poursuivra en 2007, notamment en Grèce.

Concernant la zone Asie, l'ERP Accpac a été installé en Australie, en Corée, à Singapour et en Inde. En 2007, ce déploiement se poursuivra en Chine.

L'ERP Accpac sera également mis en place courant 2007 aux États-Unis dans notre filiale HDI.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comptant plan comptable, suivi analytique et les procédures), conformément au SIG.

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire au sein d'une même plate-forme (Hyperion), mise en place au cours de l'exercice, a permis d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

Comité d'Audit – Audit interne

- **Organisation**

Sous la supervision du Comité d'Audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire.

Le service, composé du directeur de l'audit interne et d'un auditeur, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de Somfy SA, est approuvé par le Directoire puis validé lors du Comité d'Audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité. Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué 1 an après l'émission du rapport final.

Au 31 décembre 2006, 38 filiales ont ainsi fait l'objet d'un audit ou d'un audit de suivi le cas échéant.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'Audit.

Deux fois par an, le directeur de l'audit interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'Audit.

Une charte d'audit interne, co-signée début février 2005 par le Président du Directoire, le Président du Comité d'Audit et le directeur de l'audit interne précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention se confond avec le périmètre de contrôle interne décrit précédemment (voir 1. Définition et périmètre du contrôle interne).

• Pilotage du contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, communication et suivi des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés :

- une plate-forme Intranet, regroupant les données utilisées, recensées et collectées par l'audit interne en matière de contrôle interne a été créée et mise à disposition des managers du Groupe en octobre 2005,
- un outil d'autoévaluation à destination des filiales a été mis en place et un référentiel de points de contrôle clé a été défini. Des campagnes sont réalisées sur un rythme annuel et les résultats, après analyse détaillée, font le cas échéant l'objet de recommandations. L'objectif est de couvrir l'ensemble des filiales et des processus du Groupe. Les exercices 2006 et 2007 sont principalement consacrés aux filiales de distribution et les processus correspondant.

L'évolution de ce projet, validé par le Comité d'Audit début 2005, fait l'objet d'un suivi régulier par ce même Comité.

• Cartographie des risques

Une cartographie des risques du Groupe a été réalisée au cours du second semestre 2005, permettant de recenser l'ensemble des risques.

Ainsi, a été prise en compte la menace qu'un événement, une action ou une inaction affectent :

- la capacité du Groupe à déployer sa stratégie et atteindre ses objectifs,
- les principaux actifs nécessaires à la mise en œuvre de notre plan d'affaires (actifs corporels, incorporels, humains, image...),
- la capacité du Groupe à respecter sa charte de valeurs, ainsi que les lois et règlements applicables.

Les risques identifiés sont classés en deux catégories : les risques correspondant à des enjeux stratégiques forts et les risques opérationnels induits par le fonctionnement courant du Groupe.

Le suivi des premiers a été confié au Comité Stratégique et a d'ores et déjà été intégré à la Revue Stratégique.

Les seconds ont fait l'objet d'une analyse visant à s'assurer de l'existence de plans d'action adéquats (réalisés, en cours, ou à l'état de projet) permettant de les suivre et de les traiter. Ces risques et leur traitement font l'objet d'un suivi par les instances du Groupe.

Cette cartographie met en exergue des risques liés à la position du Groupe sur son marché (risques impactant la part de marché et les marges, risques transitoires liés aux nouveaux segments de relais de croissance, risques liés au déploiement à l'international, risque de change), des risques liés aux activités cœur de métier du Groupe (défaillance clients, risques produits, risques industriels) et des risques liés aux activités de support (ressources humaines, systèmes d'information, finance).

Comité de trésorerie/Trésorerie Groupe

Le comité de trésorerie, créé en mars 2003, regroupe les membres du Directoire et le Trésorier.

Il se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (capitaux propres) des filiales du Groupe,
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

L'optimisation, au plan international, de la gestion financière des liquidités du Groupe se traduit par l'implantation d'un système de cash pooling qui regroupe quasiment toutes les filiales en zone euro. Aux États-Unis, un cash pooling en dollars des trois filiales du Groupe est en cours d'implantation.

La méthodologie mise en place est celle dite du D-Zero Cash, qui consiste quotidiennement à transférer dans un sens ou dans l'autre les excédents ou besoins de trésorerie de ces filiales.

Ce système a plusieurs avantages clairs, dont l'optimisation des produits financiers nets, la réduction des frais financiers ainsi que la réduction de l'endettement global du Groupe.

La Trésorerie Groupe, qui dispose et disposera plus encore d'une visibilité sur l'ensemble des flux de trésorerie des filiales concernées pourra ainsi en optimiser l'utilisation.

Les filiales pourront être dégagées des contingences de gestion au quotidien des soldes de trésorerie tout en en retirant une meilleure rémunération.

Ces mêmes filiales pourront, enfin, se concentrer sur l'optimisation de leur besoin en fonds de roulement, véritable enjeu de gestion de leur trésorerie.

L'optimisation des flux et la réduction du nombre de comptes bancaires notamment contribueront à améliorer la sécurité de ce processus.

Certifications et démarche qualité

Somfy SA est certifié ISO 9001 (Lloyd) depuis 1995, ce qui implique l'identification et la mise sous contrôle des processus.

Les sociétés concernées sont Somfy SAS, Simu SAS, Spirel SAS, Siminor Castres Sarl et WAY (regroupement Asa et Mingardi), Somfy Allemagne et Somfy Hollande.

Ces sociétés représentent la majeure partie des achats et de la production du Groupe.

De nombreux collaborateurs du Groupe sont ainsi impliqués dans cette démarche, incluant l'ensemble des services techniques.

Cette mise sous contrôle des processus se traduit par des guides méthodologiques décrivant les tâches des métiers opérationnels et de support, des procédures, directives et autres référentiels mis à disposition de tous via une base de données et des guides d'application des normes.

Des audits de qualité interne sont définis dans le plan d'audit qualité annuel en fonction des orientations stratégiques et du plan produit de l'entreprise; la direction de l'entreprise a un rôle majeur dans cette démarche qualité.

Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

Couverture des risques – Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services centraux en partenariat avec les assureurs concernés. La majorité des unités (+ 90 %) est assurée par des polices Groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol...), pertes d'exploitation, responsabilité civile et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales. Une police Groupe couvrant la Responsabilité Civile des mandataires sociaux et des dirigeants est également en vigueur.

**Le Président
du Conseil de Surveillance**

Résultats financiers Somfy SA

au cours des 5 derniers exercices

En milliers d'euros	2002	2003	2004	2005	2006
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 837	7 837	7 837	7 837	7 837
b) Nombre d'actions émises	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires H.T.	1 049	2 220	3 111	4 807	3 216
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	- 28 470	22 832	63 452	80 432	87 332
c) Impôt sur les bénéfices	1 127	3 463	3 022	15 948	2 610
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	- 27 381	24 429	66 865	97 012	89 937
e) Montant des bénéfices distribués	14 890	32 915	36 049	37 617	40 751
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	- 3,49	3,36	8,48	12,30	11,48
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	- 3,49	3,12	8,53	12,38	11,48
c) Dividende versé à chaque action	1,90	4,20	4,60	4,80	5,20
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	8	6	9	7	6
b) Montant de la masse salariale	109	447	413	352	301
c) Montant des sommes versées au titre des avantages (Sécurité sociale, œuvres sociales sociales, etc.)	46	190	155	120	103

Documents financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/06 Net	31/12/05 Net
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	(9)	98 323	87 815
Immobilisations incorporelles nettes	(10)	21 593	19 082
Immobilisations corporelles nettes	(11)	152 118	142 476
Sociétés mises en équivalence	(13)	152 194	118 618
Actifs financiers	(14)	51 073	44 503
Autres créances		4 990	3 671
Impôts différés actif	(7)	16 912	14 595
Engagements envers le personnel	(23)	2	
Instruments dérivés actifs	(22)	11	
Total		497 216	430 760
Actifs courants			
Stocks	(15)	83 304	66 118
Clients	(16)	121 536	105 092
Autres créances	(17)	14 180	10 971
Actifs d'impôt exigible		2 223	13 204
Actifs financiers	(14)	27 242	12 586
Instruments dérivés actifs	(22)	801	134
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(18)	100 046	122 316
Total		349 332	330 421
Actifs non courants destinés à être cédés & abandons d'activité		0	0
TOTAL ACTIF		846 548	7 61 181

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/06	31/12/05
Capitaux propres			
Capital		7 837	7 837
Prime		1 866	1 866
Autres réserves		459 860	383 551
Résultat de l'exercice		121 614	106 921
Part Groupe	(26)	591 177	500 175
Minoritaires		118	74
Total		591 295	500 249
Passifs non courants			
Provisions non courantes	(19)	6 180	6 157
Autres passifs financiers	(20)	37 185	38 030
Autres dettes		4 313	1 733
Engagements envers le personnel	(23)	10 660	9 165
Impôts différés passif	(7)	30 738	26 304
Instruments dérivés passifs	(22)	0	88
Total		89 076	81 477
Passifs courants			
Provisions courantes	(19)	4 592	5 453
Autres passifs financiers	(20)	10 143	24 175
Fournisseurs		83 210	68 755
Autres dettes	(24)	51 997	77 675
Dettes d'impôt		16 110	3 131
Instruments dérivés passifs	(22)	125	266
Total		166 177	179 455
Passifs non courants destinés à être cédés & abandons d'activité		0	0
TOTAL PASSIF		846 548	7 61 181

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31/12/06	31/12/05
Chiffre d'affaires	(2)	655 171	591 162
Autres produits de l'activité	(3)	6 941	7 911
Achats consommés		- 212 646	- 193 109
Charges de personnel		- 188 667	- 167 503
Charges externes		- 114 319	- 105 433
Dotations aux amortissements		- 20 281	- 17 334
Dotations aux provisions courantes	(4)	43	633
Résultat opérationnel courant		126 242	116 327
Autres produits et charges opérationnels	(5)	- 7 757	408
Résultat opérationnel		118 485	116 735
Coût de l'endettement net		- 1 033	- 1 218
Autres produits et charges financières		1 072	545
Résultat financier	(6)	39	- 673
Résultat avant impôt		118 524	116 062
Impôts sur les bénéfices	(7)	- 38 326	- 24 020
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(13)	41 697	11 690
Résultat net avant résultat des activités cédées		121 895	103 732
Résultat net d'impôt des activités cédées		0	3 180
Résultat net		121 895	106 912
Résultat attribuable au Groupe		121 614	106 921
Résultat attribuable aux minoritaires		281	- 9
Résultat par action (en euros)	(8)	15,77	13,86
Résultat dilué par action (en euros)		15,77	13,86
Résultat net des activités cédées par action (en euros)	(8)		0,41
Résultat net dilué des activités cédées par action (en euros)			0,41

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital (1)	Primes	Actions propres	Autres réserves	Écart de conversion	Réserves consolidés et résultat de l'exercice	Total capitaux propres (part Groupe)	Mino- ritaires	Total capitaux propres
En milliers d'euros									
Au 31 décembre 2004	7 837	1 866	- 10 992	35 653	- 1 509	415 818	448 672	24	448 696
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	7 187	-	121	7 308	-	7 308
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	3 768	-	3 768	76	3 844
Produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	7 187	3 768	121	11 076	76	11 152
Résultat au 31/12/05	-	-	-	-	-	106 921	106 921	- 9	106 912
Total produits et charges	-	-	-	7 187	3 768	107 042	117 997	67	118 064
Opérations sur actions propres	-	-	292	-	-	346	638	-	638
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	- 66 816	- 66 816	-	- 66 816
Autres variations (3)	-	-	-	-	-	- 316	- 316	- 17	- 333
Au 31 décembre 2005	7 837	1 866	- 10 700	42 840 (2)	2 259	456 074	500 175	74	500 249
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	11 338	-	- 137	11 201	-	11 201
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	- 2 730	-	- 2 730	2	- 2 728
Produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	11 338	- 2 730	- 137	8 471	2	8 473
Résultat au 31/12/06	-	-	-	-	-	121 614	121 614	- 11	121 603 (4)
Total produits et charges	-	-	-	11 338	- 2 730	121 477	130 085	- 9	130 076
Opérations sur actions propres	-	-	- 3 023	-	-	485	- 2 538	-	- 2 538
Distribution de dividendes	-	-	-	0	-	- 36 561	- 36 561	-	- 36 561
Autres variations (3)	-	-	-	0	-	16	16	53	69
Au 31 décembre 2006	7 837	1 866	- 13 723	54 178 (2)	- 471	541 491	591 177	118	591 295

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue sur l'année 2005 et 2006.

(2) Cf. les notes 13 et 14. (3) Changements de périmètre, différences de change sur des opérations en capital. (4) Dans le cadre de la reconnaissance des puts accordés aux minoritaires, les intérêts minoritaires sont reclassés en dettes à hauteur des versements prévus (292 K€ en 2006).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Notes	31/12/06	31/12/05
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé		121 895	106 912
Résultat MEE à neutraliser		- 41 697	- 11 690
Résultat net d'impôt des activités cédées		0	- 3 180
Charge d'impôts différés		633	3 784
Amortissements & Provisions		27 758	15 924
Plus ou moins-value de cession		401	- 526
Autres		0	- 925
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		- 12 905	3 387
Dim.(+) & aug. (-) stocks		- 11 358	6 439
Dim (+) & aug (-) clients		- 10 733	- 2 571
Dim (-) & aug (+) fournisseurs		12 016	- 158
Autres dim. et autres aug.		25 773	- 9 253
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		15 698	- 5 543
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		124 688	104 756
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
- Incorporelles	(27)	- 11 555	- 5 870
- Corporelles	(27)	- 24 895	- 28 949
- Financières		- 3 548	- 760
Cession ou diminutions des actifs		786	6 022
Variation nette des valeurs mobilières		- 9 490	4 372
Acquisitions de sociétés nettes de la trésorerie acquise	(27)	- 5 137	0
Cessions de sociétés nettes de la trésorerie acquise	(27)	0	19 060
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		- 53 839	- 6 125
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		- 56 368	- 32 524
<i>Dividendes versés</i>		- 37 053	- 34 921
<i>Dividendes exceptionnels versés</i>		- 30 862	0
<i>Dividendes reçus par les sociétés mises en équivalence</i>		11 547	2 397
Augmentation de capital en numéraire		0	0
Variation nette des dettes financières		- 30 150	- 4 814
Mouvement sur les titres autocontrôle		- 2 538	639
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		- 89 056	- 36 699
Incidence des variations des écarts de conv. sur la tréso. (D)		- 1 050	1 817
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D)		- 19 257	63 749
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(27)	- 119 003	- 55 254
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(27)	99 746	119 003

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES CONSOLIDÉS

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Somfy est le leader mondial des moteurs et automatismes pour les ouvertures et les fermetures de la maison et du bâtiment. Ses principaux marchés sont la France, 28,6 % du chiffre d'affaires de l'exercice écoulé, l'Europe du Sud (19,6 %), l'Allemagne (14,8 %), l'Europe du Nord (14,0 %) et l'Amérique (10,5 %).

Les comptes consolidés du groupe Somfy pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui recouvre une période de 12 mois, dont le total du bilan s'établit à 846 548 K€ et le résultat net consolidé s'élève à 121 895 K€ (part du Groupe 121 614 K€), ont été arrêtés par le Directoire en date du 5 mars 2007.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Somfy au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont établis selon les normes internationales d'informations financières (les "IFRS") applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date de préparation de ces comptes consolidés.

Le groupe Somfy a choisi d'appliquer la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et la norme IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation" à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants, adoptés dans l'Union européenne dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2006 :

- amendements à l'IAS 19 "Avantages du personnel" sur les écarts actuariels, les régimes Groupe et les informations à fournir. Le groupe Somfy n'a pas opté pour la reconnaissance des écarts actuariels en capitaux propres,
- amendements à l'IAS 39 "Instruments financiers" sur d'une part, l'option de juste valeur et, d'autre part, la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra-groupe futures,
- amendements à l'IAS 21 "Effets des variations de cours des monnaies étrangères" sur l'investissement net dans une entité étrangère,
- Interprétation IFRIC 4 sur les conditions permettant de déterminer si un accord contient une location,
- Interprétation IFRIC 5 "Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement",
- Interprétation IFRIC 6 "Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques".

Le groupe Somfy n'a pas opté pour une application anticipée au 31 décembre 2006 des normes dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2007. Ainsi, le Groupe n'a pas appliqué les options, interprétations ou normes suivantes par anticipation et dont l'application est obligatoire après le 31 décembre 2006 :

- amendements à l'IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital,
- IFRS 7 : "Informations à fournir sur les instruments financiers",
- IFRS 8 : "Segment opérationnel",
- Interprétation IFRIC 7 "Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29",
- Interprétation IFRIC 8 "Champs d'application IFRS 2",
- Interprétation IFRIC 9 "Réexamen des dérivés incorporés",
- Interprétation IFRIC 10 "Information financière et dépréciation",
- Interprétation IFRIC 11 "Actions propres et transactions intra-groupe",
- Interprétation IFRIC 12 "Concessions".

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le Groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

Comptes consolidés – base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ 000) sauf indication contraire.

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes qui ont été évalués à la juste valeur, et notamment les instruments dérivés.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Somfy SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Toutes les sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes comptables en vigueur dans le Groupe.

Jugements et estimations

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, des valeurs terminales (Note 12 de l'annexe),
- les engagements de retraite dont l'évaluation se fonde sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles (Note 23 de l'annexe),
- les provisions pour risques,
- la valorisation des options liées aux plans de stock-options accordées aux salariés.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

B. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Regroupements d'entreprises

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation existante, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur, et le coût d'acquisition des titres de la société concernée.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de prise de contrôle.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements attendus sur la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Aussi, et en l'absence de règles particulières, le Groupe a conservé la méthode appliquée selon les textes français. En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur

comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

Les normes IAS 27 et IAS 32 conduisent les groupes en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires en dettes financières avec pour contrepartie la réduction des intérêts minoritaires et la reconnaissance éventuelle d'un écart d'acquisition complémentaire.

Le principe retenu en matière de comptabilisation des engagements de rachat d'intérêts minoritaires est décrit dans la Note r de l'annexe.

Modes de consolidation

• Contrôle exclusif

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %), et en détient le contrôle. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une société affiliée, afin d'obtenir les avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte "intérêts minoritaires". La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

- Influence notable

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 33.

C. CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises comptabilisés au bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Lorsque les positions ont fait l'objet d'une couverture de change, l'instrument dérivé est valorisé au bilan et la variation de la juste valeur est constatée en résultat. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (Note 22).

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis en euros :

- les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements relatifs à la juste valeur en consolidation sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours;
- les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les différences de change latentes ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres.

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion sont constatés en résultat de la période.

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

D. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis linéairement à compter du 1^{er} janvier 2004, mais font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstance indiquent qu'ils se sont dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis (écart d'acquisition négatif) sont enregistrées, après vérification de leur montant, directement en résultat de l'exercice.

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "titres mis en équivalence".

E. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, minorés des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

Les logiciels

Les logiciels développés en interne sont inscrits au bilan lorsque les deux conditions suivantes sont respectées :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants;
- son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les conditions définies par la norme IAS 38 en matière de capitalisation des coûts de développement doivent également être respectées (dont notamment la faisabilité technique du projet, l'intention d'achever le logiciel, et la disponibilité des ressources).

Somfy possède principalement deux types de logiciels :

- Les logiciels faisant l'objet d'un projet en cinq phases et déployés dans plusieurs pays sont amortis linéairement sur 10 ans.

Les cinq phases caractérisant la mise en place de ce type de projets informatiques sont les suivantes :

- la phase "initialisation", qui s'achève par la décision d'engager ou non une recherche de solution informatique à un problème posé,
- la phase "évaluation", qui se conclue par le choix de la solution, souvent le choix d'une licence,
- les phases "étude" et "réalisation", qui débouchent sur la décision d'engager le déploiement de la solution,
- la phase "mise en route", qui se termine avec le transfert de l'application aux services support. Cela correspond à la mise en service du logiciel.

Ces logiciels sont notamment liés au déploiement des systèmes d'information.

Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation" consacrées au développement, sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 sont respectés.

- Les logiciels dits "prêts à l'emploi", c'est-à-dire dont l'exploitation par Somfy ne fait pas l'objet d'un projet en cinq phases. Ils sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les brevets

Seuls les brevets acquis et les frais de dépôts y afférents sont activés. Ce poste recouvre essentiellement les systèmes électroniques basse tension, apportés par la société Harmonic Design.

Les brevets sont linéairement amortis sur leur durée de protection juridique.

Les frais de renouvellement des brevets sont constatés en charges de l'exercice.

Les frais de développement

Les frais de développement sont constatés à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères définis par IAS 38 sont respectés :

- faisabilité technique du projet,
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs,
- la disponibilité des ressources,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les frais de développement issus des projets destinés au développement de nouveaux produits et menés en cinq phases sont activés :

- la phase "évaluation", qui consiste à produire les éléments d'évaluation permettant de prendre la décision d'engager ou non le projet,
- la phase "pré-étude", qui a pour objectif de choisir les solutions techniques, valider la faisabilité du produit et la stratégie marketing de mise sur le marché,
- la phase "étude", qui va permettre de figer la définition du produit, des moyens industriels, et des moyens commerciaux,
- la phase "réalisation", qui consiste à qualifier le produit, mettre en place les moyens industriels sur les sites ainsi que les moyens commerciaux. Elle débouche également sur la définition des critères de clôture du projet,
- la phase "lancement", qui se caractérise par la fabrication du produit et la qualification des moyens industriels et commerciaux.

Les deux premières phases intitulées "évaluation" et "pré-étude" constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées sont donc constatées en charge de l'exercice.

Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation" consacrées au développement, sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 sont respectés.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité (5 ou 10 ans selon les produits développés).

Le montant des projets en cours est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle en cours, jusqu'au démarrage de la phase "lancement", qui marque le début de la mise en service du projet.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue au niveau du Groupe pour déterminer la base amortissable des immobilisations incorporelles.

Les coûts ultérieurs sont généralement constatés en charges de l'exercice.

F. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les coûts d'entretien courants sont constatés en charge de l'exercice.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

- Immeubles :	20 à 30 ans.
- Matériel et outillage :	5 à 10 ans.
- Matériel de transport :	3 à 5 ans.
- Mobilier et matériel de bureau :	5 à 10 ans.
- Agencements et installations :	8 à 10 ans.

Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Somfy, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'un actif, définis par la norme IAS 16, notamment s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

G. CONTRATS DE LOCATION

- Les contrats sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location financement lorsque les principaux indicateurs ci-dessous sont respectés (liste non exhaustive) :

- le transfert de la propriété au terme de la durée du contrat sur option,
- les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du contrat,
- la durée du bail couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée des paiements minimaux doit être proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat.

Les actifs financés dans le cadre de contrats de location financement sont principalement constitués de biens immobiliers. Ils sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les immobilisations acquises via des contrats de location financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Autrement, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

- Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement et les loyers payés constituent des charges de l'exercice, répartis si besoin selon une base linéaire.

H. TEST DE PERTE DE VALEUR

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une identification des unités génératrices de trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du groupe Somfy. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe qui ont été acquises à travers des opérations de croissance externe.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

La valeur recouvrable est ensuite comparée à la valeur comptable de l'UGT.

Si cette valeur est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater.

Si, au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.

Pour les autres actifs incorporels et corporels à durée de vie définie, une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon égale sur la durée d'utilité restant à courir.

I. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les actifs disponibles à la vente,
- les prêts et créances (hors clients).

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actif.

Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les valeurs mobilières de placement correspondant à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture et sont comptabilisées en actifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les actifs disponibles à la vente

Ces actifs financiers intègrent également les participations du Groupe dans les sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ni contrôle conjoint. Les dividendes correspondants sont comptabilisés dans l'année de leur mise en distribution.

Ces titres de participation sont considérés comme étant "disponibles à la vente".

Ils sont donc évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Les montants constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.

Si la juste valeur de ces actifs disponibles à la vente devient inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation sera constituée et comptabilisée au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs financiers courants.

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat. Par ailleurs, des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Ce poste est essentiellement composé de dépôts et cautionnements versés auprès des différents bailleurs.

J. STOCKS

Les matières, fournitures et les produits fabriqués sont évalués au coût d'achat ou de production selon les cas.

Le coût des stocks tient compte notamment des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires,
- les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont intégrés dans le coût de revient des stocks,
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production,
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés,
- les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks et en-cours sont dépréciés lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure au prix coût d'achat ou de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

K. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement appréciés au cas par cas.

L. ACTIONS PROPRES

Le Groupe possède des actions propres en vue :

- de régulariser le cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance,
- d'intervenir à l'achat ou à la vente en fonction du marché,
- de couvrir les plans de stock-options déjà attribués ou à attribuer.

Les actions propres, détenues directement par le Groupe ou à travers un contrat de liquidité, sont éliminées des capitaux propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

M. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) et aux liquidités en caisse.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des OPCVM (actifs financiers détenus à des fins de transactions) qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les autres placements financiers sont classés en actifs financiers dans la rubrique courante ou non courante du bilan en fonction de leur échéance ou leur nature.

N. PROVISIONS

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi certain.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux garanties accordées aux clients, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une information en annexe.

O. AVANTAGES AU PERSONNEL

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leurs engagements faisant l'objet d'une dette sous la rubrique "engagement envers le personnel".

Les différents régimes à prestations définies sont les suivants :

- les régimes d'indemnités de fin de carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur,
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail,
- le régime du "trattamento di fine rapporto" (TFR) pour les sociétés italiennes,
- les régimes de retraite à prestations définies dans les filiales internationales (États-Unis et Hollande notamment).

En application de la norme IAS 19, les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèses actuarielles sont amortis dans les charges futures de chacune des sociétés sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, ceci, après application d'un corridor de 10 % du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé.

Les engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail sont comptabilisés sous forme de provisions.

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel de formation, conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC relatif à la "Comptabilisation du droit individuel de formation – DIF". Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Une mention en annexe est faite du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés.

Dans quelques cas limités où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme qui en résulte est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

P. PAIEMENT EN ACTIONS

Certains employés du Groupe, y compris les dirigeants, reçoivent des options donnant le droit d'acquérir des actions Somfy à un prix fixé d'avance.

L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. Pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Le prix de ces options est calculé à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

Q. EMPRUNTS ET COÛTS DES EMPRUNTS

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts obligataires et les autres dettes porteuses d'intérêts sont évalués à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. La juste valeur correspond généralement au montant de trésorerie reçu.

Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

R. ENGAGEMENTS DE RACHAT DONNÉS AUX MINORITAIRES

Les normes IAS 27 et IAS 32 conduisent les groupes, en l'état actuel des textes, à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dettes financières, avec pour contrepartie la réduction des intérêts minoritaires. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition, de la différence entre la juste valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires annulés en capitaux propres.

Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction.

Le résultat des travaux de l'IFRIC et de l'IAS B est susceptible de conduire à un traitement comptable différent de celui exposé ci-dessus.

S. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Impôts courants

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été au 1^{er} juillet 2002 pour une nouvelle période de 5 ans avec un premier exercice de 6 mois.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2006 sont : Somfy SA, Somfy SAS, Spirel SAS, Simu SAS, CMC SARL, Somfy Development SAS, Siminor Technologies Castres SARL, Domis SA, Domaster SAS.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et l'impôt du groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales et sur les retraitements réalisés en consolidation dans le cadre de la mise en conformité avec les normes comptables du Groupe (conception étendue du calcul des impôts différés).

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas; et
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

S'il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

T. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32/39 à compter du 1^{er} janvier 2004.

Selon la norme, lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme, en options sur devises et en swap de taux d'intérêts.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Cette décision a été prise au regard du faible impact sur la situation nette du Groupe qui ne justifie pas la mise en place d'un suivi comptable complexe.

La juste valeur des instruments dérivés est constatée dans le bilan dans les postes "Actifs financiers ou Passifs financiers courants ou non courants" suivant la nature du bien couvert.

U. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Un groupe doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de cet actif.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

V. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions autodétenues.

La société n'a pas émis de titres donnant droit à terme au capital; par conséquent le résultat net par action dilué est identique à celui décrit ci-dessus.

W. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les ventes de biens sont comptabilisées lors de leur livraison au client final.

X. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel courant est défini par la différence entre :

- le résultat opérationnel comprenant l'ensemble des charges et des produits, à l'exception de celles et ceux qui proviennent des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt,
- et des autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins-value sur cessions d'actifs, les coûts de restructuration et les provisions qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel courant reflète la performance de l'entreprise.

Y. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est composé de deux éléments :

Coût de l'endettement net

Il est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux.

Autres produits et charges financières

Ils sont des produits et des charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement net.

Z. INFORMATION SECTORIELLE

Le critère unique d'information sectorielle retenu est la zone géographique. En effet, la Direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zones géographiques comme outil clé d'analyse. L'axe géographique correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe.

Somfy ne disposant pas de secteur d'activité distinct, seule une information de premier niveau est donnée.

NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2006

1. FAITS MARQUANTS ET CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Somfy a acquis, fin premier semestre 2006, la société **Cootherm** dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 5,2 M€. Les participations respectives de Somfy et de J.-P. Serigny, le dirigeant familial, sont de 65 % et de 35 %. La société Cootherm, installée à Vinay (Isère), est spécialisée dans la conception des composants standards de régulation thermique. Elle a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 22 M€ dont 30 % en France et 70 % dans plus de 25 pays.

Somfy a un engagement de rachat des minoritaires qu'elle a comptabilisé en dettes avec, pour contrepartie, la réduction des intérêts minoritaires. L'excédent de la valeur de l'engagement par rapport au montant des intérêts minoritaires est enregistré en écart d'acquisition.

Cootherm contribue à hauteur de 10,5 M€ aux écarts d'acquisition, de 13,0 M€ aux emprunts auprès des établissements de crédits et de 13,9 M€ au chiffre d'affaires correspondant à 6 mois d'activité.

Somfy a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, la société **SACS** en Italie spécialisée dans les systèmes d'accès aux parkings (caisses, barrières...). Celle-ci réalise un chiffre d'affaires de 1,8 M€ et est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2006.

Somfy a acquis début septembre 2006 la société allemande **Stehle**. Stehle est un acteur reconnu du marché des moteurs et automatismes pour la protection solaire notamment les stores vénitiens extérieurs. Cette acquisition permettra à Somfy d'élargir son offre, en particulier, vers l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, grâce à une gamme de produits adaptés à ces marchés. L'objectif de chiffre d'affaires en année pleine est de 4 à 5 M€ et l'investissement pour Somfy est de 4,5 M€.

Somfy a également signé un protocole avec **Variosys**, pour une reprise des activités de la société, en location-gérance. Ultérieurement cet accord pourra se transformer en rachat. Variosys détient une technologie exclusive de pilotage centralisé de la protection solaire dans le grand tertiaire. Son offre est complémentaire à celle de Somfy qui est plus adaptée au moyen et petit tertiaire.

La société italienne **Faac**, dont Somfy détient 34 % a vendu par sa filiale irlandaise un terrain et un immeuble situés à Dublin, à un consortium d'investisseurs. La bonne tenue du marché local permet à Faac de réaliser une très forte plus value sur cette cession, de 84,4 M € après impôts.

Par le jeu de la mise en équivalence, Somfy intègre dans ses résultats 2006, pour sa quote-part de 34 %, un supplément de résultat de 28,7 M€.

Somfy a déprécié le solde de l'écart d'acquisition (soit 7,3 M€) afférent à sa filiale italienne **WAY**, dont le taux de croissance de l'activité pourrait s'infléchir les prochaines années.

2. INFORMATIONS SECTORIELLES

En application de la norme IAS14 "information sectorielle", le groupe Somfy, n'ayant qu'un seul secteur d'activité, a retenu un niveau d'information sectorielle basé sur les secteurs géographiques par implantation des actifs.

Au 31 décembre 2006

	France	Allemagne	Europe du Nord	Europe de l'Est et Centrale	Europe du Sud	Asie Pacifique	Amérique	Élimi- nations entre zones	Total
En milliers d'euros									
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	410 449	102 826	83 223	31 752	178 810	33 617	62 284	- 247 790	655 171
<i>Produits intra-secteurs</i>	- 213 720	- 3 960	- 335	- 281	- 29 212	- 29	- 253	247 790	0
Résultat sectoriels (résultat courant opérationnel)	80 123	3 452	9 485	2 246	28 721	1 766	4 648	- 4 199	126 242
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	29	-	-	-	41 668	-	-	-	41 697
Résultat net sectoriel	78 736	1 796	7 251	2 247	52 835	760	3 348	- 25 078	121 895
Actifs sectoriels *	369 220	36 533	40 457	15 778	234 059	30 685	36 082	- 116 759	646 055
Actifs financiers disponibles à la vente sectoriels **	48 255	-	-	34	10	-	-	-	48 299
Sociétés mises en équivalence	270	-	-	-	151 924	-	-	-	152 194
Passifs sectoriels	207 468	23 735	25 161	8 103	66 273	13 797	15 395	- 104 679	255 253
Investissements sectoriels	18 267	613	392	316	7 523	6 925	1 397	0	35 433
Dotations aux amortissements des actifs sectoriels	- 13 403	- 1 390	- 521	- 445	- 3 100	- 491	- 931	0	- 20 281

* Hors actifs disponibles à la vente.

** Ce poste représente essentiellement la juste valeur des titres Agta Record.

La majorité des éliminations s'effectue entre la zone France, où se situent les zones de production, et les autres zones.

Au 31 décembre 2005

	France	Allemagne	Europe du Nord	Europe de l'Est et Centrale	Europe du Sud	Asie Pacifique	Amérique	Élimi- nations entre zones	Total
En milliers d'euros									
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	358 506	88 500	72 238	29 241	151 456	30 082	57 855	- 196 716	591 162
<i>Produits intra-secteurs</i>	- 177 822	- 3 396	- 296	- 27	- 15 099	- 16	- 60	196 716	0
Résultat sectoriels (résultat courant opérationnel)	71 236	3 260	9 497	2 457	21 846	3 030	6 318	- 1 317	116 327
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	11 690	-	-	-	11 690
Résultat net sectoriel	106 925	2 261	7 366	1 729	24 946	2 339	3 545	- 42 199	106 912
Actifs sectoriels *	322 585	32 720	35 081	14 596	217 739	28 624	34 649	- 85 033	600 961
Actifs financiers disponibles à la vente sectoriels **	41 566	-	-	35	-	-	-	-	41 601
Sociétés mises en équivalence	240	-	-	-	118 378	-	-	-	118 618
Passifs sectoriels	195 054	21 829	24 953	8 578	60 356	10 045	14 474	- 74 358	260 931
Investissements sectoriels	36 019	436	586	475	7 391	527	1 009	-	46 443
Dotations aux amortissements des actifs sectoriels	- 11 422	- 1 413	- 521	- 383	- 2 706	- 323	- 566	-	- 17 334

* Hors actifs disponibles à la vente.

** Ce poste représente essentiellement la juste valeur des titres Agta Record.

La majorité des éliminations s'effectue entre la zone France, où se situent les zones de production, et les autres zones. Le résultat du secteur géographique France intègre la cession de Devianne au cours du 2^e semestre 2005 dont l'impact s'élève à 3 180 K€ sur le résultat net de la période.

Les prix de transfert entre les secteurs géographiques sont définis sur la base d'un prix de cession interne calculé à partir du prix de revient des produits fabriqués. Ce prix de cession est déterminé pour l'ensemble de l'exercice.

Le Groupe, produisant une information détaillée sur la base des secteurs géographiques par implantation des actifs, doit fournir également un chiffre d'affaires selon la localisation des clients.

	31/12/06	31/12/05	N/N-1	N/N-1 à cours et périmètre constants
En milliers d'euros				
France	187 619	177 556	5,7 %	3,4 %
Allemagne	96 658	83 470	15,8 %	15,5 %
Europe du Nord	91 912	81 373	13,0 %	8,7 %
Europe de l'Est et Centrale	42 601	37 032	15,0 %	12,1 %
Europe du Sud	128 695	112 351	14,5 %	11,5 %
Asie Pacifique	38 662	35 446	9,1 %	5,9 %
Amérique	69 024	63 934	8,0 %	11,4 %
TOTAL	655 171	591 162	10,8 %	8,9 %

3. AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Production immobilisée	4 618	4 861
Prestations de services	1 742	2 388
Autres produits	581	662
Autres produits de l'activité	6 941	7 911

Les autres produits recouvrent essentiellement des indemnités d'assurance.

La production immobilisée se compose des frais de développement comptabilisés dans l'année.

4. DOTATIONS AUX PROVISIONS COURANTES

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Dotation/reprise sur provisions pour risques & charges	43	633
Dotations aux provisions courantes	43	633

Les autres dotations pour provisions liées aux stocks, à la garantie et au personnel ont été affectées aux charges y afférentes.

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Dotation/reprise sur provisions non courantes	- 272	442
Autres éléments non courants	232	- 560
- Produits non courants	559	755
- Charges non courantes	- 327	- 1 315
Perte ou gain sur cessions d'immobilisations	- 402	526
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 7 315	-
Autres produits et charges opérationnels	- 7 757	408

Somfy a déprécié le solde de l'écart d'acquisition (soit 7,3 M€) afférent à sa filiale italienne WAY, dont le taux de croissance de l'activité pourrait s'infléchir les prochaines années.

6. RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Coût net de l'emprunt	- 1 033	- 991
- Produits financiers liés aux placements	2251	1 946
- Charges financières liées à l'endettement	- 3284	- 2937
Effets de change	160	- 451
Dividendes reçus	912	769
Résultat financier	39	- 673

7. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

7.1. RATIONALISATION DU TAUX D'IMPÔT

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Résultat avant impôt	118 524	116 062
<i>Mali de fusion lié à des réorganisations</i>	- 2 904	- 35 472
<i>Quote-part des frais et des charges sur dividendes</i>	1 176	2 369
<i>Dépréciation lié à l'impairment test</i>	7 315	-
<i>Autres</i>	2 001	- 553
Différences permanentes	7 588	- 33 656
Résultat taxé à taux réduit*	- 10 035	- 9 203
Résultat taxable au taux courant	116 077	73 203
Taux de l'impôt en France	34,40 %	34,40 %
Charge d'impôt recalculé au taux courant français	39 930	25 182
Impôt à taux réduit*	1 555	-
<i>Du différentiel de taux courant des pays étrangers</i>	- 3 356	- 1 680
<i>Des pertes fiscales de l'exercice, des exercices antérieurs non reconnues, des déficits utilisés</i>	- 232	253
Effet du différentiel de taux	- 3 588	- 1 427
Crédits d'impôt	- 878	- 430
Autres taxes et divers	1 307	695
Impôt du Groupe	38 326	24 020
Taux effectif	32,34 %	20,70 %
- dont impôt exigible	37 693	20 236
- dont impôt différé	633	3 784

* Les redevances taxées à taux réduit (15,5 %).

Le taux effectif de l'impôt remonte à 32,34 %, contre 20,70 % en 2005, qui prenait en compte des économies d'impôt non récurrentes.

DÉFICITS ACTIVÉS ET UTILISÉS

Par prudence, les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés, lorsqu'il est peu probable que les résultats futurs taxables soient suffisants pour absorber les pertes fiscales antérieures non utilisées. Les montants de ces déficits s'élèvent à 9 030 K€ en 2006 et 9 709 K€ en 2005. (au taux de droit commun). Aucun impôt différé actif n'a été constaté en 2006 sur les déficits fiscaux nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

7.2. IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Impôts différés passifs		
- Actifs financiers disponibles à la vente	1 721	1 077
- Sociétés mises en équivalence	800	800
TOTAL	2 521	1 877

La différence entre la juste valeur et le coût historique des actifs disponibles à la vente affecte directement les réserves ainsi que l'impôt s'y afférant.

7.3. ANALYSE PAR NATURE

En milliers d'euros	31/12/06 Actif	31/12/05 Actif
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	8 722	7 594
- IDA liés aux méthodes de provisions	2 188	1 923
- IDA liés aux retraites	2 162	1 908
- IDA liés aux dettes fiscales et sociales	1 856	1 793
Impôts différés sur marges internes	8 122	6 951
Autres	68	50
TOTAL	16 912	14 595

En milliers d'euros	31/12/06 Passif	31/12/05 Passif
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	29 384	25 032
- IDP liés aux changements des taux d'amortissements	12 093	11 757
- IDP liés aux crédits baux	5 537	4 714
- IDP liés à l'activation des frais de développement	3 412	1 926
Impôts différés sur marges internes	1 021	1 052
Impôts différés sur élimination des provisions intra groupe	333	220
TOTAL	30 738	26 304

8. RÉSULTAT PAR ACTION

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Résultat net – part du Groupe en K€	121 614	106 921
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres (2)	127 307	121 564
Nombre d'actions à retenir (1)-(2)	7 709 493	7 715 236
Résultat net par action en euros	15,77	13,86
Résultat net dilué par action en euros	15,77	13,86

Le nombre actions composant le capital social n'a pas été modifié.

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Résultat des activités cédées en K€	–	3 180
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres (2)	127 307	121 564
Nombre d'actions à retenir (1)-(2)	7 709 493	7 715 236
Résultat des activités cédées par action en euros	–	0,41
Résultat des activités cédées dilué par action en euros	–	0,41

Il n'existe aucun instrument dilutif sur les titres Somfy SA, en effet, les stock-options octroyées sont des options d'achat et ne donneront lieu à aucune création d'actions.

9. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	Valeur 31/12/05	Variation de Périmètre	Dépréciation	Écarts de conversion	Valeur 31/12/06
BFT SpA	76 660	847	-	-	77 507
Simu SAS	1 862	-	-	-	1 862
WAY SRL	7 315	-	- 7 315	-	0
Cotharm Participation	0	10 470	-	-	10 470
Stehle	0	1 379	-	-	1 379
Domis	1 091	-	-	-	1 091
Lian Da	578	5 171	-	- 56	5 693
Divers	309	-	-	12	321
TOTAL	87 815	17 867	- 7 315	- 44	98 323
Gaviota & Simbac SL (*)	9 068	-	-	-	9 068
Faac SpA (*)	1 243	-	-	-	1 243
TOTAL	98 126	17 867	- 7 315	- 44	108 634

* Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "sociétés mises en équivalence".

En milliers d'euros	Valeur 31/12/04	Variation de Périmètre	Dépréciation	Écarts de conversion	Valeur 31/12/05
BFT SpA	76 660	-	-	-	76 660
Simu SAS	1 862	-	-	-	1 862
WAY SRL	7 315	-	-	-	7 315
Domis	1 091	-	-	-	1 091
Lian Da	-	578	-	-	578
Divers	322	-	-	- 13	309
TOTAL	87 250	578	0	- 13	87 815
Gaviota & Simbac SL (*)	9 068	-	-	-	9 068
Faac SpA (*)	1 243	-	-	-	1 243
TOTAL	97 561	578	-	- 13	98 126

* Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "sociétés mises en équivalence".

À la fin du premier semestre 2006, Somfy a acquis la société **Cootherm** dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 5,2 M€. Les participations respectives de Somfy et de J.-P. Serigny, le dirigeant familial, sont de 65 % et de 35 %. La mise en conformité avec les normes a impacté positivement la situation nette de Cootherm de 0,8 M€.

La survaleur dégagée se monte à 10,5 M€. Au 31 décembre 2006, Cootherm contribue à hauteur de 3,4 M€ aux immobilisations corporelles nettes, de 13,0 M€ aux emprunts auprès des établissements de crédit et de 13,9 M€ au chiffre d'affaires correspondant à 6 mois d'activité.

Somfy a un engagement de rachat des minoritaires qu'elle a comptabilisé en dettes avec, pour contrepartie, la réduction des intérêts minoritaires. L'excédent de la valeur de l'engagement par rapport au montant des intérêts minoritaires est enregistré en écart d'acquisition.

En début d'année, Somfy a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, la société **SACS** en Italie spécialisée dans les systèmes d'accès aux parkings (caisses, barrières...).

Elle réalise un chiffre d'affaires de 1,8 M€. Cette société est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2006.

Somfy a acquis début septembre 2006 la société allemande **Stehle**. Stehle est un acteur reconnu du marché des moteurs et automatismes pour la protection solaire. L'investissement pour Somfy est de 4,5 M€ et l'écart d'acquisition s'élève à 1,4 M€.

Lian Da, société créée en 2005, a acheté en 2006 une clientèle qui a été assimilée à un complément d'écart d'acquisition.

Les valeurs d'acquisition, y inclus les coûts y afférents, ont été totalement autofinancées par le Groupe.

Des compléments d'informations concernant ces acquisitions sont compris dans la note 27.3.

Suite à un impairment test, Somfy a déprécié le solde de l'écart d'acquisition (soit 7,3 M€) afférent à sa filiale italienne **WAY**, dont le taux de croissance de l'activité pourrait s'infléchir les prochaines années.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total 2006
Valeur brute						
au 1^{er} janvier	103	5 209	21 273	680	6 838	34 103
Acquisitions	-	484	537	43	4 770	5 834
Cessions	-	-	- 90	- 9	-	- 99
Incidence des variations du cours de change	-	- 377	- 69	- 15	-	- 461
Incidence des variations de périmètres	-	-	385	-	-	385
Autres mouvements	2 932	30	1 668	- 64	- 4 565	1
Au 31 décembre	3 035	5 346	23 704	635	7 043	39 763
Amortissement cumulé						
au 1^{er} janvier	- 12	- 1 605	- 13 051	- 353	-	- 15 021
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 326	- 434	- 2 227	- 57	-	- 3 044
Cessions	-	-	89	-	-	89
Incidence des variations du cours de change	-	110	60	3	-	173
Incidence des variations de périmètres	-	-	- 365	-	-	- 365
Autres mouvements	-	90	- 94	2	-	- 2
Au 31 décembre	- 338	- 1 839	- 15 588	- 405	-	- 18 170
Valeur nette						
au 31 décembre	2 697	3 507	8 116	230	7 043*	21 593

* Dont 6 883 K€ d'en-cours de frais de développement.

En milliers d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total 2005
Valeur brute						
au 1^{er} janvier	-	4 648	20 195	447	2 932	28 222
Acquisitions	12	249	322	138	5 149	5 870
Cessions	- 12	- 59	- 499	- 58	-	- 628
Incidence des variations du cours de change	-	485	87	24	11	607
Incidence des variations de périmètres	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	103	- 114	1 168	129	- 1 254	32
Au 31 décembre	103	5 209	21 273	680	6 838	34 103
Amortissement cumulé						
au 1^{er} janvier	-	- 1 225	- 11 229	- 298	-	- 12 752
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 12	- 372	- 2 157	- 48	-	- 2 589
Cessions	-	44	450	16	-	510
Incidence des variations du cours de change	-	- 104	- 69	- 6	-	- 179
Incidence des variations de périmètres	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	52	- 46	- 17	-	- 11
Au 31 décembre	- 12	- 1 605	- 13 051	- 353	-	- 15 021
Valeur nette						
au 31 décembre	91	3 604	8 222	327	6 838*	19 082

* Dont 5 496 K€ d'en cours de frais de développement.

Les frais de développement remplissant les critères d'IAS38 sont activés et sont des actifs incorporels générés en interne. Au 31 décembre 2006, ils représentent 9 918 K€. Environ 70 % de ce montant est comptabilisé en en-cours et n'a donc pas été amorti, les produits n'étant pas mis en préséries. Le montant des frais de recherche et de développement constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à 23,2 M€. Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles. Aucun actif incorporel n'est à durée de vie indéfinie.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**11.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR NATURE**

	Terrains	Constructions	Instal. Techn., mat. & outillage	Autres	En-cours et avances	Total 2006
En milliers d'euros						
Valeur brute						
au 1^{er} janvier	11 982	86 823	124 623	31 649	10 296	265 373
Acquisitions	-	1 825	6 943	4 939	10 171	23 878
Cessions	- 165	- 63	- 2 003	- 1 669	-	- 3 900
Incidence des variations du cours de change	- 9	- 52	- 305	- 423	- 29	- 818
Incidence des variations de périmètres	480	1 275	7 594	1 653	34	11 036
Autres mouvements	-	3 187	12 408	- 3 683	- 12 111	- 199
Au 31 décembre	12 288	92 995	149 260	32 466	8 361	295 370
Amortissement cumulé						
au 1^{er} janvier	- 108	- 25 808	- 75 201	- 21 780	-	- 122 897
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 5	- 3 176	- 11 169	- 3 128	-	- 17 478
Cessions	-	60	1 584	1 326	-	2 970
Incidence des variations du cours de change	-	35	198	236	-	469
Incidence des variations de périmètres	-	- 4	- 5 335	- 1 163	-	- 6 502
Autres mouvements	-	- 348	- 2 223	2 757	-	186
Au 31 décembre	- 113	- 29 241	- 92 146	- 21 752	-	- 143 252
Valeur nette						
au 31 décembre	12 175	63 754	57 114	10 714	8 361	152 118

	Terrains	Constructions	Instal. Techn., mat. & outillage	Autres	En-cours et avances	Total 2005
En milliers d'euros						
Valeur brute						
au 1^{er} janvier	10 736	62 998	117 016	36 243	6 938	233 931
Acquisitions	1 368	16 194	8 226	3 950	10 836	40 574
Cessions	- 163	- 1 846	- 4 079	- 3 119	- 2	- 9 209
Incidence des variations du cours de change	- 3	- 44	263	637	33	886
Incidence des variations de périmètres	-	-	-	-	-	0
Autres mouvements	44	9 521	3 197	- 6 062	- 7 509	- 809
Au 31 décembre	11 982	86 823	124 623	31 649	10 296	265 373
Amortissement cumulé						
au 1^{er} janvier	- 103	- 19 907	- 69 747	- 25 817	-	- 115 574
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 6	- 2 576	- 9 470	- 2 695	-	- 14 747
Cessions	1	1 125	3 510	2 636	-	7 272
Incidence des variations du cours de change	-	17	- 178	- 378	-	- 539
Incidence des variations de périmètres	-	-	-	-	-	0
Autres mouvements	-	- 4 467	684	4 474	-	691
Au 31 décembre	- 108	- 25 808	- 75 201	- 21 780	0	- 122 897
Valeur nette						
au 31 décembre	11 874	61 015	49 422	9 869	10 296	142 476

Les actifs corporels significatifs (bâtiments, matériel industriel et outillages) utilisés n'ont pas de valeur nette comptable égale à zéro.

11.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

En milliers d'euros	2006	2005
Valeur brute		
Terrains	5 137	5 137
Bâtiments	48 940	46 843
Installations techniques, mat./outillage	1 076	1 076
TOTAL	55 153	53 056
Amortissement cumulé		
Terrains	-	-
Bâtiments	- 11 923	- 10 299
Installations techniques, mat./outillage	- 529	- 421
TOTAL	- 12 452	- 10 720
Valeur nette au 31 décembre	42 701	42 336

L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	Dettes 2006 non actualisée	Dettes 2006 actualisée
À un an au plus	5 366	4 275
Plus d'un an et moins de 5 ans	18 037	14 862
À plus de 5 ans	8 643	8 113
TOTAL	32 046	27 250

En milliers d'euros	Dettes 2005 non actualisée	Dettes 2005 actualisée
À un an au plus	5 106	4 144
Plus d'un an et moins de 5 ans	16 664	14 506
À plus de 5 ans	11 748	10 570
TOTAL	33 518	29 220

11.3. HYPOTHÈQUES

Au 31 décembre 2006, le Groupe n'a plus d'immobilisations corporelles données en garantie de dettes bancaires.

12. TEST DE PERTE DE VALEUR

Au 31 décembre 2006, comme chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur, le groupe Somfy a, conformément aux dispositions de la norme IAS36, réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés aux Unités Génératrices de Trésorerie. Le Groupe définit les UGT en se basant sur la manière dont il supervise l'écart d'acquisition et dont il obtiendra les avantages économiques futurs.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue à partir de la méthode des Discounted Cash Flow (cash flow calculé sur 6 ans).

Les cash flow ont été évalués à partir des budgets et des plans à long terme.

Ces cash flow ont été projetés sur plusieurs années en introduisant des taux de croissance spécifiques et cohérents avec les taux de croissance historiques du Groupe. Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flow à l'infini est de 1,8 %.

Le taux d'actualisation en 2006 et 2005 des cash flow a été déterminé à partir notamment de données de marché. (9 % pour les sociétés européennes et 11 % pour les sociétés de la zone US).

Hormis pour la filiale Way, la valeur actualisée s'est révélée supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, la valeur actualisée de l'UGT Way est devenue inférieure à la valeur nette comptable. Le solde de l'écart d'acquisition (soit 7,3 M€) a donc été totalement déprécié. Cette perte de valeur s'explique essentiellement par une concurrence de plus en plus forte sur les segments des produits d'entrée de Way. Celle-ci risque de se traduire par une stagnation des volumes produits, ainsi qu'un resserrement des marges. Aucun autre actif n'a été déprécié.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie déterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au cours de l'exercice.

13. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	Montant au 31/12/06	Montant au 31/12/05
Quote-part de capitaux propres à l'ouverture	118 618	118 222
Variation de périmètre (*)	-	- 12 332
Variation de juste valeur (**)	3 533	3 848
Quote-part de résultat de l'exercice	41 697	11 690
Dividendes versés	- 11 547	- 2 945
Écarts de conversion	-107	135
Quote-part de capitaux propres à la clôture **	152 194	118 618

* Sortie du groupe Devianne en 2005.

** La juste valeur porte, d'une part, sur des actifs financiers disponibles à la vente détenus par FAAC (30 764 K€ en 2005 et 34 297 K€ en 2006) et, d'autre part, sur des impôts différés liés à un frottement fiscal (- 800 K€ en 2005 et 2006).

Les groupes Faac et Gaviota-Simbac composent la quasi-totalité du poste "sociétés mises en équivalence".

La quote-part de résultat de l'exercice est gonflée par une importante plus value de cession sur terrain et bâtiments (de 84,4 M€ après impôts) réalisée par Faac, filiale italienne consolidée par mise en équivalence. Somfy intègre donc, dans ses résultats 2006, pour sa quote-part de 34,0 %, un supplément de résultat de 28,7 M€.

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Faac détenue à 34 %		
Chiffre d'affaires	154 939	137 518
Résultat opérationnel courant	32 562	30 570
Résultat net (part Groupe)	115 132	26 472
Total bilan	406 560	309 789
Situation nette (part Groupe)	390 640	272 035
Écart d'acquisition résiduel	1 243	1 243

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Gaviota - Simbac détenue à 46,5 %		
Chiffre d'affaires	77 350	70 304
Résultat opérationnel courant	9 286	9 178
Résultat net	5 427	5 785
Total bilan	65 620	53 911
Situation nette	18 916	33 497
Écart d'acquisition résiduel	9 068	9 068

Une expertise indépendante de la participation détenue dans Faac a été effectuée en 2005 et a permis de confirmer la valeur recouvrable de l'actif.

14. ACTIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Actifs financiers disponibles à la vente	75 443	54 167
- Titres de participations non contrôlés*	46 298	36 919
- Valeurs mobilières*	29 145	17 248
Prêts **	899	1 124
Autres	1 973	1 798
Actifs financiers non courants & courants	78 315	57 089
Exigibles dans le délai d'un an	27 242	12 586
Actifs financiers non courants	51 073	44 503

* La différence entre la juste valeur et le prix d'acquisition des actifs disponibles à la vente représente 13 952 K€ en 2005 (12 875 K€ net d'impôts différés) et 22 402 K€ en 2006 (20 682 K€ net d'impôts différés).

** Dont une provision de 153 K€ au 31/12/06 et de 138 K€ au 31/12/05.

Les actifs financiers exigibles dans le délai d'un an sont composés de valeurs mobilières. La rubrique "autres" concerne essentiellement les dépôts et cautionnements.

La société Agta Record, dont le pourcentage de détention au 31 décembre 2006 est de 24,89 % ne réunit pas les conditions permettant une consolidation par mise en équivalence. En effet, Somfy détient plus de 20 % de la société Agta Record mais ne dispose d'aucune influence notable pour les raisons suivantes :

- elle n'est pas représentée au Conseil d'Administration,
- elle ne participe pas au processus d'élaboration des politiques,
- aucune transaction n'existe entre Somfy et Agta Record.

La participation dans Agta Record est donc considérée comme étant "disponible à la vente" et est évaluée à sa juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Au 31 décembre 2006, la juste valeur s'élève à 45,9 M€.

15. STOCKS

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	29 484	24 215
Produits finis et marchandises	62 615	50 039
TOTAL	92 099	74 254
Provisions	- 8 795	- 8 136
Valeurs nettes	83 304	66 118

En milliers d'euros	Valeur 31/12/05	Dotations nettes	Écart de conversion	Autres Mouvements	Valeur 31/12/06
Provisions sur stocks	- 8 136	1 227	104	- 1 990	- 8 795

16. CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Valeur brute	127 086	109 720
Provision	- 5 550	- 4 628
Valeur nette	121 536	105 092

En milliers d'euros	Valeur 31/12/05	Dotations nettes	Écart de conversion	Autres Mouvements	Valeur 31/12/06
Provisions sur clients	- 4 628	- 592	28	- 358	- 5 550

Les clients sont des créances à moins d'un an.

17. AUTRES CREANCES

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Valeurs brutes		
Créances sur le personnel	774	485
Autres taxes (dont TVA)	6 350	5 675
Charges constatées d'avance	3 379	3 127
Autres créances*	3 677	1 684
TOTAL	14 180	10 971

* Le poste «autres créances» représente essentiellement des créances sur cessions d'actifs et des avances sur immobilisations.

Les autres créances classées en "courant" sont des créances à moins d'un an.

18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Trésorerie	50 659	61 345
Équivalents de trésorerie	49 387	60 971
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100 046	122 316

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à 3 mois et des OPVCM monétaires euros.

Le taux moyen de rentabilité est proche de 3,0 %.

19. PROVISIONS

19.1. PROVISIONS NON COURANTES

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2006
Au 1^{er} janvier	3 860	50	2 247	6 157
Dotations	243	-	164	407
Reprises utilisées	-	- 50	- 208	- 258
Reprises non utilisées	-	-	- 229	- 229
Incidence des variations de change	- 27	-	- 7	- 34
Autres mouvements	-	101	36	137
Au 31 décembre	4 076	101	2 003	6 180

Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel courant pour 265 K€ et le résultat financier pour - 345 K€.

19.2. PROVISIONS COURANTES

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2006
Au 1^{er} janvier	1 900	1 611	1 942	5 453
Dotations	177	593	100	870
Reprises utilisées	-	- 290	- 1 070	- 1 360
Reprises non utilisées	-	- 107	- 240	- 347
Incidence des variations de change	- 18	-	- 6	- 24
Autres mouvements	72	- 285	213	0
Au 31 décembre	2 131	1 522	939	4 592

Les dotations nettes des reprises utilisées ou non impactent le résultat opérationnel courant pour 940 K€ et les autres produits et charges opérationnels pour - 103 K€.

20. PASSIFS FINANCIERS

20.1. ANALYSE PAR CATÉGORIES

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Emprunts auprès des établissements de crédits	18 444	31 896
Emprunts en crédit bail	27 250	29 220
Emprunts et dettes financières divers	1 634	1 089
Passifs financiers non courants & courants	47 328	62 205
Exigibles dans le délai d'un an	10 143	24 175
Passifs financiers non courants	37 185	38 030

20.2. ANALYSE PAR ÉCHÉANCES

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
À un an au plus	10 146	24 175
Plus d'un an et moins de 5 ans	23 762	17 428
À plus de 5 ans	13 420	20 602
TOTAL	47 328	62 205

20.3. ANALYSE PAR TAUX

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Taux variable (<i>Swap et Corridor pour 14,8M€</i>)	44 699	61 132
Taux fixe	1 017	-
Sans Taux	1 612	1 073
TOTAL	47 328	62 205

Le coût moyen de la dette est d'environ de 4,2 %.

20.4. ANALYSE PAR DEVISE

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Euros	42 799	55 320
USD	2 210	3 070
CAD	0	2 921
Autres	2 319	894
TOTAL	47 328	62 205

20.5. DETTES COUVERTES PAR DES SURETES REELLES

Au 31 décembre 2006, aucune dette n'est couverte par des sûretés réelles

20.6. LES COVENANTS

Au 31 décembre 2006, Somfy SA dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 120,0 M€ auprès de 5 établissements bancaires, et non utilisées.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières/CAF).

L'ensemble des ratios est respecté à la clôture du 31 décembre 2006.

21. ANALYSE DE L'EXCEDENT FINANCIER NET

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Passifs financiers	47 328	62 205
Actifs financiers	30 120	18 373
- Valeurs mobilières	29 242	17 248
- Divers	878	1 125
Trésorerie et équivalent de trésorerie	100 046	122 316
Excédent financier net	82 838	78 484

22. GESTION DU RISQUE

Risque de change

L'exposition au risque de change de Somfy est liée d'une part aux ventes intra-groupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et d'autre part à la conversion en monnaie de comptabilisation (Euro) des comptes des filiales en date de clôture. Plus de 70 % de notre chiffre d'affaires consolidé est cependant réalisé sur la zone Euro.

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme, en options sur devises.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

La baisse du cours du dollar au 31 décembre 2006 (1,3170 \$ pour 1 €), par rapport au plus haut du 31 décembre 2005 (1,179 \$ pour 1 €) représente l'essentiel de l'augmentation des justes valeurs des instruments de couvertures. Celles-ci s'élèvent à + 602 K€ au 31 décembre 2006 contre - 133 K€ au 31 décembre 2005 soit un impact résultat de + 735 K€.

	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
31/12/06					
AUD	1 711	1 013	2 724	13	Vente à terme, Accumulateur
CHF	508	3 330	3 838	27	Vente à terme, Accumulateur, Option
GBP	849	5 684	6 533	- 59	Vente à terme
JPY	1 128	0	1 128	97	Vente à terme
SEK	656	4 906	5 562	- 66	Vente à terme
USD	4 342	10 064	14 406	590	Vente à terme, Accumulateur
	9 194	24 997	34 191	602	

	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
31/12/05					
AUD	1 346	494	1 840	2	Vente à terme
CHF	706	1 144	1 850	46	Vente à terme
GBP	1 060	1 992	3 052	33	Vente à terme, Accumulateur
HKD	491	0	491	8	Vente à terme
JPY	958	372	1 330	195	Vente à terme, Accumulateur
PLN	662	0	662	- 115	Vente à terme
SGD	63	0	63	- 3	Vente à terme
USD	1 541	11 373	12 914	- 299	Vente à terme, Accumulateur, Option vanille
	6 827	15 375	22 202	- 133	

Risque de taux

La dette financière de l'ensemble des sociétés du Groupe est majoritairement à taux variable. Les couvertures de taux portent sur un nominal de 14,8 M€ au 31 décembre 2006 contre 35 M€ en 2005.

La juste valeur des swaps représente un passif de 85 K€ en 2006 contre un passif de 88 K€ en 2005.

Le Groupe ne fait pas de couverture de taux fixe contre taux variable.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits baux et des ouvertures de crédits moyen terme. Celles-ci sont utilisées occasionnellement étant donné le niveau de la trésorerie nette positive du Groupe. Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Risque sur placements

Compte tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le Groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours si ce n'est sur les actions auto-détenues. Les titres en auto-contrôle détenus par la société mère sont neutralisés en consolidation dans les réserves et n'ont donc aucune incidence sur le résultat du Groupe.

Les autres titres Somfy SA et Damartex détenus par la société mise en équivalence Faac sont maintenus dans la valeur d'équivalence de ce sous-groupe et contribuent donc aux réserves consolidées.

23. AVANTAGES AU PERSONNEL

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Les variations entre les exercices 2005 et 2006 peuvent s'analyser de la façon suivante :

Indemnités de départ à la retraite – France

En milliers d'euros	Engage- ments bruts	Actif de couverture	Engage- ment net initial	Position bilantielle	Services passés
31 décembre 2005	5 294	- 1 289	4 005	4 005	0
Charges nettes de l'exercice :	- 24	- 70	- 94	636	- 730
- Coût des services rendus et coût financier	- 24	0	- 24	- 24	-
- Rendement du fonds	0	- 70	- 70	- 70	-
- Étalement des écarts/des services passés	0	0	0	730	- 730
Cotisations versées	0	- 459	- 459	- 459	0
Prestations servies	- 152	152	0	0	-
Services passés	2 783	0	2 783	0	2 783
Variations de change	0	0	0	0	-
Variation de périmètre	453	- 44	409	409	-
31 décembre 2006	8 354	- 1 710	6 644	4 591	2 053

En milliers d'euros	Engage- ments bruts	Actif de couverture	Engage- ment net initial	Position bilantielle	Écarts actuariels
1^{er} janvier 2005	4 129	- 1 315	2 814	2 814	0
Charges nettes de l'exercice :	1 242	- 38	1 204	1 204	0
- Coût des services rendus et coût financier	1 242	0	1 242	1 242	0
- Rendement du fonds	0	- 38	- 38	- 38	0
- Étalement des écarts	0	0	0	0	0
Cotisations versées	0	0	0	0	0
Prestations servies	- 77	64	- 13	- 13	0
Écarts actuariels générés	0	0	0	0	0
Variations de change	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
31 décembre 2005	5 294	- 1 289	4 005	4 005	0

Indemnités de départ à la retraite – Autres

En milliers d'euros	Engage- ments bruts	Actif de couverture	Engage- ment net initial	Position bilantielle	Écarts actuariels
31 décembre 2005	14 198	- 12 189	2 009	967	1 042
Charges nettes de l'exercice :	1 800	- 626	1 174	1 256	- 82
- Coût des services rendus et coût financier	1 800	0	1 800	1 800	0
- Rendement du fonds	0	- 626	- 626	- 626	0
- Étalement des écarts	0	0	0	82	- 82
Cotisations versées	0	- 318	- 318	- 318	0
Prestations servies	- 58	30	- 28	- 28	0
Écarts actuariels générés	745	- 231	514	0	514
Variations de change	- 671	457	- 214	- 85	- 129
Variation de périmètre	867	- 867	0	0	0
31 décembre 2006	16 881	- 13 744	3 137	1 792	1 345

En milliers d'euros	Engage- ments bruts	Actif de couverture	Engage- ment net initial	Position bilantielle	Écarts actuariels
1^{er} janvier 2005	12 597	- 10 568	2 029	1 183	845
Charges nettes de l'exercice :	939	- 465	474	514	- 40
- Coût des services rendus et coût financier	939	0	939	939	0
- Rendement du fonds	0	- 465	- 465	- 465	0
- Étalement des écarts	0	0	0	40	- 40
Cotisations versées	0	- 292	- 292	- 292	0
Prestations servies	- 198	- 262	- 460	- 460	0
Écarts actuariels générés	121	- 18	103	0	103
Variations de change	634	- 498	136	2	134
Variation de périmètre	105	- 85	20	20	0
31 décembre 2005	14 198	- 12 189	2 009	967	1 042

Médailles du travail et Jubilé

En milliers d'euros	31/12/05	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/06
Dettes actuarielles	1 270	- 195	- 25	-	1 050

En milliers d'euros	31/12/04	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/05
Dettes actuarielles	1 070	257	- 57	-	1 270

TFR – Trattamento Di Rapporto

En milliers d'euros	31/12/05	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/06
Dettes	2 923	780	- 478	-	3 225

En milliers d'euros	31/12/04	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/05
Dettes	2 517	781	- 375	-	2 923

L'écart actuariel au 31 décembre 2006 s'élève à 1 345 K€ contre 1 042 K€ au 31 décembre 2005.

Un nouveau régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC (SARL). Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie.

Le coût des services passés s'élève à 2 053 K€ au 31 décembre 2006 et est amorti sur la durée restante à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux salariés. L'impact sera d'environ de 700 K€ par an. L'impact des prestations définies sur le compte de résultat affecte les coûts de personnel à hauteur de 2 477 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Au 31 décembre	2006	2005
Taux d'actualisation		
France	4,0 %	4,0 %
Allemagne	5,00 %	5,00 %
États-Unis	6,00 %	6,00 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,0 % - 5,0 %	2,0 % - 5,0 %
Rendement à long terme attendu des actifs des régimes		
France	3,5%	3,0 %
Allemagne	5 % - 6 %	5 % - 6 %
États-Unis	6,00 %	6,00 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,3 % - 4,5 %	2,3 % - 4,5 %
Augmentation future des salaires		
France	2,80 %	2,2 - 3,0 %
Allemagne	1,00 %	1,00 %
États-Unis	2,00 %	2,00 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,5 - 3,5 %	2,5 - 3,5 %

Sauf cas spécifique, le Droit individuel de formation ne donne pas lieu à provision dans les comptes consolidés. Les droits au titre du DIF s'élevaient à 19 278 heures au 31 décembre 2005 contre 47 589 heures à la clôture de l'exercice 2006. Le montant des droits utilisés sur l'exercice est peu significatif.

24. AUTRES DETTES

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Dettes sociales	41 061	33 233
Dettes fiscales	8 298	7 579
Produit constatés d'avance	744	1 093
Dividendes à payer	0	31 347
Autres*	1 894	4 423
TOTAL	51 997	77 675

* Le poste "autres" comprend essentiellement des dettes sur immobilisations.

Les autres dettes classées en "courant" sont des dettes à moins d'un an.

25. PAIEMENTS EN ACTIONS

Les stock-options sont évaluées à valeur de marché lors de leur attribution, puis sont amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (5 ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002. L'amortissement annuel est calculé par un expert extérieur sur les trois plans concernés (plan de 2002, 2003 et 2006).

Un nouveau plan a été attribué en 2006 portant sur 36 200 options d'achat d'actions Somfy pour le prix de 185 €. L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. De plus, pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Au 31 décembre 2006, le coût représente 505 K€ et est comptabilisé en charges de personnel (265 K€ en 2005).

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exercable ajustées *	Prix d'exercice de l'option (en euro)	Prix d'exercice de l'option ajusté * (en euro)	Date limite de levée des options
29/09/00	69	38 780	9 694	75,00	62,84	31/01/07
17/07/01	51	21 000	9 299	78,00	65,35	31/01/08
05/12/02	54	20 300	18 859	100,00	97,70	31/01/09
01/12/03	62	20 150	20 242	128,00	125,05	31/01/10
31/03/06	96	36 200	-	185,00	-	31/03/11

* Ajustements suite à la séparation du Groupe Damart et suite à la distribution exceptionnelle de réserves du 27 décembre 2005.

Les mouvements intervenus en 2005 et 2006 sur les plans d'options sur actions sont les suivants :

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Options non exercées au 1^{er} janvier	60 983	96,10	86 335	87,50
Options attribuées	37 710	181,36	-	-
Options annulées	-359	109,43	- 1 681	90,99
Options exercées	- 16 777	65,25	- 23 671	65,11
Options non exercées à fin de période	81 557	140,68	60 983	96,10
Options exerçables à fin de période	25 269	88,44	22 833	65,36

Au 31 décembre 2006, les plans non exercés sont les suivants :

Plan du	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options non exercées	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
29/09/00	62,84	1 386	31
17/07/01	65,35	6 188	396
05/12/02	97,70	17 695	762
01/12/03	125,05	20 088	1 127
03/04/06	185,00	36 200	2 647

26. DÉTAILS DES CAPITAUX PROPRES

	31/12/06	31/12/05
Nombre total d'actions	7 836 800	7 836 800
Actions propres	127 307	121 564
Valeur nominale	1 €	1 €
Dividendes proposés	5,20 €	4,80 €

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double à condition qu'elles soient libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Capital	7 837	7 837
Réserve légale	791	791
Prime d'émission	1 866	1 866
Ecart de conversion	- 471	2 259
Autres réserves	459 540	380 501
Résultat de l'exercice (part Groupe)	121 614	106 921
Capitaux propres (part Groupe)	591 177	500 175

* L'impact des actions propres et des justes valeurs est explicité dans le tableau des variations des capitaux propres.

27. DÉTAILS DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

27.1. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	119 003	55 254
Trésorerie et équivalent de trésorerie	122 316	57 158
Découverts bancaires	- 3 313	- 1 904
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	99 746	119 003
Trésorerie et équivalent de trésorerie	100 046	122 316
Découverts bancaires	- 300	- 3 313

27.2. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les dettes et créances sur immobilisations sont comprises, dans le tableau de flux de trésorerie, en activité d'investissement et représentent - 1,0 M€ au 31 décembre 2006 contre 0,9 M€ en 2005. En 2006, les acquisitions d'immobilisations incorporelles comprennent des rachats de part de marché (5,7 M€) effectués essentiellement par la filiale Lian Da et imputés au niveau du bilan en écarts d'acquisition.

Durant l'année 2005, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 40,6 M€, dont 10,8 M€ au moyen de contrats de location financement.

27.3. ACQUISITION ET CESSIION DES FILIALES NETTES DE LEUR TRESORERIE

Au 31 décembre 2006, ce poste a été affecté principalement par l'acquisition de Cotherm. Les justes valeurs des actifs acquis et des dettes prises en charge sont les suivantes :

En milliers d'euros	
Écart d'acquisition	12 795
Immobilisations nettes	4 635
Stocks	7 035
Clients	7 021
Autres créances	1 236
Disponibilités	5 011
Emprunts	- 17 085
Fournisseurs	- 3 868
Autres dettes et provisions	- 6 576
Minoritaires	- 56
Coût d'acquisition total	10 148
Moins : trésorerie acquise	- 5 011
Flux de trésorerie résultant de l'acquisition déduction faite de la trésorerie acquise	5 137

Au 31 décembre 2005, ce poste a été affecté principalement par la cession de Devianne. En effet, Somfy a cédé sa participation dans le groupe Devianne après en avoir acquis concomitamment 52,6 % supplémentaires amenant ainsi sa participation à 100 %. L'impact global de ces opérations au niveau du tableau de flux de trésorerie s'élève à 18 392 K€.

28. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Avals, cautions donnés *	24 600	26 966
Intérêts sur emprunts restant à couvrir	7 967	5 010
Loyers restant à payer sur locations simples	6 490	8 291
Achats de cuivre à terme	149	262
Ventes de devises à terme	24 997	15 375
TOTAL	64 054	55 642

* Y compris une caution de 24,6 M€ donnée par Somfy SA sur un emprunt remboursé par anticipation en 2004, dont la main levée ne sera effectuée qu'en 2007, échéance finale prévue initialement au contrat.

Les intérêts sur emprunts restant à courir sont calculés uniquement sur les emprunts ayant des échéances connues et non sur les lignes de crédit court terme où les tirages sont aléatoires.

Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Avals, cautions reçus	1 000	3 000
Lignes de crédit non utilisées	130 704	95 069
TOTAL	131 704	98 069

Engagements complexes

La clause d'earn out de HDI a été renégociée en décembre 2005. La société HDI s'est ainsi engagée à verser aux anciens actionnaires une quote-part des redevances facturées et encaissées au titre de l'utilisation des brevets avec un montant minimum annuel de 300 KUSD pendant 4 ans. Compte tenu des perspectives de facturation de redevances sur les prochaines années, il a été considéré que cet engagement n'était pas constitutif d'une dette complémentaire au 31 décembre 2006, le minimum de 300 KUSD devant être absorbé par les redevances facturées.

29. INFORMATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui, par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale. Néanmoins, des mesures de tri sélectif sont menées dans chacun des sites et des actions de réduction de consommation d'énergie (chauffage, électricité) ont été mises en œuvre dans l'usine principale de production (Cluses/France).

Dans ce contexte, aucune provision n'est requise au titre du risque environnemental.

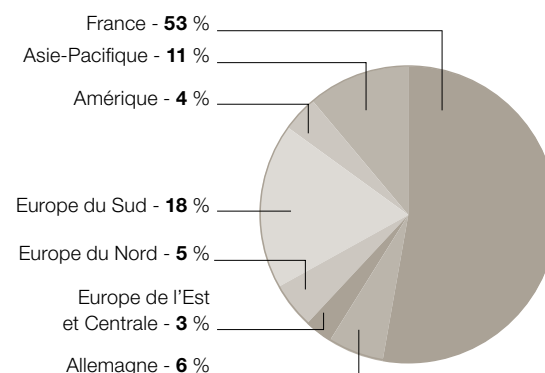
30. INFORMATION RELATIVE AU PERSONNEL

30.1. EFFECTIFS MOYENS

L'effectif du groupe Somfy au 31 décembre 2006 y inclus les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet :

	31/12/06	31/12/05
Effectif moyen	4 179	3 383

30.2. EFFECTIFS REPARTIS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES



31. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées sont :

- la société mère,
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité,
- les filiales,
- les entreprises associées,
- les co-entreprises,
- les membres du directoire et du comité de direction.

31.1. TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec les parties liées se font sur base de prix de marché.

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Chiffre d'affaires	4 578	4 958
Autres produits	469	475
Achats de marchandises	3 327	2 830
Autres charges	79	117
Intérêts reçus	23	41
Clients	1 704	1 717
Fournisseurs	589	644
Prêts	800	1 050

32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

En février 2007, Somfy a signé avec les actionnaires de PD Technologies Ltd un accord de rachat de 100 % du capital. Cette société anglaise fabrique des capteurs de détection pour portes de garage et a réalisé un chiffre d'affaires de 3 M£ au cours du dernier exercice publié.

31.2. RÉMUNÉRATIONS BRUTES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Avantages à court terme	1 814	1 671
Avantages postérieurs à l'emploi*	127	-
Paiement en actions	81	43

* Y inclus le coût des services passés.

Le paiement en action représente le coût des plans de stocks options de 2002, 2003 et 2006 concernant les mandataires sociaux.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux coûts liés à un nouveau régime de retraite complémentaire mis en place en 2006 par la société CMC (SARL) et dont deux membres du directoire bénéficient.

33. PÉRIMÈTRE

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/06	% d'intérêt 31/12/06	% d'intérêt 31/12/05
Somfy SA	74300 Cluses (France)	(mère)		
Sociétés consolidées par intégration globale				
Somfy SAS	74300 Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Spirel SAS	73660 St Rémy de Maurienne (France)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ges.m.b.H.	Elsbethen-Glasenbach (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Somfy KFT	Budapest (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Sp.zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Spol.sro	Praha (Tchéquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy AB	Limhamn(Suède)	100,00	100,00	100,00
Somfy BV	Hoofddorp (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy Systems Inc.	Cranbury NJ (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Somfy Italia SRL	Trezzano sul Naviglio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy AG	Bassersdorf (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Somfy K.K.	Yokohama (Japon)	100,00	100,00	100,00
Somfy Espana SA	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
NV Somfy SA	Zaventem (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Middle East Co Ltd	Limassol (République de Chypre)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ltd	Yeadon (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTY Ltd	Rydalmere (Australie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Joo	Séoul (Corée)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Somfy Co Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00
Lian Da	Zhejiang (Chine)	80,00	80,00	80,00
Somfybat SNC	74300 Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfy Maroc SARL	Casablanca (Maroc)	100,00	100,00	100,00
Somfy Hellas SA	Athènes (Grèce)	100,00	100,00	100,00
Somfy Mexico SA DE CV	Edo de Mex. (Mexique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	100,00
Somfy India Pvt Ltd	New Dehli (Inde)	100,00	100,00	100,00
Simu SAS	70100 Gray (France)	100,00	100,00	100,00
Simu U.S.A. Inc	Boca Raton FL (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
SIMU GmbH	Iserlohn (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Simu RT SPOL SRO	Zlin (Tchéquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy ULC	Halifax (Canada)	100,00	100,00	100,00
Hal en Co BV	Maastricht (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
WAY SRL	Galliera Bologne (Italie)	100,00	100,00	100,00
Siminor Technologies Castres SARL	8100 Castres (France)	100,00	100,00	100,00
Domis SA	74150 Rumilly (France)	100,00	100,00	100,00
Harmonic Design	Californie 91355 (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Sisa Home Automatisatation LTD	Rishone Le Zion (Israël)	100,00	100,00	100,00
Somfy China LTD	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
Somfy Russie LLC	Moscou (Russie)	100,00	100,00	100,00
SITEM	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SITEM Services	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Domaster SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticalet Ltd Sti	Usküd (Turquie)	100,00	100,00	100,00
Sun Protection Technology GmbH	Frankfurt (Allemagne)	100,00	100,00	-
Stehle Hungaria Bt	Györ (Hongrie)	100,00	100,00	-
DSG	Mouscron (Belgique)	99,98	99,98	99,98
BFT SpA	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
SARL Automatisme BFT France SAS	Lyon (France)	100,00	100,00	100,00
Automatismo BFT centro SL	Barcelone (Espagne)	98,70	98,70	95,06
BFT Torantriebssysteme GmbH	Furth (Allemagne)	60,00	60,00	60,00
BFT Automation UK Limited	Stockport (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Benelux SA	Nivelles (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT Adria d.o.o.	Croatie	75,00	75,00	75,00
BFT US Inc.	Boca Raton FL (États-Unis)	100,00	100,00	-
BFT Polska Sp.zoo	Warszawa (Pologne)	100,00	100,00	-
Bebarmatic-Sacs Srl	Borgo Valsugana (Italie)	66,85	66,85	-
Cotherm Participation SA	38470 Vinay (France)	65,00	65,00	-
Cotherm Développement SA	38470 Vinay (France)	65,00	65,00	-
Cotherm SAS	38470 Vinay (France)	65,00	65,00	-
Cotherm Tunisie Sarl	Ben Arous (Tunisie)	65,00	65,00	-
M&M components Ltd	Suffolk (Angleterre)	61,75	61,75	-
Cotherm North America	Warwick (États-Unis)	50,00	50,00	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Faac SpA	Bologne (Italie)	34,00	34,00	34,00
Gaviota Simbac SL	Sax Alicante (Espagne)	46,50	46,50	46,50
Simbac SpA	Mezzago (Italie)	46,50	46,50	46,50
BFT France	Marseille (France)	30,00	30,00	30,00

Comptes sociaux résumés Somfy SA

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/06 Net	31/12/05 Net
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	0	5
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	423 828	415 867
Total	423 828	415 872
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours	0	0
Créances clients et comptes rattachés	326	478
Autres créances et comptes de régularisation	10 971	20 744
Valeurs mobilières de placement	76 603	70 634
Disponibilités	6 096	1 050
Total	93 997	92 905
TOTAL GÉNÉRAL	517 825	508 778

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/06 Net	31/12/05 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 837	7 837
Primes d'émission, fusion, apport	1 866	1 866
Réserves	320 240	261 356
Résultat	89 937	97 012
Total	419 881	368 071
Provisions pour risques et charges	1 167	1 291
DETTES		
Emprunts et dettes financières	2	22 225
Fournisseurs et comptes rattachés	501	1 152
Autres dettes et comptes de régularisation	96 273	116 039
Total	96 777	139 416
TOTAL GÉNÉRAL	517 825	508 777

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/12/06	31/12/05
Chiffre d'affaires net	3 216	4 807
Autres produits		
Autres charges :		
- <i>Personnel</i>	- 6 206	- 6 300
- <i>Impôts et taxes</i>	- 466	- 592
- <i>Publicité</i>	- 55	- 37
- <i>Charges nettes d'exploitation</i>	0	0
- <i>Redevances payées</i>	- 5 685	- 5 671
Dot./rep. aux amortissements et provisions	- 5	1 198
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 995	- 295
Résultat financier	90 000	115 436
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	87 004	115 141
Résultat exceptionnel	323	- 34 077
RÉSULTAT AVANT IS	87 327	81 064
Impôt société	2 610	15 948
RÉSULTAT NET	89 937	97 012

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE SOMFY SA*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2006 ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la modification indiquée ci-après,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis l'exercice clos au 30 juin 1998, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont valorisés par la méthode de l'évaluation par équivalence.

Par ailleurs, en application des dérogations du règlement CRC 2005-09, la société a choisi de maintenir les durées d'usage antérieurement appliquées comme durées d'amortissement des immobilisations non décomposables.

TITRES DE PARTICIPATION

La méthode de l'évaluation par équivalence permet de retenir pour valeur des titres de chacune des sociétés contrôlées de manière exclusive et consolidées par intégration globale, la quote-part des capitaux propres avant répartition du résultat revenant à la société mère. Ces capitaux propres sont déterminés après retraitements d'harmonisation effectués dans le cadre de la consolidation. Le montant net de l'écart non affecté de première consolidation est ajouté. Un écart d'équivalence qui s'élève à 155,6 M€, au 31 décembre 2006, a été constaté directement dans les capitaux propres.

* Les comptes détaillés de Somfy SA sont disponibles sur simple demande auprès de Madame Meynard, au siège social de la société :
50, avenue du nouveau monde 74300 Cluses.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base des valeurs boursières au 31 décembre 2006 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres étant uniquement destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'achat d'actions, ces titres sont classés au compte 502 "actions propres".

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS ET CRÉANCES DIVERSES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Lorsque la situation nette des participations, ne faisant pas l'objet d'une mise en équivalence, devient négative, une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 3,2 M€. Le résultat d'exploitation est de - 2,9 M€ contre - 0,3 M€ en 2005, mais celui-ci comprenait une reprise de provisions pour litiges commerciaux.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le résultat financier de la holding Somfy SA se compose principalement de dividendes reçus de ses filiales (+ 90,7 M€).

RÉSULTAT NET

Le résultat net ressort ainsi à 89,9 M€, après prise en compte d'un profit d'intégration fiscale de 2,6 M€. Le profit d'intégration fiscale de 2005 comprenait une économie fiscale non récurrente consécutive à une réorganisation juridique (impact : 13,4 M€).

INTÉGRATION FISCALE

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} juillet 2002 pour une nouvelle période de 5 exercices, avec un premier exercice de l'option d'une durée exceptionnelle de 6 mois suite au changement de la date de clôture au 31 décembre.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Somfy SA, société tête de Groupe. Au 31 décembre 2006, par application de la convention, ce produit s'élève à 2,6 M€. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

À ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

PLANS D'OPTIONS D'ACHATS D'ACTIONS SOMFY SA

Cinq plans d'options sont actuellement en vigueur, dont les principales caractéristiques sont décrites dans la note 2. Suite à l'apport partiel d'actif de Somfy SA et à la distribution en date du 1^{er} juillet 2002 aux actionnaires des 7 713 691 actions DAMARTEX, un ajustement sur le prix et sur le nombre des stock-options accordées a été réalisé conformément aux dispositions des articles 174-12 et 174-13 du décret du 23 mars 1967.

NOTE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/06 Net	31/12/05 Net
Avals, cautions reçus	1 000	1 000
Lignes de crédit non utilisées	125 000	82 800
Total	126 000	83 800
Avals, cautions données	27 542	33 661
Intérêts sur emprunts restant à couvrir	-	23
Total	27 542	33 684

NOTE 2 - STOCK-OPTIONS

**PLANS D'OPTIONS D'ACHAT APRÈS AJUSTEMENT SUITE À LA SÉPARATION DU GROUPE
ET SUITE À LA DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVES DU 27 DÉCEMBRE 2005 (EN EUROS)**

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options ajustées	Prix d'exercice de l'option	Prix d'exercice de l'option ajusté	Date limite de levée des options
29/09/2000	69	38 780	9 694	75,00	62,84	31/01/2007
17/07/2001	51	21 000	9 299	78,00	65,35	31/01/2008
05/12/2002	54	20 300	18 859	100,00	97,70	31/01/2009
01/12/2003	62	20 150	20 242	128,00	125,05	31/01/2010
31/03/2006	96	36 200	36 200	185,00	185,00	31/03/2011

SITUATION DES OPTIONS NON EXERCÉES

Date du plan	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'options restant à exercer	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
29/09/2000	62,84	1 386	31
17/07/2001	65,35	6 188	396
05/12/2002	97,70	17 695	762
01/12/2003	125,05	20 088	1 127
03/04/2006	185,00	36 200	2 647

MOUVEMENTS SUR LES PLANS D'OPTIONS

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	60 983	96,10 €	86 335	87,50 €
Options attribuées	37 710	181,36 €	-	-
Options annulées	- 359	109,43 €	- 1 681	90,99 €
Options exercées	- 16 777	65,25 €	- 23 671	65,10 €
Options non exercées fin de période	81 557	140,68 €	60 983	96,10 €
Options exerçables fin de période	25 269	88,44 €	22 833	65,36 €

NOTE 3 -VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'Euros	Solde au 31/12/05 avant affectation des résultats	Affectation des résultats 31/12/2005	Variation exercice 2006	Solde au 31/12/06 avant affectation des résultats	Projet d'affectation des résultats 2006	Solde au 31/12/06 après affectation des résultats
Capital	7 837	-	-	7 837	-	7 837
Primes d'émission, d'apport	1 866	-	-	1 866	-	1 866
Écart de réévaluation	163 076	-	- 1 567	161 509	-	161 509
Réserve légale	791	-	-	791	-	791
Réserves réglementées	0	-	-	0	-	0
Autres réserves	96 254	60 630	485	157 369	49 757	207 126
Report à nouveau	1 235	- 1 235	571	571	- 571	0
Résultat	97 012	- 97 012	89 937	89 937	- 89 937	0
Provisions réglementées	0	-	0	0	-	0
	368 071	- 37 617	89 427	419 881	- 40 751	379 129
VARIATION						
Capitaux propres après affectation	330 4554	-	48 675	-	-	379 129

Documents juridiques

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Somfy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

société a historiquement opté pour la mise en équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive. Les titres éligibles dans le cadre de cette option sont relatifs aux sociétés intégrées globalement, dont le coût historique d'acquisition s'élève à 257,5 M€.

- La valeur d'équivalence au 31 décembre 2006 de ces titres s'élève à 413,1 M€, soit un impact favorable sur les capitaux propres de votre société à cette date de 155,6 M€.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Ainsi qu'il est précisé à la note intitulée « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis n° 34 du Conseil national de la comptabilité, votre

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Documents juridiques

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AVEC LA SOCIÉTÉ CMC **Engagement lié à la mise en place** **d'un régime de retraite** **par la société CMC**

PERSONNES CONCERNÉES

MM. Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin.

NATURE ET OBJET

Régime de retraite complémentaire article 39 ouvert aux salariés de la société CMC, membres du comité de direction et ayant une ancienneté de 15 ans.

MODALITÉS

Ce contrat, autorisé le 31 mai 2006, donne droit à une retraite additionnelle égale à 0,75 % du salaire annuel multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, plafonné à vingt ans et à un maximum de 15 % du salaire de référence, celui-ci correspondant à la moyenne de rémunération au titre des quatre dernières années hors primes exceptionnelles, intéressement et participation.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec les sociétés **Somfy S.A.S., Spirel S.A.S., Simu S.A.S.,** **Somfy Development S.A.S.,** **CMC S.A.R.L., Domis S.A.,** **Domaster S.A.S., Siminor Technologies** **Castres S.A.R.L.**

NATURE ET OBJET

Convention d'intégration fiscale.

MODALITÉS

Votre société a autorisé la signature d'une convention d'intégration fiscale en date du 28 juin 2002, pour laquelle votre société est à la tête du périmètre d'intégration. Cette convention d'intégration fiscale s'est poursuivie sur l'exercice, et a été renouvelée le 4 décembre 2006 pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Lyon, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Somfy S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Les comptes consolidés du groupe FAAC seront arrêtés par son conseil d'administration postérieurement à l'émission de notre rapport. De ce fait l'évaluation de FAAC selon la méthode de mise en équivalence a été faite sur des comptes provisoires.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes d) et 9) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ SOMFY S.A., POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Somfy S.A et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au président du conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement

de l'information comptable et financière, présentées dans le rapport du président ;

- examiner l'appréciation portée sur l'adéquation et l'efficacité de ces procédures, et notamment considérer la pertinence du processus d'évaluation mis en place et des tests réalisés ;
- mettre en œuvre les tests complémentaires à nos travaux d'audit des comptes que nous avons estimés nécessaires, portant sur la conception et sur le fonctionnement de ces procédures, afin de corroborer les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et déclarations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Paris et Lyon, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Documents juridiques

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus périodiquement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2006, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé, marqué par l'implantation sur de nouveaux territoires et l'élargissement de l'offre. Toutes précisions relatives à la réalisation des opérations de croissance externe SACS, Stehle et Variosys ainsi qu'à l'évolution des accords visant à la finalisation du LBO de Cotherm nous ont également été fournies en temps utile.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 655,2 millions d'euros, en hausse de 10,8 %, grâce aux actions de reconquête commerciale et à la bonne tenue des marchés.

Toutes les zones géographiques ont participé à cette performance. L'activité soutenue du second semestre a permis une accélération de la croissance de l'Allemagne (+ 15,8 %), de l'Europe du Sud (+ 14,5 %), de l'Europe du Nord (+ 13 %) ainsi que de l'Europe de l'Est et Centrale (+ 15 %) et un redressement des ventes de l'Asie-Pacifique (+ 9,1 %).

L'Amérique, malgré un ralentissement conjoncturel sur la même période, a terminé l'année sur une progression (+ 8 %).

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant est en hausse de 8,5 %, à 126,2 millions d'euros ; il représente 19,3 % du chiffre d'affaires. Le résultat net bénéficie d'une forte augmentation de la contribution des sociétés mises en équivalence et progresse ainsi de 14 % pour atteindre 121,9 millions d'euros.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur. Il confirme la solidité de la structure financière du Groupe, avec un excédent financier net de 82,8 millions d'euros. Celle-ci permet au Directoire de proposer la distribution d'un dividende net unitaire de 5,20 €, en progression de 8,3 %

Par ailleurs, il vous sera successivement demandé de statuer sur la composition du Conseil de Surveillance et d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres.

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance.

Documents juridiques

Projet de résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2007

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que toutes les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat net part du Groupe de 121 614 000 €, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos 31 décembre 2006

s'élevant à	89 937 373,20 €
augmenté du report à nouveau	
bénéficiaire de	571 440,00 €
soit la somme de	90 508 813,20 €

comme suit :

- attribution aux actionnaires	
d'un dividende de 5,20 € par action,	
soit 5,20 € x 7 836 800 actions	40 751 360,00 €
- dotation à la réserve facultative	49 757 453,20 €
	90 508 813,20 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressort à 5,20 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions sera porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 24 mai 2007 aux guichets des établissements payeurs.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos les	31/12/03	31/12/04	31/12/05
Nombre d'actions rémunérées *	7 698 420	7 710 185	7 717 750
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	32 333 364,00 €	35 466 851,00 €	37 045 200,00 €
Dividende par action			
- Montant net	4,20 €	4,60 €	4,80 €
- Avoir fiscal 50%	2,10 €	**	**
- Montant brut	6,30 €	4,60 €	4,80 €

* Hors actions détenues par Somfy SA privées de droit au dividende.

** Le dividende versé au titre des exercices clos les 31 décembre 2004 et 2005 n'a pas porté avoir fiscal mais a ouvert droit à un abattement pour les personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale fixe à 35 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Jean DESPATURE, Jean-Pierre DEVIENNE, Jean-Bernard GUILLEBERT, Xavier LEURENT, Anthony STAHL et de la société JPJ représentée par Victor DESPATURE vient à expiration ce jour et connaissance prise de la décision exprimée par Jean-Pierre DEVIENNE et par la société JPJ de ne pas solliciter un nouveau mandat, renouvelle :

- Jean DESPATURE,
- Jean-Bernard GUILLEBERT,
- Xavier LEURENT,
- Anthony STAHL,

en qualité de membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

L'Assemblée générale prend en conséquence acte de la cessation des fonctions de membres du Conseil de Surveillance de Jean-Pierre DEVIENNE et de la société JPJ dont le représentant permanent est Victor DESPATURE.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale nomme Victor DESPATURE demeurant 14, rue Pierre et Marie Curie à PARIS (75005) en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport spécial sur le programme de rachat d'actions et du descriptif du nouveau programme, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue des objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

L'Assemblée générale fixe pour une action d'une valeur nominale de 1 €, le prix maximum d'achat à 290 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 783 680 actions, pour un montant maximum de 227 267 200 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

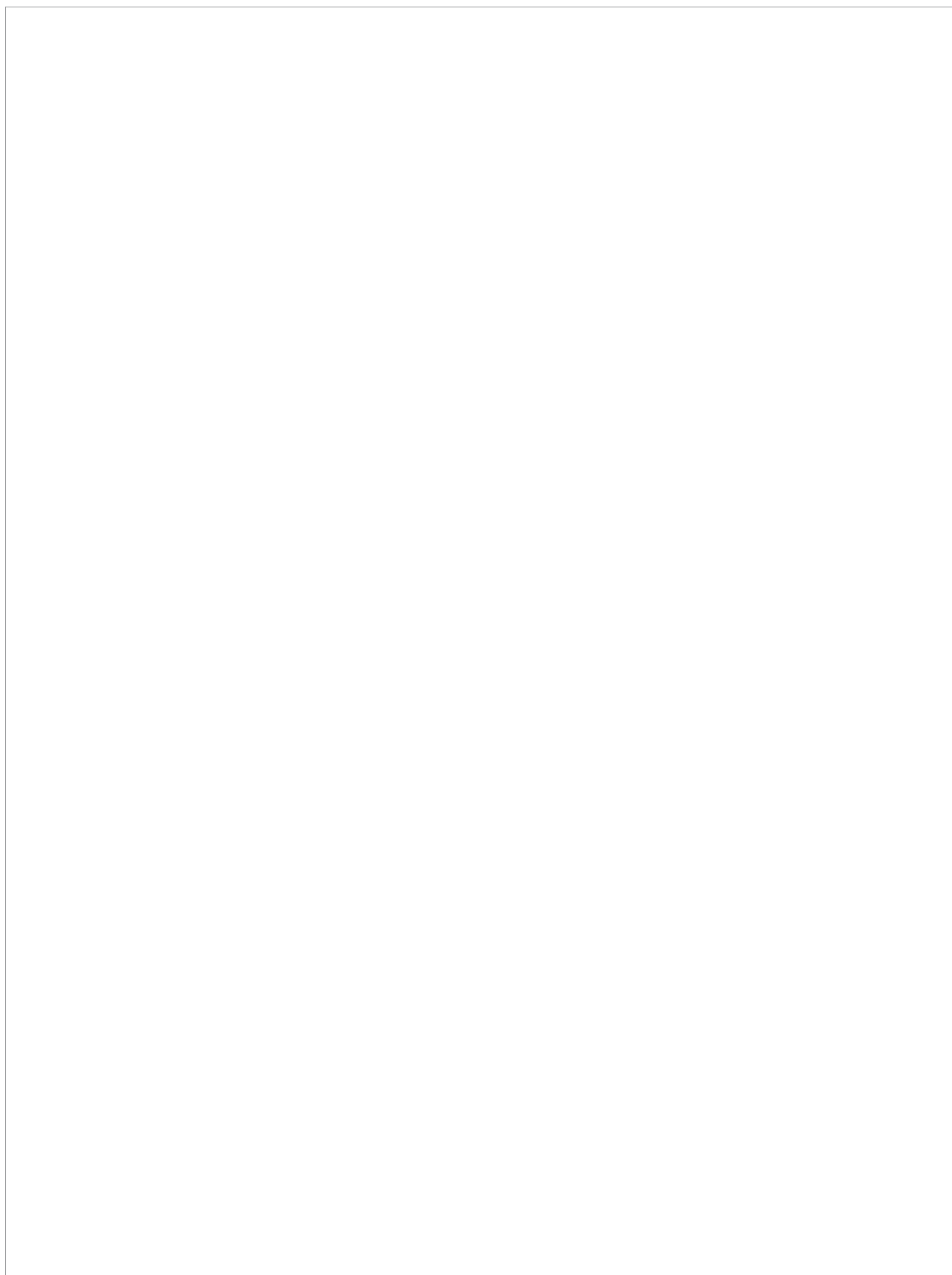
Les actionnaires seront informés chaque année par le Directoire, lors de l'Assemblée générale, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ainsi que des éventuelles réallocations ultérieures. L'Assemblée générale prend acte des informations concernant les actions rachetées durant l'exercice écoulé et leur affectation relatée par le Directoire dans son rapport.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2006 concernant le précédent programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.



Conception et réalisation : W PRINTEL

Crédit photos : Photothèque Somfy, Getty Images, Masterfile, Arte Charpentier Architectes, Didier Boy de la Tour, photographe, X.

SOMFY SA
50, avenue du Nouveau-Monde
BP 152 - 74307 Cluses Cedex - France
Tél.: +33 (0)4 50 96 70 00

www.somfy.com

